

Veille laïque

Janvier 2024



Laïcité scolaire : une règle claire à valeur éducative - Catherine Kintzler	2
Ces filles vivent sous le contrôle et la surveillance constante des garçons – Laure Daussy	4
Peut-on à la fois défendre les minorités, brandir des valeurs universelles et les vivre sans être culpabilisé ?	7
Enseigner le fait religieux à l'école : une erreur politique - Aline Girard	9
Dijon : Annonce de la création d'un « Conseil de jeunes »	13
Mauvaise foi ou myopie... - Kamel Daoud	14
Pourquoi les woke n'aiment pas les Juifs - Laurent Joffrin	15
La critique de Dieu est un marqueur de liberté - Richard Malka	16
Les islamistes nous regardent dans les yeux et nous disent: On n'aime pas vos libertés - Abnousse Shalmani	21
Pourquoi les islamistes s'en prennent à l'école de la République – Florence Bergeaud-Blackler	24
Éducation : le lycée pro au feu, la laïcité au milieu - Natacha Devanda	29
Du « Jour du Seigneur » aux croisades morales de CNews	30
Enfants assassins, parents complices – Gérard Biard	33
"Liberté, égalité, fraternité" ... faut-il ajouter "laïcité" à notre devise ?	34
Il faut réexpliquer que la laïcité n'est pas une discrimination, mais la garantie de toutes les libertés	36
De plus en plus de Français croyant aux fantômes et aux esprits...	38
Port de signes religieux, prière, menus à la cantine...Ce « guide de la laïcité » rappelle les règles...	41
Trois menaces sur la laïcité – Nadia Geerts	43
Les jeunes tartufes	44
Loi LFI sur la laïcité : derrière l'apparent retour de flamme républicain... l'enfumage	45
Antisémitisme : les amphes de la peur	47
L'éducation impose un combat collectif, pas celui d'un comédien jouant à l'homme d'État – Natacha Polony	51
Madame Oudéa-Castéra, présenter l'école privée comme un remède est scandaleux" – Henri Peña-Ruiz	53
Comment est né « Je suis Charlie »	54
Une ville accole le mot "laïcité" à la devise de la République... et se fait épingler par la justice	56
Un véritable marché de l'éducation est en train de se créer (Août 2023)	57
Vive l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire !	60
Contre l'islamisme, la France a perdu le combat depuis longtemps – Boualem Sansal	61
Ailleurs dans le monde - Canada : La religion ne donne pas tous les droits	64
École privée : à quand la fin des privilèges ?	65
Une fois de plus, l'union sacrée des religions se fait au détriment des libertés individuelles. ADMD	69

Laïcité scolaire : une règle claire à valeur éducative

Catherine Kintzler - *Le DDV (Le Droit de Vivre)* – 10 décembre 2023

Philosophe, professeur d'université honoraire

La loi du 15 mars 2004 interdisant aux élèves des établissements scolaires publics l'affichage ostensible d'une appartenance religieuse fait l'objet de mauvais procès et d'offensives régulières. Tour à tour décrite par ses détracteurs comme liberticide, uniformisante ou « islamophobe », elle constitue au contraire un lieu à part où l'enfant, devenu élève, construit sa propre liberté. L'école lui offre une double vie, un lieu à l'abri des « proximités », des assignations et des intégrismes.

À l'école publique, on comprend facilement que l'abstention en matière de croyances, d'incroyances et d'opinions doit s'appliquer aux personnels – ce sont des agents publics –, mais pourquoi s'appliquerait-elle aussi aux élèves ? La question fut déjà posée en 1989 lors de la première affaire dite « du voile » : ne faut-il pas considérer les élèves comme des « usagers » non astreints au principe de laïcité, lequel vaut pour la puissance publique ? On irait donc à l'école comme on va chercher un papier au guichet, ou comme on bénéficie d'un « service » ; et pour cela le slogan commercial est valide : « Venez comme vous êtes ».

Garantir les élèves contre les pressions idéologiques

À la suite du travail de la Commission Stasi, la loi de 2004¹ interdit aux élèves d'arborez des tenues ou des signes religieux ostensibles : on leur demande, durant le temps scolaire, une réserve qu'ils n'ont pas à observer dans l'espace civil ordinaire. Cela ne les met pas exactement sur le même plan que les personnels, mais cela signifie que l'école, vue du côté des élèves, n'est pas un lieu ordinaire assimilable à une portion de la société civile où peuvent s'afficher les opinions en tant que telles. Il faut rappeler que le ministre de l'Éducation nationale Jean Zay avait déjà avancé cette réponse avec les circulaires de 1936 et 1937. Non, l'école publique n'est pas un espace de simple jouissance du droit comparable à l'espace civil commun.

D'abord n'oublions pas que les élèves de l'école publique sont pour la plupart des mineurs, rassemblés dans un espace clos ; il faut donc les garantir contre les pressions idéologiques, y compris celles qu'ils peuvent exercer les uns sur les autres². Pourquoi devraient-ils subir un ou des affichages que leurs parents n'approuvent pas nécessairement ? Accepter cet affichage à l'école en prétextant qu'on l'étend libéralement à toutes les religions, ce serait prétendre que la normalité est d'avoir une religion et inviter chacun à s'y inscrire : la puissance publique prendrait alors une option sur la conscience d'élèves mineurs. Et si on admet l'affichage religieux, pourquoi refuser l'affichage politique ?

Devenir élève et vivre une autre vie

Mais un aspect fondamental de la question excède le cadre strictement juridique. L'école publique primaire et secondaire est soustraite à l'*espace civil* ordinaire en vertu de ce qui s'y fait, parce qu'elle fait partie des dispositifs constitutifs de la liberté, parce qu'elle accueille des libertés en voie de constitution. Il ne s'agit pas d'un simple « service » au sens courant du mot. On ne vient pas à l'école pour consommer un bien en une transaction extérieure de laquelle on ne sort nullement transformé, qui n'exige aucun travail sur soi-même : on y vient pour construire sa propre liberté. L'intériorité de chacun y est engagée. Les savoirs sont au cœur de l'école et c'est cela qui, d'abord, est libérateur et laïque : par nature ils échappent à toute instance extérieure, ils tirent leur autorité de leur propre puissance. Un enfant qui comprend une opération d'arithmétique ou la structure d'une phrase n'obéit à aucune autre autorité que celle de son propre entendement. Or une telle appropriation des savoirs demande un parcours critique, un moment de détour.

On ne vient pas à l'école pour consommer un bien en une transaction extérieure de laquelle on ne sort nullement transformé, qui n'exige aucun travail sur soi-même : on y vient pour construire sa propre liberté.

Ce n'est pas en faisant défiler différentes positions devant les élèves qu'on les instruit et qu'on arrive à construire quoi que ce soit, ni en leur disant « il y a différentes communautés et chaque communauté est respectable », pas davantage en invitant chacun à s'identifier en termes d'appartenance. Aucune liberté ne peut résulter d'un tableau figé reposant sur le principe de l'assignation, sauf à confondre la liberté avec l'identification à un prêt-à-penser ou avec celle d'un consommateur qui compose sa pizza en picorant des ingrédients apprêtés mis à sa disposition.

Une mise à distance de ce que l'on croit penser, de ce que l'on croit être est nécessaire pour tout le monde, aussi bien pour l'enfant du médecin ou du cadre que pour celui de l'ouvrier ou du paysan, pour celui du chômeur. Un moment où on fait un pas de côté, en suspendant son éventuelle appartenance, un moment où le doute est requis afin d'installer l'esprit de libre examen. Et cela se prépare par un acte visible, une sorte de rite qui rappelle concrètement cette nécessité : en franchissant le seuil de l'école, un enfant devient un élève, il vit une autre vie. Cela ne signifie pas qu'on doit rompre avec son appartenance, avec sa communauté, mais qu'il y a un moment où on n'a affaire qu'à sa propre pensée pour comprendre et s'appropriier les éléments de l'humaine encyclopédie.

L'école, un lieu abrité des « proximités »

Il suffit de lire les conclusions du rapport de la commission Stasi de 2003 issues des auditions auxquelles elle a procédé³, de lire le rapport Obin de 2004, pour comprendre que la loi de 2004 était nécessaire. Et oser prétendre aujourd'hui que cette nécessité n'est plus à l'ordre du jour, c'est tout simplement s'agenouiller devant des injonctions politico-religieuses de plus en plus insistantes. Le « moment 2004 » répondait à ce qu'on pouvait encore considérer comme des tests : aujourd'hui il s'agit d'offensives caractérisées.

Avec cette loi, on dispose d'une règle claire, très bien écrite et parfaitement adaptée aux évolutions⁴. Cette règle doit être expliquée par un dialogue sur le terrain, mais ce n'est pas pour qu'elle soit négociée, c'est pour qu'elle soit appliquée. En outre, il ne s'agit pas à proprement parler de l'application du principe de laïcité strict : les signes religieux discrets ne sont pas visés. Et qu'on ne vienne pas dire que les élèves musulmans seraient la « cible » privilégiée : la loi est générale.

La loi concrétise de façon quasi rituelle une alternance, la distinction des espaces : l'élève sait qu'il doit quitter un affichage religieux ostensible en entrant dans l'établissement scolaire public, mais il sait aussi qu'il peut le remettre en en sortant. Cette respiration lui fait vivre l'inverse de ce que lui ferait vivre un intégrisme qui demande l'uniformité partout, tout le temps.

On ne souligne pas assez combien cette loi a une valeur éducative. En refusant de prolonger l'assignation sociale ou communautaire des élèves, l'école leur offre une double vie, un lieu abrité des « proximités ». La loi concrétise de façon quasi rituelle une alternance, la distinction des espaces : l'élève sait qu'il doit quitter un affichage religieux ostensible en entrant dans l'établissement scolaire public, *mais il sait aussi qu'il peut le remettre en en sortant*. Cette respiration lui fait vivre l'inverse de ce que lui ferait vivre un intégrisme qui demande l'uniformité partout, tout le temps. Ceux qui prétendent que cette loi « uniformise » avouent par-là soit une grande confusion d'idées, soit une grande détestation de la législation républicaine.

Introduire une respiration par la distinction concrète des espaces, redonner à l'école sa sérénité afin que puissent s'y effectuer l'appropriation des savoirs et l'élargissement de l'horizon à ce que l'humanité a fait de mieux : voilà l'utilité principale de la loi du 15 mars 2004.

« Ces filles vivent sous le contrôle et la surveillance constante des garçons »

Jean-Loup Adénor – Laure Daussy – Charlie Hebdo – 11 octobre 2023

Pendant un an, notre journaliste Laure Daussy a enquêté sur la condition des jeunes filles dans la ville de Creil et sa région. C'est là que, en 2019, la jeune Shaïna, 15 ans, a été tuée et brûlée vive par son petit ami, dont elle était enceinte. Laure Daussy publie « La Réputation. Enquête sur la fabrique des "filles faciles" », aux éditions Les Échappés. Elle raconte à Charlie le poids de la réputation qui pèse sur les filles qu'elle a rencontrées.

Charlie Hebdo : En 2019, tu décides d'enquêter sur la mort de Shaïna, une adolescente tuée dans des conditions terribles au Plateau-Rouher, à Creil (Oise). C'est ce qui t'amène à publier La Réputation.

Laure Daussy : C'est le point de départ de ce livre, l'histoire de cette jeune adolescente, Shaïna, qui a vécu tout ce qu'une jeune femme peut vivre de pire. Elle a été agressée sexuellement à l'âge de 13 ans, puis, à 15 ans, elle a été poignardée et brûlée vive par son petit ami, alors qu'elle était vraisemblablement enceinte de lui. Ce féminicide est en partie la conséquence de la rumeur qu'on avait propagée sur elle, puisque, après l'agression sexuelle, ses bourreaux ont diffusé dans toute la cité l'idée qu'elle était une « fille facile ». C'est ce qui a conduit le meurtrier à se rapprocher d'elle. Et c'est pour protéger sa propre image qu'il a choisi de la tuer, quand il a appris qu'elle était enceinte de lui.

Et en allant à Creil, tu t'es rendu compte que cette histoire de réputation n'était pas du tout spécifique à Shaïna ou à ce quartier. Cette réputation, soit les filles en ont une, soit elles craignent d'en avoir une...

En discutant avec des amies de Shaïna, puis avec d'autres habitantes de Creil, je me suis rendu compte que beaucoup d'entre elles vivaient, elles aussi, avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête : avoir une « mauvaise réputation ». J'ai voulu leur donner la parole et comprendre comment on en était arrivé là.

Que t'ont dit les femmes et les jeunes filles que tu as rencontrées ?

Elles m'ont raconté qu'elles vivent sous le contrôle et la surveillance constante de certains groupes de garçons. C'est une attention de tous les instants dans leur vie quotidienne. Elles se doivent de faire attention à leurs vêtements, à leur attitude, à leurs fréquentations. L'une m'a raconté ne plus s'habiller en robe de peur d'être catégorisée « fille facile », d'autres m'ont expliqué qu'elles prenaient garde à ne pas se promener dans la rue avec un garçon, même s'il ne s'agit que d'un ami. Et elles doivent se cacher quand elles ont un petit ami.

Tu écris dans ton ouvrage que, lorsqu'elles parlent des garçons, les filles les désignent souvent comme « eux ». Pourquoi ?

Oui, ces jeunes femmes désignaient les garçons par un « eux » très générique, un peu comme une masse informe qui planait au-dessus d'elles. J'ai donc voulu y consacrer un chapitre pour comprendre qui se cache derrière ce « eux ». Je me suis entretenue avec plusieurs de ces jeunes hommes, pour comprendre pourquoi ils fonctionnent ainsi. Je tiens à préciser aussi que j'ai rencontré des garçons qui déplorent cette situation, qui leur porte tort à eux aussi, finalement. Pour ceux qui entretiennent ces rumeurs, c'est une sorte de fonctionnement en vase clos, c'est la loi du groupe qui prévaut. Il s'agit d'une minorité, mais ils ont un pouvoir de nuisance assez important. Les propos de l'un d'entre eux m'ont particulièrement marquée, un père de famille de 40 ans qui m'a dit : « Moi, en tant que père

de famille, je préfère que mon fils soit en prison plutôt que ma fille soit considérée comme une traînée. C'est ma propre réputation de père qui est en jeu. »

Sa réputation dépend donc de celle de sa fille, de ce qu'elle fait avec son corps ?

On a l'impression que le corps des filles appartient à ces groupes de garçons qui s'autorisent à leur expliquer comment elles doivent se comporter. C'est relatif à la question de l'honneur, à la pureté des filles. L'un d'entre eux m'a dit : « *La femme est un bijou, mais lorsqu'il est rayé, c'est toute la famille qui est déshonorée.* » Je trouve cette explication très révélatrice et intéressante par son ambivalence : on met les femmes sur un piédestal, mais lorsqu'elles en tombent, lorsque ce « bijou » est « rayé », selon leurs critères, alors c'est tout un « clan » qui est entaché, et elle n'est plus digne de respect.

Ces situations perdurent alors même que le mouvement #MeToo est venu libérer la parole des femmes et des filles sur les violences sexuelles et sexistes. Comment l'expliquer ?

J'ai été très surprise de découvrir que beaucoup de jeunes à qui je m'adressais ne connaissaient pas le mouvement #MeToo ! Au départ, j'ai cru à une blague, mais j'ai compris que ce n'était pas le cas. Cela montre l'ampleur d'une fracture dans notre société, qu'il y a vraiment des bulles différentes, notamment sur Internet, et des informations qui ne parviennent pas auprès de certains milieux et certains territoires. #MeToo, c'est un formidable mouvement de libération de la parole, mais encore faut-il avoir la possibilité de parler et d'être écoutée. Ces filles n'ont pas eu accès à la parole publique, elles n'ont pas écrit de livre sur les violences qu'elles ont subies : c'est aussi pour ça que c'est important de leur donner la parole.

Et la justice, comment gère-t-elle ces situations de harcèlement, voire d'agressions sexuelles ?

Il faut rappeler que Shaïna a réagi de la meilleure manière possible en tant que victime : elle est allée porter plainte le jour même, avec sa mère. Or la police et la justice n'ont pas su la protéger, l'instruction a mis beaucoup de temps, ce que, fait assez rare, le procureur a même reconnu. Il m'a expliqué qu'on ne pouvait pas évacuer l'hypothèse selon laquelle, si le procès pour agression sexuelle avait eu lieu plus tôt, Shaïna serait encore vivante !

J'ai recueilli un autre témoignage. Celui d'une adolescente qui a porté plainte pour un viol commis, selon elle, par un camarade de classe dans l'infirmerie de son établissement. Eh bien, le suspect n'a toujours pas été entendu par la police, un an et demi après les faits. Le procureur lui-même reconnaît que c'est assez long, mais assure que l'enquête est en cours. Entre-temps, que s'est-il passé ? La jeune fille a dû changer de lycée parce que, elle aussi, devenait la proie de rumeurs et de dénigrement de la part de proches du suspect.

Est-ce qu'il y a une rencontre en particulier qui t'a marquée ?

Je me souviens d'une conversation inattendue avec une femme qui travaillait à l'accueil d'une des structures sociales de la ville. Je lui explique le sujet de mon livre, et la jeune femme enchaîne en m'expliquant qu'elle-même a été victime de ces rumeurs. Elle me dit : « Depuis l'adolescence, je suis considérée comme une « pute », parce que, un jour, un garçon, dont je n'ai pas voulu, a voulu se venger de moi. À chaque fois que je passais dans la cité, il m'insultait. Et même le jour de mon mariage, on a appelé mon fiancé pour lui dire : « Attention, c'est une pute ! »

Après cette année d'enquête, peux-tu nous dire ce qu'est, finalement, une « fille facile » ?

C'est un terme que je n'avais jamais autant entendu avant de me rendre à Creil, un terme extrêmement archaïque, que je croyais tout à fait dépassé. L'expression est d'abord profondément sexiste : on ne parle jamais de « garçon facile » ! Cela montre combien certains attendent encore des comportements différents pour chacun : la fille se doit d'être discrète, elle se doit de refuser par principe lorsqu'un garçon la drague, alors que le garçon, à l'inverse, se valorise en étant dans la conquête et en ayant des rapports sexuels. Une fille facile, c'est une fille qui ose être libre, qui ose juste avoir un petit ami, vivre sa vie normalement, s'habiller comme elle le souhaite. Mais on est qualifiée de « fille facile » aussi par vengeance, si on refuse de sortir avec un garçon. Ça ne repose absolument sur rien, ce n'est qu'un outil de représailles et de contrôle. La fille facile, finalement, c'est en même temps celle que l'on convoite et celle que l'on méprise. Parce qu'au fond les garçons préfèrent quand même une « fille facile » qu'une fille qui refuserait toute avance. Mais si elles acceptent, elles sont immédiatement dévalorisées à leurs yeux. Quoi qu'elles fassent, les filles ont toujours tort.



« Peut-on à la fois défendre les minorités, brandir des valeurs universelles et les vivre sans être culpabilisé ? »

Michel Guerrin - Le Monde – 29 décembre 2022

Après plusieurs polémiques, telles que celles provoquées par les décorations de Noël de la ville de Nantes ou par le visionnage par une classe de 6^e d'un tableau du XVII^e siècle représentant des femmes nues, Michel Guerrin, rédacteur en chef au « Monde », s'interroge sur le débat entre valeurs occidentales et multiculturalisme.

Nantes a une réputation d'excellence dans la culture, pour le patrimoine comme pour la création, au point qu'il y a dix ans le Sunday Times saluait « la ville la plus déjantée de France ». Pour entretenir son image, la cité a remplacé une bonne partie de la décoration classique de fin d'année par un parcours lumineux d'art contemporain nommé « *Le Voyage en hiver* », à découvrir jusqu'au 7 janvier 2024. Son point d'orgue est une « *Petite maman Noël* », sculpture en jogging rouge se balançant sur un trapèze.

Que ça grogne ou que ça plaise, les avis auraient dû camper, comme de coutume, sur le terrain esthétique. Sauf que la municipalité socialiste de Nantes a justifié son « *Voyage en hiver* » par ce tweet : « *Au XXI^e siècle, l'esprit de Noël est multiculturel. Il laisse la place à toutes les confessions ou non-confessions.* »

Estimant que ces mots pouvaient être « mal interprétés », la ville a vite retiré ce post sur X. Peu importe, un match entre traditions et modernité est devenu un débat entre valeurs occidentales et multiculturalisme. « *Noël n'est pas multiculturel. L'Iran, l'Afghanistan et la Chine ne le fêtent pas* », a d'abord rétorqué, le 20 novembre dans Le Figaro, Guillaume Richard, élu nantais d'opposition (Horizons) et proche d'Edouard Philippe. D'autres ont creusé le sillon des valeurs, notamment deux étoiles cathodiques de la galaxie Bolloré : Pascal Praud, le 17 novembre sur CNews, et Cyril Hanouna, le 23 novembre sur C8, ce dernier moquant Johanna Rolland, maire de Nantes, en termes rudes.

L'arme identitaire

Ce n'est pas un hasard si ce débat surgit dans une ville de gauche. Il résonne avec un sondage de l'institut Cluster17, publié le 12 décembre par Le Point. On y apprend que plus on est à droite, plus on lie Noël à la chrétienté et plus on l'aime. Et inversement. Mais ce sondage montre surtout qu'une large majorité de Français, y compris non-croyants, y compris à gauche, puisant dans les ressorts de l'enfance, mais aussi dans les valeurs culturelles et chrétiennes du pays, sont attachés au décorum de Noël : le sapin, les guirlandes scintillantes et même la crèche. A contrario, seule une minorité pense que cette fête « *devrait prendre en compte toutes les religions* ».

Nantes invoque un esprit « *multiculturel* » sans doute pour ne pas heurter celles et ceux qui ne se reconnaissent pas dans le Noël chrétien. Cette attention forte aux minorités est répandue. Au point de se demander si on peut à la fois défendre activement ces minorités, brandir des valeurs occidentales, universelles, et les vivre sans être culpabilisé.

Pour Yascha Mounk, la réponse est quasiment non et c'est un gros problème. Ce politologue a pour atout d'enseigner à la fois aux Etats-Unis (Johns-Hopkins) et en France (Sciences Po Paris). Se disant de gauche, ayant pour boussole la lutte contre les injustices et les discriminations, il a publié en novembre *Le Piège de l'identité* (L'Observatoire, 560 pages, 25 euros).

Mounk explique comment une grande partie de son camp, la gauche, aux Etats-Unis surtout, en France maintenant, brandit l'arme identitaire et estime que le séparatisme est le meilleur

moyen de défendre les minorités. Multipliant les exemples, le chercheur montre que le résultat est inverse à celui espéré. Il va jusqu'à dire que cette gauche fait prospérer des mouvements populistes et réactionnaires comme le trumpisme : les deux camps se nourrissent l'un l'autre et se complètent. Le résultat ? L'égalité, la justice, l'universalisme ou la liberté d'expression en prennent un sacré coup.

On referme le livre de Mounk et l'on pense à ce qui s'est passé le 7 décembre dans un collège d'Issou (Yvelines) : une professeure de français a montré à sa classe de 6^e, dans le cadre d'un cours sur l'art, un tableau du XVII^e siècle, *Diane et Actéon*, du Cavalier d'Arpin. Cette scène mythologique, conservée au Louvre, est très « #metoo » : Actéon surprend, non sans plaisir, Diane au bain et ses quatre suivantes. En punition, il est transformé en cerf et sera dévoré par ses chiens. Un élève, ne voyant dans le tableau que cinq femmes nues, a détourné la tête au nom de sa religion, puis d'autres ont accusé l'enseignante de racisme.

Oublions un rêve trop grand, qui est que l'essence de la création est plus de perturber que de rassurer. Retenons juste ce dilemme, toujours le même : nos écoles doivent-elles privilégier un art occidental distillé par les Lumières, au nom de notre culture, ou tenir compte des convictions des minorités ?

La foi absolutiste

« On ne négocie pas nos valeurs », a répondu le ministre de l'éducation, Gabriel Attal, venu à Issou. Facile à dire. Quand la foi est absolutiste, donc indépassable, comment faire comprendre aux parents que leur enfant ayant franchi le seuil de l'école n'est plus dans le marché des sensibilités, il n'est plus seulement leur enfant, mais un élève de la République ?

Après les attentats sanglants à Charlie Hebdo, après deux professeurs assassinés, après tant d'incidents ici et là, il ne sera pas simple de dire aux enseignants de garder les *Lumières* allumées et de ne pas manier l'autocensure. Montrer un nu en classe était déjà compliqué avant l'épisode « *Actéon* ».

Madame Bovary a déjà été traitée d'infidèle en classe. Il arrive que des élèves, pour des raisons religieuses, se bouchent les oreilles en entendant Mozart. « *Je ne voyais jamais de tels incidents en Seine-Saint-Denis il y a vingt ans. Et le sujet est aujourd'hui largement nié* », dit le professeur d'histoire Iannis Roder, spécialiste de ces questions.

Une directrice d'une école privée en Floride, aux Etats-Unis, a dû démissionner en mars après avoir montré à des élèves de 12 ans, sans avoir suivi la procédure prévue pour informer les parents en amont, une image jugée « pornographique » par certains d'entre eux : *le David* de Michel-Ange, sculpture monumentale trônant à Florence (Italie).

Religion d'un côté, pornographie de l'autre, soit le piège identitaire dénoncé par Mounk.

Enseigner le fait religieux à l'école : une erreur politique

Aline Girard – ENVOL – Décembre 2023

Secrétaire générale d'Unité laïque

L'enseignement du "fait religieux" (1), sur lequel on a souvent tendance à prendre position à partir de convictions personnelles difficiles à objectiver, ne doit pas être considéré comme allant de soi. Il faut aller au-delà des évidences et du consensus.

Les programmes scolaires ont depuis toujours intégré l'enseignement des religions en tant que faits de civilisation. La laïcité scolaire n'a jamais interdit d'avoir accès à la connaissance des religions comme faits culturels et politiques. Pourtant, en 2002, Régis Debray, dans son rapport *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque* (2) recommande l'introduction d'un "enseignement du fait religieux". « *Vouloir introduire un enseignement qui existe déjà, c'est bizarre* » nous dit Catherine Kintzler. « *C'est donc autre chose [...] qu'il est question d'introduire pour donner un sens différent aux objets abordés* ».

Autre chose en effet. Nous sommes en présence d'un événement pédagogique tout à fait mineur, mais face à un événement idéologique majeur. L'introduction de l'enseignement du fait religieux n'est pas une question scolaire, mais une question politique. Pour ce faire, des influences multiples et puissantes ont été et sont toujours à l'œuvre.

Sur quelles bases s'est concrétisée l'idée d'un tel enseignement ?

Pour Debray, l'inculture religieuse, la « déshistorisation » des sociétés ne permettent plus aux élèves de comprendre le monde qui les entoure. Mais il insiste surtout sur l'universalité du sacré. Il évoque un "principe d'incomplétude" qui obligerait les membres de toute société à se mettre en rapport avec quelque chose de « religieux ». Il semble poser une claire distinction « *entre le religieux comme objet de culte et le religieux comme objet de culture* ». En réalité il voit dans les religions une fonction coalisante, des valeurs fédératrices à même de solidifier un lien social menacé et de lutter contre la menace d'une « *déshérence collective* ». À aucun moment dans son rapport, Régis Debray n'envisage que ce lien social en péril puisse naître hors de l'influence religieuse.

Lors de la mise en œuvre de l'enseignement du fait religieux, beaucoup d'enseignants ont été réticents, voire hostiles. Mais après le rapport Debray, politiques, sociologues, pédagogues, historiens des religions ne feront que reprendre avec des variantes les arguments avancés. Contre, la « *vacance de sens de nos sociétés* », faisons entrer la religion à l'école. Des accents confessionnels incontestables sont perceptibles depuis toujours dans les discours des promoteurs de cet enseignement.

Pourquoi donner une telle visibilité au fait religieux au début des années 2000 ?

Deux objectifs ont été mis en avant : faciliter le « vivre ensemble » de populations multiculturelles animées par des mouvements identitaires (« vivre ensemble », ce mot magique qui masque les fractures du pays) et essayer de contenir par ce biais certaines revendications de l'islam politique qui s'exprimaient dans le cadre scolaire et dans la Cité, depuis l'affaire du voile de Creil en 1989 (c'est Régis Debray qui le dit en 2003). L'objectif d'intégration par le fait religieux est donc immédiatement perceptible. Mais l'Éducation du fait religieux n'est pas qu'un prétendu moyen de lutte contre des revendications et pratiques liées à l'islam. Pour comprendre pourquoi et comment l'enseignement du fait religieux en tant que tel s'est installé si facilement dans le paysage, on peut avancer deux éléments conjoncturels: la réduction des ambitions de l'école et l'offensive cléricale en France et en Europe.

Depuis plus de quarante ans, on constate une volonté ininterrompue de réduire les ambitions de l'instruction et d'infléchir le sens de l'école, devenue « lieu de vie » et non plus « lieu de savoir ». Une série de réformes simplificatrices et la fin des humanités ont contribué à l'érosion progressive des savoirs, engendré la confusion conceptuelle et empêché la construction d'une approche analytique et d'une conscience critique chez les élèves. On leur a interdit de se construire une « syntaxe de la pensée », et donc « une syntaxe du monde ». On a instauré ainsi une « école de la révélation » et « la demande de religion est le corollaire d'un abandon des ambitions de l'école ». (3)

L'offensive cléricale en France et en Europe est à l'œuvre depuis des décennies, profitant du retour de la religion. En France, depuis la fin des années 1950, le rôle fédérateur de l'école publique, pilier de la République laïque et universaliste, est affaibli par la détermination constante à renforcer la puissance de l'école confessionnelle. À partir de la loi Debré de 1959, véritable brèche institutionnelle, est mis en œuvre un dualisme scolaire de plus en plus marqué. Des financements massifs (4) sont attribués par tous les échelons de la puissance publique à l'école privée sous contrat, principalement catholique. Mais le piège dans lequel est enfermée la puissance publique ne concerne bien sûr pas que l'école privée catholique. En Europe, la composante religieuse de la société a toujours été une donnée fondamentale. Et cela n'a rien d'étonnant puisque le projet de construction européenne a été porté majoritairement par les Chrétiens-démocrates (5). Plusieurs milliers de lobbyistes renforcent au quotidien l'influence des religions qui fabriquent du « lien social européen » et donnent ainsi « une âme à l'Europe », pour citer Jacques Delors. En 1998, le Conseil de l'Europe recommande aux États membres, pour assurer la cohésion sociale, de « favoriser l'expression culturelle et sociale des religions » et de promouvoir l'éducation en matière religieuse. Les décisions annoncées à la suite de la publication du rapport Debray sont les conséquences directes des recommandations de 1998.

Dans cette Europe-là, aux tendances cléricales, la France laïque et républicaine est un trouble-fête. Des influences multiples ont agi pour que le « mouton noir » s'aligne sur le modèle communautaire et la norme européenne. L'introduction de l'Éducation du fait religieux dans l'école publique française fait partie de la mise en conformité de la France. Rappelons aussi que la décision d'introduire l'enseignement du fait religieux prend place entre 1989 et 2004, à un moment où la religion est ostensiblement présente dans l'école laïque, depuis l'affaire du voile de Creil et jusqu'au vote de la loi de 2004. Le terreau était fertile et les esprits étaient préparés.

Les objectifs assignés à l'enseignement du fait religieux ont-ils été atteints ? Près de 20 ans après, quels constats peut-on faire ?

Le religieux et son versant intégriste ont fait une irruption fracassante et traumatisante dans notre société sécularisée, créant une tension constante qui atteint des pics aigus quand se produisent des événements traumatiques comme les attentats terroristes ou quand des revendications convictionnelles ou des pratiques prosélytes heurtent la population par leur hypervisibilité et leur multiplication. Dans un autre registre, on peut pointer une porosité accrue entre politique et religion. Pensons au discours d'Emmanuel Macron aux Bernardins en 2018 (« réparer » le lien entre l'Église et l'État « qui s'est abîmé ») et au recours de plus en plus fréquent aux avis des responsables des cultes sur les questions de société.

La religion occupe donc le devant de la scène. En parallèle à quoi assiste-t-on ? À l'explosion des revendications minoritaires, du communautarisme, des dérives identitaires, des positions raciales et indigénistes. Nous vivons sous la pression des théories « woke » et dans une époque de totale désinhibition des pulsions où tout désir doit se transformer en droit. À l'arrière-plan agissent des groupes de pression, des intellectuels et universitaires à la pensée égarée, des médias inconscients ou complices, porteurs d'une nouvelle hégémonie culturelle.

La République semble ne plus croire en ses principes et ses valeurs universalistes. Les lois de liberté sont accusées d'être liberticides. La laïcité est de plus en plus "adjectivée" : plurielle, inclusive, positive, bienveillante et est rabattue sur la coexistence interreligieuse et l'inter-convictionnalité. Elle est souvent réduite à la liberté de croire et de ne pas croire et l'on n'hésite pas à faire prévaloir une liberté de religion sur la liberté de conscience et la liberté d'expression, piliers de notre République laïque.

L'école est la chambre d'écho de notre société. Quelques constats glaçants : revendications religieuses de plus en plus affirmées ; rejet des symboles de la République et des célébrations citoyennes ; contestations de plus en plus marquées des contenus d'enseignement et de la parole des enseignants ; refus d'apprentissages ; antisémitisme et violence.

En contrepoint, chez les enseignants, un grand désarroi, avec le « sentiment de livrer un combat contre l'obscurantisme », avec l'obligation d'interrompre des cours et de pratiquer une autocensure préventive et pas toujours consciente. Cependant, de plus en plus fréquemment, les jeunes enseignants sont eux-mêmes les produits de cet enseignement déconstruit issu de la succession des réformes des quarante dernières années. Ils sont réceptifs aux idées individualistes et communautaristes, ont intégré depuis leur enfance le fait religieux dans leur système de références et sont pour certains favorables à l'abrogation de la loi de 2004. Face à cette situation d'échec, il faut à nouveau se poser la question de la légitimité de l'enseignement du fait religieux.

En quoi l'enseignement du fait religieux a-t-il contribué à l'évolution vers une conception biaisée de la laïcité ?

Comme le dit Catherine Kintzler avec une grande acuité, avec l'enseignement du fait religieux une prescription implicite invite les élèves à se reconnaître dans la position religieuse, dans la relation à Dieu, comme des êtres religieux membres de communautés, et à croire que le rassemblement ne s'effectue que par la croyance. L'appartenance religieuse supposée de l'élève est sollicitée, alors qu'une école républicaine et laïque devrait au contraire lui en épargner le poids. La présence de l'effet religieux piège désormais toute pensée. Il deviendra bientôt impensable qu'une Cité puisse avoir pour fondement autre chose qu'un lien sacré, un lien politique par exemple. On laisse entendre aux élèves que l'ordre du monde est défini par le divin. C'est une apologie du convictionnel, une disqualification de la pensée non religieuse.

L'enseignement du fait religieux est parfaitement en phase avec cette société envahie par le religieux dans laquelle nous vivons. Mais n'oublions pas que la défense de cet enseignement est aussi un acte militant, une stratégie politique appuyée sur une nébuleuse d'influence. Des accointances idéologiques irriguent l'ensemble de ce réseau d'influence. Les postes-clés sont occupés par des acteurs porteurs de cette conception biaisée de la laïcité qui affirment que la religion peut et même doit jouer un rôle décisif dans le contexte social et politique de nos sociétés. Deux organismes ont été/sont au cœur de ce réseau : l'Observatoire de la laïcité (2007-2021) remplacé par La Vigie de la laïcité, et l'Institut européen en sciences des religions, devenu en 2021 l'Institut d'étude des religions et de la laïcité (IREL). Ils ont assuré sans jamais faillir la promotion de cet enseignement et ont mis en musique l'extension de celui-ci.

Comme on pouvait le craindre, l'enseignement du fait religieux échappe désormais en partie aux seuls enseignants des écoles, collèges, lycées. La présence, dans les établissements scolaires de tous niveaux, d'associations ancrées dans le milieu interreligieux s'est étoffée et affirmée. Par les interventions de ces associations, la formation au fait religieux est ainsi partiellement déléguée au privé et est devenue une matière en soi, en contradiction absolue

avec les décisions officielles. Elle est diffusée et transmise par des organismes aux convictions religieuses affirmées. Agréées par le ministère de l'Education nationale, bénéficiant d'importants financements publics et privés, ces associations ont nom, par exemple, Coexister, fondée par Samuel Grzybowski (6), et Enquête (7).

L'offensive cléricale est protéiforme et l'enseignement du fait religieux en fait partie. Aux manettes un réseau militant d'inspiration chrétienne, en position d'influence, en phase et en lien avec les acteurs européens et souvent avec les fondamentalistes américains. Mais n'oublions jamais qu'une convergence des luttes s'est installée avec l'islam traditionaliste, avec pour objectif "l'unité visible des religions" et leur centralité dans la société.

En guise de conclusion

Avoir cédé aux représentations européennes consistant à placer une liberté de religion - qui n'existe pas dans le corpus philosophique et institutionnel français - devant la liberté de conscience et l'émancipation, avoir cédé en intégrant dans l'école publique le concept pernicieux d'enseignement du fait religieux est bien une défaite de la République laïque. Par rapport aux objectifs pédagogiques et sociétaux qu'on lui avait officiellement assignés, l'enseignement du fait religieux est un échec patent.

Malgré cela, il n'est aucunement remis en cause. Pourtant, comme pour l'enseignement des langues d'origine, l'accueil de la religion dans l'école a démontré qu'il est un frein à l'émancipation et à l'intégration et un accélérateur de la communautarisation.

L'école est l'avenir de la République et de la laïcité. C'est donc là que le combat doit être mené. Le caractère laïque de l'école, qui n'a pas à accompagner les élèves dans leur quête spirituelle ou identitaire, doit être réaffirmé avec fermeté. Les mesures à prendre doivent être à la fois ambitieuses (réorganisation de la formation des maîtres ; revalorisation financière et symbolique du métier d'enseignant, minoration du rôle des parents d'élèves au sein de l'école, notamment) et pragmatiques (suppression de la mention « d'enseignement du fait religieux » dans les programmes ; rejet hors de l'école des associations interconvictionnelles Coexister et Enquête qui interviennent face aux élèves et forment les enseignants, par exemple). Il y a urgence absolue.

- (1) Voir le livre d'Aline Girard, *Enseigner le fait religieux à l'école : une erreur politique ?*, Paris, Minerve, 2021. (2) <https://www.vie-publique.fr/rapport/25911-lenseignement-du-fait-religieux-dans-lecole-laique> (3) Les conséquences de ces réformes sont parfaitement analysées par Nadine Wainer, qui a commenté le rapport Debray au nom de l'APPEP <http://www.appep.net/mat/2012/06/wainer01.pdf> (4) L'impôt finance donc la presque totalité des frais de fonctionnement des établissements privés, ce qui est une anomalie unique en Europe. (5) Pour l'anecdote, Robert Schumann et Alcide de Gasperi, deux des pères de l'Europe, sont en voie de béatification par le Vatican. Deux hommes dont la foi a imprégné la pensée et l'action politiques. (6) <https://www.coexister.fr/>. Voir le livre d'Aline Girard *Vers une société communautarisée et confessionnelle. Le cas Samuel Grzybowski*, Paris, Editions Pont9, 2023. (7) <https://www.enquete.asso.fr/>

François Rebsamen annonce la création d'un «conseil de jeunes»

Jean-Christophe Tardivon - Info Dijon – 13 janvier 2024

Lors de ses vœux pour l'année 2024, ce vendredi 12 janvier, François Rebsamen (PS, FP), maire de Dijon et président de Dijon Métropole, a annoncé la création d'un «conseil de jeunes».

Le socialiste a inscrit cette annonce dans le droit fil d'un devoir de mémoire à entretenir, doublé d'une vigilance à maintenir afin de préserver la démocratie et la laïcité notamment.

Du «poids de l'histoire» au «souffle de l'avenir»

Peu avant la conclusion de son propos, après 50 minutes de discours, François Rebsamen a rappelé le parcours d'Henri Mosson, résistant-déporté durant la Seconde Guerre mondiale récemment décoré des insignes d'officier de la Légion d'honneur (*lire notre article*).

«Si Henri Mosson porte le poids de l'histoire, il porte aussi toute la lumière de la Résistance, et à ce titre incarne l'espoir, la force de l'action et du courage», a-t-il déclaré. «Notre devoir de mémoire doit donc se prolonger aujourd'hui en un devoir de vigilance.»

Le maire a enchaîné directement en saluant les jeunes du Conseil municipal des enfants de Dijon devant lui, installés dans les tout premiers rangs du Zénith et chaleureusement applaudis par toute l'assemblée. Ces écoliers sont vus comme «le souffle de l'avenir» et «les gardiens de notre histoire».

«Soyons ensemble les gardiens vigilants de la démocratie et de la laïcité»

«C'est à nous que revient la responsabilité de vous apprendre à connaître l'histoire, à promouvoir l'humanisme, le respect de l'autre. Si notre vigilance faiblit, les horreurs du passé peuvent se répéter», a poursuivi François Rebsamen pour conserver la gravité du propos.

Et de citer le pasteur américain et militant non-violent Martin Luther King : «Nos vies commencent à finir le jour où nous devenons silencieux à propos des choses qui comptent».

Le maire s'est adressé alors directement aux jeunes : «soyons ensemble les gardiens vigilants de la démocratie et de la laïcité. Impliquez-vous dans le processus politique qui viendra, informez-vous, questionnez, et surtout, n'ayez pas peur de faire entendre votre voix».

Création d'un Conseil de jeunes «avant l'été»

«En 2024, je m'y suis engagé, nous allons créer à Dijon un Conseil de jeunes, du collège au lycée, pour prolonger notre Conseil municipal des enfants. J'en lance le premier appel ce soir. Il sera en place avant l'été», a annoncé François Rebsamen.

«Ce conseil de jeunes, je souhaite qu'il puisse incarner cet universalisme républicain qu'il nous faut chérir comme notre bien le plus précieux. Car que deviendrons-nous si nous ne réussissons pas à renforcer la tolérance, l'écoute, le respect, à considérer la diversité culturelle et la fraternité comme des valeurs de la plus haute importance ? Jaurès disait : "il n'y a qu'une seule race : l'humanité"», a-t-il développé.

Un outil de promotion de la citoyenneté

Cette nouvelle entité dédiée à la promotion de l'engagement citoyen prendra donc place entre le Conseil municipal des enfants de Dijon destinés aux écoliers et le conseil de développement de Dijon Métropole ouvert aux habitants à partir de 18 ans.

Par ailleurs, dans ce champ de l'apprentissage de la citoyenneté, le Département de la Côte-d'Or anime un Conseil départemental des Jeunes constitué par un élève de chacun des 54 collèges publics et privés du département – dont les 16 collèges dijonnais –, élu par ses pairs. Les membres sont renouvelés tous les deux ans.

Selon le Département, les jeunes élus «fédérés autour de projets citoyens, proposent des actions dans les domaines de l'environnement, le devoir de mémoire, le sport, le harcèlement, le bien-être...».

Mauvaise foi ou myopie : le monde dit arabe occulte les crimes entre musulmans pour ne s'intéresser qu'à ceux commis par les Occidentaux.

Kamel Daoud – Le Point – 21 décembre 2022

C'est un argument réitéré face à l'accusation faite aux musulmans de soutenir les terrorismes islamistes : la plupart des victimes du djihadisme sont des musulmans. Près de 200 000 morts en Algérie durant la guerre civile ayant opposé les militaires aux islamistes dans les années 1990. Et presque autant de proies de Daech (l'« État islamique »), ainsi que plus d'un demi-million en Syrie après les printemps arabes. Fin 2021, en sept ans, la guerre du Yémen avait causé, selon l'ONU, la mort de 377 000 personnes. Voici la conclusion chiffrée d'une étude menée par un think tank européen, Fondapol : « *Nous pouvons établir qu'entre 1979 et 2019 au moins 33 769 attentats islamistes ont eu lieu dans le monde. Ils ont provoqué la mort d'au moins 167 096 personnes [...] Nous montrons ainsi que la plus grande partie des victimes du terrorisme islamiste sont des musulmans (91,2 %).* »

Les chiffres sont monstrueux, mais parfois autant que l'étrange silence des pays musulmans sur ces questions de crimes entre soi, contre les « siens ». Durant la guerre civile algérienne, les manifestations en faveur des populations massacrées étaient rares dans le monde dit arabe. L'omerta sur les massacres entre musulmans obéit souvent à une logique de l'occultation volontaire par les récits nationaux, qui choisissent de mettre exclusivement en lumière le sempiternel crime occidental. Ces massacres « autochtones » du Sud ne sont donc pas dénoncés, ne mobilisent pas les foules des protestataires, ne donnent matière ni aux ressentiments ni aux condamnations. Ce que pratique Boko Haram au Nigeria n'est presque plus évoqué.

Deux poids, deux mesures. Aujourd'hui, le silence sur ces guerres « effacées » revient par effet de contraste avec les événements au Proche-Orient. Les bombardements de l'armée israélienne – qui en traquant le Hamas tue des civils – sont dénoncés par le monde dit musulman : les marches, les manifestations, les mobilisations, les dénonciations sont de mise. Ces rendez-vous réactifs, obscurément récréatifs, rassemblent les partisans de l'humain profané à Gaza (jamais en Israël), mais raniment aussi, par un effet collatéral, les judéophobies extrêmes.

L'un des arguments solides de ceux qui dénoncent un traitement d'opinion sélective, « antijuive », sur ce qui se passe à Gaza est celui-ci : pourquoi le nombre de tués à Gaza paraît-il, pour l'opinion musulmane, plus scandaleux et plus monstrueux que le bilan des massacres commis sur des musulmans par d'autres musulmans ? Par des djihadistes « musulmans » sur d'autres djihadistes « musulmans » ? Pourquoi ces guerres « internes » sont-elles effacées au nom du seul scandale des tués à Gaza ?

Point aveugle. C'est une réflexion. Elle n'absout pas de ce qui se passe à Gaza. Pourquoi, dans l'opinion du monde dit musulman, la guerre n'est-elle vécue comme une guerre que lorsque l'Occident la mène ? Dans la dénonciation « musulmane » entre en compte un jeu de rôle discret et pourtant décisif pour la perception de l'actualité : toute guerre demeure un remake de la guerre des colonisations ; toute accusation ne peut se mener que dans l'axe imaginaire du décolonial permanent. Aujourd'hui, l'Israélien, le Juif rejoue la fonction du Blanc colonisateur et réactive ce point aveugle sur les guerres entre soi, effacées au nom de la guerre avec l'autre absolu, l'Occidental.

Ce point aveugle sur soi demeure souvent à la base du regard porté sur l'actualité tragique des dernières semaines. La conséquence de cette myopie dans le monde dit arabe demeure l'impuissance à changer et à changer la réalité autour de soi. La subordination du réel aux cécités entraîne une inefficacité, un manque de lucidité et des hystéries collectives volontaires.



Pourquoi les woke n'aiment pas les Juifs

Laurent Joffrin – Journal.info – 4 décembre 2023

L'hostilité de certains militants d'extrême-gauche envers les Juifs repose sur des bases politiques et théoriques qu'il convient de rappeler... et de « déconstruire ».

Face à la recrudescence des actes antisémites en France depuis le début du conflit opposant Israël au Hamas, la présidente de l'Assemblée Nationale Yaël Braun-Pivet et le Président du Senat Gerard Larcher ont appelé à une grande marche citoyenne pour la République, contre l'antisémitisme et pour la libération des otages retenus par le Hamas - Photo d'Estelle Ruiz/Hans Lucas

Femmes juives exclues d'un défilé féministe à Paris, étudiants juifs pris à partie sur les campus américains, néo-féministes refusant de s'apitoyer sur les Israéliennes violées le 7 octobre, Mélenchon accusant brusquement Ruth Elkrief d'insulter les musulmans, etc. Les Juifs n'ont décidément pas la cote à l'extrême-gauche.

On y verra peut-être l'habitude dérapage de l'antisionisme militant ou l'effet dérivé d'une indignation légitime devant les bombardements de Gaza. Il y a une explication plus politique : d'une manière générale, les décoloniaux, les néo-féministes, les intersectionnels, ceux qu'il est convenu de regrouper sous l'appellation « woke », ont pris l'habitude de juger les gens selon leur groupe d'appartenance ethnique ou racial (les « racisés » et les autres). Si bien qu'ils ne portent pas dans leur cœur les membres de la communauté juive, quelle que soit leur opinion. Trois éléments les conduisent à cette attitude.

Leur catéchisme leur prescrit d'abord de rejeter la notion de vérité objective. Il n'y a pas de fait brut, disent-ils, mais seulement des interprétations, des discours à déconstruire en fonction de l'origine du locuteur. Ainsi des événements du 7 octobre. Toute parole de compassion, de solidarité envers ces victimes doit être « déconstruite » pour tenir compte de l'appartenance de ceux ou celles (« celleux ») qui l'expriment. Comme ceux-ci peuvent être soupçonnés de sympathie à l'égard d'Israël, ces exactions barbares doivent être relativisées, mises à distance. On n'en parle pas, on les met au conditionnel ou on les minimise en regard des violences subies par les « Palestiniens ».

Le même catéchisme leur enseigne que la colonisation et ses suites – la « colonialité », prolongement actuel de l'ancienne sujétion imposée aux peuples colonisés – constitue le fait majeur de l'Histoire moderne (bien plus que les guerres mondiales ou la mise en œuvre de la Shoah par les nazis). Cette césure historique sépare l'humanité en deux groupes, les dominants, partisans ou bénéficiaires de la colonisation et de la colonialité, et les dominés, membres des peuples naguère asservis. Or, quoique nation démocratique légalement constituée, reconnue par l'ONU et par la plupart des pays de la planète, Israël n'est pour les woke décoloniaux qu'une vaste et ontologique colonie, « de la rivière jusqu'à la mer ». Et ceux qui contestent son existence – les islamistes, notamment – sont des « résistants » légitimement dressés contre ces dominants constitués en État sur une terre qui ne leur appartient pas.

Les préceptes woke, enfin, enseignent que la principale grille de lecture des sociétés contemporaines réside dans la division des sociétés en groupes opposés, définis par leur identité d'origine, de genre ou d'orientation sexuelle. Or dans cette vision étroitement identitaire, les Juifs sont classés dans la catégorie « blanche », c'est-à-dire dans le camp des privilégiés et des oppresseurs par nature, quels que soient par ailleurs leur comportement ou leur opinion.

Dès lors, le wokisme tient évidemment en méfiance tout membre de la communauté juive, spécimen particulier de la domination blanche et soutien naturel de l'Israël colonial. Il tend à considérer l'antisémitisme comme un fait mineur en regard de l'oppression post-coloniale et comme une contradiction secondaire entre dominants, qu'il convient de « déconstruire » avant de s'en inquiéter.

On retrouve ici le schéma de pensée déjà présent au 19ème siècle dans l'antisémitisme de gauche, qui voyait les Juifs, réputés maîtres de l'argent, comme des membres de la classe capitaliste à abattre. August Bebel, social-démocrate allemand, avait défini cet antisémitisme comme « le socialisme des imbéciles ». Voici aujourd'hui l'anticolonialisme des crétins.

Richard Malka : « La critique de Dieu est un marqueur de liberté » Caroline Fourest – Franc-Tireur – 3 janvier 2024

Avocat de Charlie Hebdo, de la liberté d'expression, d'offenser et même d'«emmerder Dieu », Richard Malka n'a jamais perdu son sourire ni sa détermination. Caroline Fourest, directrice de la rédaction de Franc-Tireur, qui a fait sa connaissance à Charlie et a souvent bataillé à ses côtés, notamment lors du procès des caricatures, l'a rencontré pour faire un point sur la liberté de dire.*

FRANC-TIREUR. On approche du 7 janvier. Comment se vit cet « anniversaire » ?

RICHARD MALKA. Comme un moment de recueillement et de nostalgie. Je songe à Charb, à tous nos amis et à l'injustice de leur absence. J'y pense toute l'année, mais ce jour-là, c'est un moment de paix, d'éloignement du tumulte, d'obligation à la profondeur pour éviter la colère qui est vaine. On est dans le combat toute l'année. Là, on se ressource.

La trêve ne dure jamais. C'est une date où il faut sortir du recueillement pour mener la même explication éternelle... Qu'est-ce qui change ?

Cela fait maintenant vingt ans que nous disons la même chose. Pendant longtemps, nous nous sentions toujours plus seuls à le dire d'où on le dit. À savoir, de la gauche. Puis, les choses ont évolué étrangement. Aujourd'hui, tous deux, nous nous estimons plus soutenus que jamais par l'opinion publique, hormis les deux extrêmes et une partie de la jeunesse. Mais, parallèlement, on nous regarde avec des yeux toujours plus ronds : « Comment osent-ils encore dire cela ? » Nos propos sur le religieux, sur la méfiance que l'on doit conserver à l'égard des religions, plutôt qu'un respect obligatoire, correspondaient à un discours assez évident il y a trente ou quarante ans. Les gens auraient ri de nous en disant : « Vous enfilez des perles ! » Désormais, il est devenu transgressif de tenir ces idées voltairiennes à l'égard de toutes les religions. Et franchement dangereux à l'égard de l'islam.

Avons-nous perdu la bataille auprès de la jeunesse ? Il devient difficile de lui expliquer en quoi cet esprit voltairien fait partie de l'héritage progressiste ?

La jeunesse n'est pas univoque. Je me déplace dans des universités, certes plutôt des facultés de droit, mais quasiment sans exception, les jeunes sont heureux d'entendre un discours de liberté. Ils y aspirent. Mais oui, il existe aussi une jeunesse partisane du « il ne faut pas offenser les religions ». C'est la plus bruyante, la plus militante, celle qui s'exprime sur les réseaux. Je ne pense pas que ce soit la plus intéressante, ni qu'elle soit majoritaire. Une autre jeunesse existe, il ne faut pas l'oublier et lui parler.

Mais cette jeunesse-là est matraquée par l'esprit de meute sur les réseaux sociaux...

C'est très vrai et cela me glace le sang à chaque fois. Cette jeunesse-là vit dans la peur d'être lynchée, d'être mise au piquet, que personne ne lui parle plus. Elle craint d'être dénoncée, voire effacée. C'est la réalité. Comment a-t-on pu laisser une partie de nos jeunes ne pas oser dire ce qu'ils pensent ? Il y a toujours eu des fractions militantes cherchant à imposer leurs lois par la terreur. C'était le cas avec l'idéologie communiste. L'ambiance actuelle, c'est un peu la suite.

Une pression étouffante s'exerce notamment à l'université. Comment la desserrer ?

J'en veux terriblement à certaines présidences d'université et aux pouvoirs publics d'avoir atteint ce stade de décomposition intellectuelle et morale. S'il y a un lieu dans ce pays où on devrait apprendre l'universalisme, où tous les points de vue devraient pouvoir s'exprimer, où la liberté d'expression devrait être respectée, c'est bien l'université. Or ce n'est plus le cas. Gilles Kepel en est un exemple parmi mille autres. On ne peut plus faire aujourd'hui une thèse sur l'islamisme. C'est impossible. C'est à nouveau le « pas de vagues, on ne fait pas ça, c'est trop

de problèmes ». En revanche, il y a des milliers de thèses sur les gender studies ou le décolonialisme. Je ne dis pas qu'il ne faut pas en faire mais d'autres sujets doivent aussi pouvoir avoir leur place.

Comment défendre la liberté d'offenser et même d'« emmerder Dieu » ?

En rappelant à la nouvelle génération qu'il n'existe aucune obligation au respect des croyances. Au contraire. Comment ne pas voir que les religions ont causé des centaines de millions de morts ? On va respecter les kamikazes et le fait qu'ils sont attendus par soixante-douze vierges au paradis ? Que les homosexuels doivent être jetés du plus haut étage d'un immeuble ? Il n'y a aucun respect à avoir. On respecte les êtres humains, pas les croyances. Plus on respecte les croyances, plus elles deviennent des dogmes ou des idolâtries moyenâgeuses, et moins on respecte les êtres humains.

On a le droit de critiquer les croyances, pas d'inciter à la haine contre ceux qui les portent.

Exactement. Aucune idée, aucune croyance ne doit être à l'abri des critiques, que ce soit le judaïsme, le christianisme, l'islam, le communisme ou le libéralisme. Ce qu'on respecte, ce sont les hommes. Si vous croyez aux fantômes ou à l'existence des licornes, ne me demandez pas de ne pas critiquer vos croyances ; je considérerai que vous avez des croyances absurdes, mais cela ne m'empêchera pas de vous respecter en tant qu'être humain. C'est cela, la distinction. Et c'est celle qui est retenue par la loi. Vous ne devez pas formuler des propos incitant à la haine et à la discrimination à raison de l'origine, de la religion, du genre, de la sexualité.

« À raison de », c'est important...

Oui, très. J'ai le droit de dire que le judaïsme, l'islam, le christianisme sont toxiques, perfides ou sont des escroqueries. Et même qu'il faut bannir ces religions ou ces croyances de la surface de la Terre et les remplacer par la raison autant que possible pour parvenir à sauver l'humanité de ses démons. C'est ce que je crois et c'est mon droit le plus absolu de le dire. C'est, au demeurant, un discours tenu depuis des siècles dans ce pays. En revanche, je n'ai pas le droit de dire que les Juifs veulent dominer le monde ou que les musulmans sont des escrocs et des voleurs. Ce serait de l'antisémitisme ou du racisme.

De plus en plus de gens semblent incapables de faire cette distinction.

C'est bien le problème. Des gens ne comprennent pas ce discours parce qu'ils ont transformé leurs croyances en identité. Ils développent une hypersensibilité religieuse puisqu'ils se définissent au travers de leur religion. Quand on en arrive là, on ne peut plus discuter. Il n'y a plus de dialogue possible, c'est le début du fanatisme.

La frontière est parfois mince entre les deux. Même à *Charlie Hebdo*, il arrive de ne pas passer des dessins...

Bien sûr, parfois, on est sur le fil. Ce n'est ni facile ni évident. Il y a des discussions, ce n'est pas no limit. Il est même arrivé à une ou deux reprises (en trente ans !) que Charlie soit condamné, à raison, pour des dessins franchement limites.

La caricature qui montrait le pape décapité ?

Oui. Le symbole de la décapitation, on aurait pu éviter. Pour le coup, on riait de la décapitation du pape, pas seulement en tant que symbole mais aussi en tant que personne, ce qui n'est pas sain. On a aussi été condamnés pour avoir mis des croix gammées sur des hommes politiques, simplement parce qu'ils étaient de droite. Là aussi, c'était une erreur, d'ailleurs admise par Charlie, qui n'a pas fait appel. La limite est parfois ténue, mais il faut veiller à protéger les opinions, même transgressives. C'est la définition de la liberté d'expression selon

la Cour européenne des droits de l'homme : les idées qui heurtent, qui choquent, qui blessent, participent à la liberté d'expression. Elles sont nécessaires et utiles.

Critiquer les religions est considéré par certains comme une incitation à la haine, mais à l'inverse on a vu des présidentes d'université américaines juger qu'appeler au génocide des Juifs pouvait faire partie de la liberté d'expression, selon « le contexte »...

Il suffit de faire un parallèle avec d'autres communautés pour réaliser que ce n'est pas de la liberté d'expression, mais de l'incitation à la haine. Est-ce que l'on peut dire : « Génocidons les femmes », « Génocidons les homosexuels » ou « Génocidons les Noirs » sur ces campus ? Cela n'aurait pas été admis et tant mieux. Mais pour les Juifs, on se pose la question du contexte ! C'est une régression inouïe qui annonce des temps sombres pour tous. Dans cette idéologie anglo-saxonne victimaire, les seuls que l'on ne reconnaît pas comme victimes, ce sont donc les Juifs. Pourtant, si on regarde l'histoire de l'humanité, ils ont quand même un peu souffert...

Dans l'idéologie « woke », un Juif est un Blanc « + », un Blanc privilégié, ce qui est d'ailleurs une façon de recycler des préjugés antisémites sous couvert d'antiracisme...

C'est ça, c'est orwellien. On crée une histoire qui n'est pas l'histoire. On invente des victimes en niant ce statut à ceux qui, historiquement, figurent parmi les plus persécutés. Cet antiracisme est fondé sur une vision complètement biaisée du passé. Il efface, par exemple, le fait que la colonisation musulmane a été l'une des plus longues de l'histoire, ou qu'elle a réduit en esclavage des millions et des millions de Noirs, enlevé des centaines de milliers d'enfants chrétiens à leurs familles, notamment dans les pays de l'Est, pour en faire les janissaires de l'Empire ottoman. Ce réel-là ne colle pas à leur idéologie, donc on fait comme s'il n'existait pas.

Le problème de réécrire l'histoire à partir des identités d'aujourd'hui, c'est qu'on finit par considérer les « racisés » comme victimes par nature et les Blancs ou les Juifs comme bourreaux...

Mais moi, je ne suis pas plus blanc qu'un Gazaoui ! Comment décidet- on qu'un Arabe n'est pas blanc et qu'un Juif sépharade l'est ? On a la même couleur de peau. Tout cela n'a pas de sens. Cette lecture identitaire et victimaire de l'histoire est dramatique. C'est une explosion nucléaire, ce mélange-là : la culpabilisation permanente, le fait de se vivre comme victime éternelle, cela vous donne tous les droits. Cela vous donne le droit d'aller tuer des enfants dans une maternelle en toute bonne conscience, en pensant que vous êtes du côté du bien. Il faut lutter du matin au soir contre cet enfermement névrotique.

L'autre catastrophe est politique. Comment vit-on, quand on a défendu *Charlie* pendant des années contre l'extrême droite, le fait qu'aujourd'hui des gens y voient un recours pour défendre la liberté d'expression et la laïcité ?

La montée de l'extrême droite n'est que le produit de la lâcheté de la gauche, de son refus d'aborder certains thèmes et de l'abandon de ses valeurs. Si la gauche avait fait son boulot, n'aurait pas abandonné autant de thèmes qui lui appartenaient à l'extrême droite, elle ne serait pas à ce niveau-là.

Mais la gauche *Charlie* existe !

Je sais bien, mais elle n'a plus d'expression politique.

Certes, mais des Manuel Valls, des Bernard Cazeneuve, des Michaël Delafosse existent. Ils parlent, on ne peut pas dire que cette gauche ait disparu...

Ce sont des individus. Pour qui votes-tu lorsque tu appartiens à la gauche laïque, universaliste, libertaire ? Tu ne sais plus. Le peuple de gauche n'a pas disparu, mais son expression politique, oui, depuis un moment.

Qui sont ceux qui ont le plus œuvré à cette disparition ?

J'en veux à ceux qui étaient censés représenter la gauche laïque et qui y ont renoncé. J'en veux à ceux qui auraient dû être les gardiens du temple laïque. Donc j'en veux au courant de Benoît Hamon, par exemple, et évidemment à celui de Jean-Luc Mélenchon. Pour moi, la trahison se situe là. D'abord, au sein du PS puis chez LFI. Mais il y a aussi beaucoup à reprocher à tant d'intellectuels qui ont sombré dans le communautarisme.

"La montée de l'extrême droite n'est que le produit de la lâcheté de la gauche"

À quand remonte le début de cet abandon ?

Je le date au travers de mes affaires judiciaires, en fait. Au tournant des années 2000, quand on passe des procès menés par l'extrême droite catholique et l'Agrif (Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne, ndlr) à des procès menés au nom de l'islam. Je sens bien que cela devient un peu plus compliqué à gauche. C'est le cas au moment du procès des caricatures de Mahomet, bien sûr. Mais quand même. Il y a encore une bonne partie de la gauche à nos côtés. François Hollande vient témoigner. On a des soutiens. Dans les médias, en revanche, cela se tend. Et puis, il y a l'incendie de Charlie en 2011, qui correspond à la période Baby-Loup, où je plaide pour cette crèche laïque, et là, cela devient plus difficile. Les accusations d'« islamophobie » pleuvent sur nous. C'est l'époque des prémices d'une gauche décoloniale, de la fameuse pétition de Rokhaya Diallo et des Indigènes de la République « contre le soutien à Charlie Hebdo ». Élisabeth Badinter commence à me dire que c'est foutu. Moi, je pense qu'elle exagère un peu. J'ai fini d'espérer lors de la troisième polémique visant Charlie à cause du film américain imbécile intitulé L'Innocence des musulmans. Là, il n'y avait plus personne.

On parle d'un film d'extrême droite, stupide et haineux, qui n'a rien à voir avec la ligne de Charlie...

Je sais bien. Mais personne à Charlie n'a soutenu ce film. Les dessins de Charlie dénonçaient seulement les morts entraînés par les manifestations, notamment en Libye, à la suite de l'annonce d'un film idiot... que seuls quarante-cinq personnes avaient vu ! C'est comme les corans brûlés : il y en a trois, et on fait une loi pour interdire le blasphème. C'est absurde, lâche et dangereux.

Après tant de morts, notamment à Charlie, ce sont finalement les autodafés d'individus d'extrême droite qui auront tué le droit au blasphème au Danemark.

Personnellement, je ne soutiens pas le fait de brûler des corans. Il y a plus intelligent à faire que de réduire en cendres des livres, quels qu'ils soient. Mais s'il suffit de trois provocateurs pour rétablir le blasphème, sous la pression de ces grandes démocraties respectueuses des êtres humains que sont l'Iran ou la Syrie, c'est dire le point de désagrégation démocratique où nous sommes arrivés...

Ceux qui cèdent croient acheter la paix.

Ils se trompent, c'est le contraire. En étalant leur faiblesse, ils rendent la confrontation inévitable. Je plaide depuis toujours pour défendre le droit à la caricature, au blasphème et au sacrilège. S'il suffisait d'y renoncer pour vivre tranquillement, on pourrait se poser la question. Mais cela ne marche pas ainsi. À partir du moment où vous renoncez à un droit, on passe au suivant, et l'on vous dit que l'on ne veut plus voir des tableaux du XVIIe siècle comportant des nus. Comme le tableau de Cesari qui a choqué des collégiens des Yvelines. La phase d'après, on vous dira que les élèves n'ont pas envie d'entendre parler d'homosexualité, que

c'est une offense à leurs croyances. Idem ensuite pour le darwinisme. C'est ça, l'idéologie de l'offense. Pour moi, c'est un vocabulaire mafieux ; ce sont les mots de ceux qui ne veulent réfléchir à rien, juste censurer le débat et l'altérité.

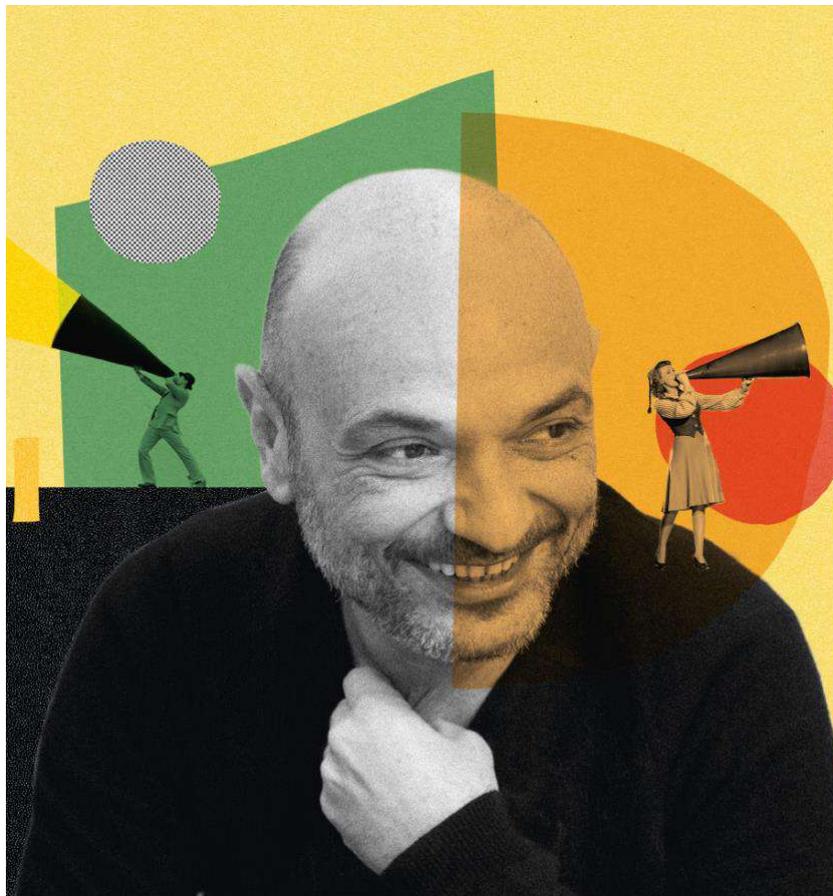
Le tableau de Cesari sur Diane et Actéon est inspiré des Métamorphoses d'Ovide. À Columbia, des étudiants ne veulent plus qu'on leur enseigne ce livre parce qu'il contient des scènes violentes, notamment d'agressions sexuelles. C'est un monde puritain qu'ils nous préparent ?

C'est la série La Servante écarlate. Il y a deux marqueurs de la liberté universels : la critique de Dieu et le sexe. Ça va ensemble. Le rapport au sexe, le rapport au rire, aux caricatures, ce sont des marqueurs qui ne mentent pas. Ce sont les marges de la liberté d'expression, avec des excès possibles, que l'État de droit doit réguler. Mais interdire ces domaines d'expression, c'est le propre des dictatures.

Une dernière question, plus personnelle... Les gens te demandent souvent comment tu parviens à tenir. Moi qui te connais depuis tant d'années, je ne t'ai jamais vu, à part le soir du 7 janvier 2015, perdre ton sourire. Comment fais-tu ?

Je suis habité par une conviction que j'ai envie de transmettre. Celle de la liberté. On ne peut pas lâcher. Ce combat nous épuise autant qu'il nous régénère en permanence. Il y a des moments de lassitude, de découragement et parfois des gouffres de désolation. Comme le 7 octobre. Mais il y a toujours de l'espoir. Quand on a des convictions, il y a toujours de l'espoir. Et s'il y a de l'espoir, il faut se battre pour qu'un jour ou l'autre, même lointain, les Lumières finissent par l'emporter.

** Le Droit d'emmerder Dieu (Grasset, 96 p., 2021).*



«Les islamistes nous regardent dans les yeux et nous disent: On n'aime pas vos libertés"»

Abnousse Shalmani

Anne Fulda – Le Figaro – 12 janvier 2024

PORTRAIT - Née en Iran, l'écrivain et chroniqueuse entremêle, dans son dernier roman, les vies de deux femmes de lettres qui ont toujours choisi la passion et la liberté. Comme elle.

Elle arrive comme une tornade. Un courant d'air de vitalité. Boucles blondes virevoltantes. Sourire en bandoulière. Le regard animé par une pointe de défi amusé. Féminine sans afféterie. Abnousse Shalmani ne fait pas de manières. Elle est joyeuse, enjouée, directe. Elle nomme les choses: appelle un chat un chat, «un cul, un cul». Avec une espèce de délectation malicieuse. Elle pose ses deux cigarettes électroniques (l'une au goût nature, l'autre framboise-cassis) sur la table du petit salon d'un hôtel du 6^e arrondissement où nous avons rendez-vous. Glisse à la serveuse qu'elle a passé un bon Noël «même si un peu arrosé, tout était trop», s'amuse-t-elle. Et, en la voyant ainsi s'installer, on comprend tout de suite que l'on est face à ce que l'on appelle «un tempérament». Un tempérament, mais doué de raison. Et qui a gardé une part d'enfance. L'insolence de la petite fille qui a vécu ses premières années en Iran et s'est révoltée tout de suite, de tout son être, lorsqu'elle a dû, après l'arrivée de Khomeyni au pouvoir, revêtir la tenue traditionnelle religieuse et le voile.

«J'avais 6 ans, mais je ne trouvais pas ça normal. Je ne comprenais pas pourquoi on devait me coller un voile. À la maison, ma mère avait cinq sœurs, extrêmement libres, bien habillées, avec des couleurs. Et tout d'un coup, je voyais ce pays, ce gouvernement se couvrir de noir. Et moi la première. C'était très étonnant, et c'est vrai que c'était physique. J'étouffais.» Elle a raconté dans son premier livre comment, par goût de la provocation, mais surtout par un réflexe de survie, elle a refusé de «porter ce truc, ce foulard gris qui serre trop» et s'est baladée, par défi, les fesses à l'air ou en culotte avant de «sprinter vers la porte de sortie de l'école». «Il fallait que j'enlève ces oripeaux, sourit-elle aujourd'hui, et de voir les femmes corbeaux me courir après et se casser la gueule, ça a été un grand moment... Je n'avais que 6 ans. C'est plus tard que j'ai compris l'aspect transgressif» de ce geste.

Le grand public connaît surtout Abnousse Shalmani pour ses chroniques à LCI, i24 News et dans L'Express et la manière dont elle torpille avec allégresse et de manière argumentée le wokisme, l'islamisme, le néoféminisme, et défend avec ardeur la laïcité. Mais il ne sait pas toujours qu'elle est avant tout une femme écrivain (elle tient au masculin). Une femme de lettres dont la conscience politique a été aiguisée et alimentée par la littérature. «Lorsqu'on est arrivés en France, en 1985, j'ai décidé que je voulais être écrivain français, ce qui faisait rire toute la famille: je ne connaissais pas un mot de français. Après, j'ai découvert Madonna et Victor Hugo, et j'ai voulu être les deux en même temps. Le corps et la tête, je trouvais que cela allait très bien ensemble.»

La passion et la liberté

Son père adoré, chimiste de métier, cinéphile et grand lecteur, surnommé «haute tolérance» («Je l'ai toujours vu avec une pile de livres à côté de lui») a entretenu cette passion. Il lui fait apprendre le français avec Victor Hugo. «Le premier jour d'exil, réveil à 6 h 30, mon père ouvre Les Misérables avec un dictionnaire franco-persan à côté et me dit: "Allons-y!" On a fait de l'archéologie de la langue!» C'est aussi grâce à lui qu'elle découvre Pierre Louÿs et sa littérature, à 13 ans. «On n'avait pas de sous pour partir en vacances, alors nous allions chez Gibert. Et là, avec mon petit frère, on avait le droit de remplir un panier de livres de poche, surtout ceux avec étiquettes noires et rouges, avec des réductions. C'étaient nos vacances d'été.» Elle acquiert ainsi un livre de Dominique Bona, Les Yeux noirs, qu'elle

dévore le soir même. «Et là, je découvre José-Maria de Heredia, les sœurs Heredia, Henri de Régnier, Blum, Proust jeune, quand il faisait des blagues, la Belle Époque et surtout Pierre Louÿs!»

Une révélation. L'auteur de *La Femme et le Pantin*, «qui met du rire dans le sexe», apaise certains souvenirs d'enfance ancrés en elle, et notamment «cette idée qu'en République islamique la chair, et donc forcément le corps des femmes, est quelque chose de dramatique, dangereux, un lieu de perdition». Il s'inscrit dans le panthéon littéraire d'Abnousse Shalmani et apparaît logiquement dans son dernier livre, *J'ai péché, péché dans le plaisir* (Grasset). Un roman à l'écriture enflammée qui entremêle les vies extraordinaires de deux femmes écrivains: Forough Farrokhzad (1934-1967), «immense poétesse iranienne». Et Marie de Régnier, la maîtresse de Pierre Louÿs. Deux femmes qui ont toujours choisi la passion et la liberté. Et qui semblent être des sœurs d'âme d'Abnousse Shalmani. Surtout Marie de Régnier: «Marie, personne ne lui arrive à la cheville. Personnellement Elle a mené la barque de sa vie avec une intelligence et un enthousiasme rares.» Chaque année, la chroniqueuse dépose d'ailleurs des pivoines sur sa tombe, au Père-Lachaise. «Quand j'ai découvert qu'elle y était, j'ai écumé le cimetière: il y a toute l'histoire de France, là-bas, c'est extraordinaire: Sarah Bernhardt, Piaf, Modigliani, Colette, la Callas, Pierre Brosolette, Balzac, Victor Noir, Proust...»

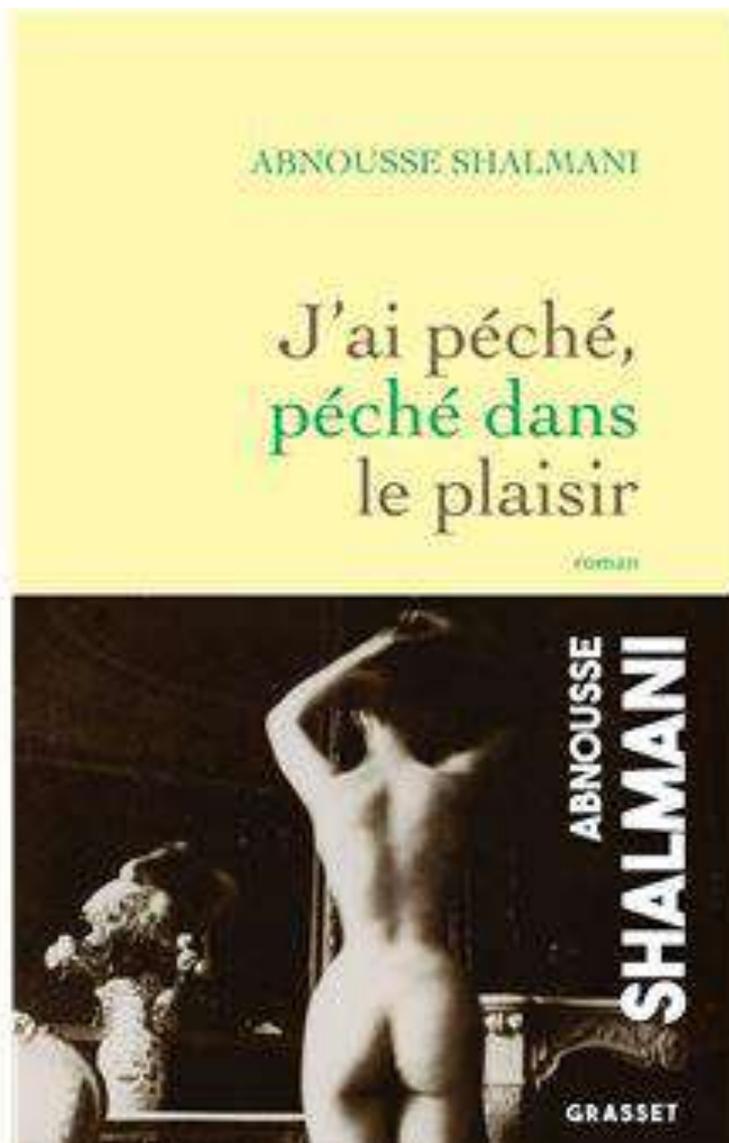
Importance de la culture et du corps

Le titre de son dernier livre, comme ceux des précédents (*Khomeiny, Sade et moi*, *Les exilés meurent aussi d'amour* ou *Éloge du métèque*, tous publiés chez Grasset), claque au vent comme une oriflamme. Une déclaration crâne d'indépendance. Et affirme un goût évident de la résistance - mais une «résistance souriante, joyeuse et aussi basée sur le plaisir», souligne-t-elle, manière de préciser qu'elle n'a pas le goût du tragique, étant toujours mue par une espèce d'urgence de vivre, de rire aussi. Elle qui a été inspirée par des figures de femmes au profil très différent - de Marie-Antoinette à Simone de Beauvoir en passant par Colette, Mona Ozouf ou Élisabeth Badinter - se souvient ainsi que, lorsqu'il y avait la guerre en Iran et des alertes à la bombe sur Téhéran, sa mère, «affolée à l'idée que l'on puisse trouver nos cadavres mal habillés», lui faisait porter une jolie robe et qu'elle avait le droit - «comme on pouvait mourir» - de mettre du rouge à lèvres.

Ses livres ont en commun de lier toujours l'importance de la culture et du corps. Ce corps que le régime des mollahs lui présentait comme maléfique. Elle se souvient ainsi de ces cours durant lesquels un professeur de religion lui avait répondu, alors qu'elle lui demandait pourquoi elle devait porter le voile: «Parce que vous, les femmes, vous êtes des objets dangereux.» Elle sourit: «Je me suis dit: ce type, un adulte, j'ai 7 ans, et il a peur de moi! C'est donc que les femmes sont trop fortes, elles ont des superpouvoirs, si elles font peur à un vieux type comme ça. C'est à partir de là que je me suis dit qu'il ne faut jamais capituler sur le corps des femmes. C'est un instrument de domination et de revendication extraordinaire», argumente-t-elle, en rappelant que, pour Sayyid Qutb, l'idéologue des Frères musulmans, marqué par un séjour aux États-Unis, «la décadence occidentale, c'était le rire des femmes, leurs jambes, la mixité, qu'elles travaillent, se déplacent seules, qu'elles côtoient des hommes qui ne soient pas leurs frères, leurs pères, leurs maris. Il en fait des pages et des pages de manière obsessionnelle dans ce qui est la mouture intellectuelle des Frères musulmans.»

C'est probablement aussi pour cela que la jeune femme a réagi aussi vigoureusement, lors d'une chronique sur LCI qui a été partagée de nombreuses fois sur les réseaux sociaux, suite à l'attaque du Hamas en Israël, le 7 octobre dernier, et les viols et sévices monstrueux qui les ont accompagnés. «Entre l'Antiquité et les totalitarismes au XXe siècle - ce que j'ai le plus étudié, dit celle qui a une maîtrise d'histoire et une licence de lettres modernes -, je n'aurais jamais imaginé de mon vivant assister à un pogrom, un massacre de Juifs - des

civils, des femmes et des enfants indistinctement - parce que juifs. Ils ne s'attaquaient non pas à des Israéliens mais à des "yahudi", qu'ils ont assassinés dans la joie et la bonne humeur en partageant les images avec les leurs.» Elle formule l'espoir que certains comprennent que l'islamisme «est le même» qu'il soit au pouvoir chez des mollahs chiites iraniens, s'exprime par des actes terroristes comme les attentats de Charlie ou du Bataclan ou soit revendiqué par le Hamas. «C'est toujours la même volonté destructrice et brutale de l'Occident, ses valeurs, sa liberté», assure-t-elle. Et d'ajouter: «Les islamistes ne cherchent pas à mentir. Ils nous regardent dans les yeux et nous disent: "On n'aime pas vos libertés, on n'aime pas vos femmes, vos homosexuels, vos Juifs, vos démocraties libérales. En fait, on n'aime rien de chez vous et on va vous le faire!"»



Pourquoi les islamistes s'en prennent à l'école de la République La stratégie de l'Isesco

*Florence Bergeaud-Blackler - La Revue des Deux Monde – Décembre 2023/Janvier 2024
Anthropologue, chargée de recherches au CNRS.*

Le 16 octobre 2020 à Conflans-Saint-Honorine, un professeur est décapité en pleine rue. En dehors du crime, de son mobile, c'est la portée symbolique du geste et son atrocité – ôter la tête –, qui retiennent l'attention. L'acte est immédiatement interprété, et à juste titre, comme un assassinat politique et une volonté d'atteindre le cœur de la République : l'école.

On ne se tourne pas tant vers l'assassin – un jeune homme âgé de 18 ans issu d'une famille de réfugiés tchétchènes – que vers un parent d'élève qui, dans une vidéo devenue virale, appelait à punir le professeur, qui aurait été fautif, selon lui, d'avoir montré une caricature du Prophète à ses élèves. Et les Français voient alors ce que beaucoup experts savaient – mais qu'ils étaient priés de taire au risque de paraître islamophobes – : que des parents d'élève, en liaison avec des imams et des associations, ont tranquillement appelé au châtimement de l'enseignant, sans préciser bien sûr la sanction. Se révèle alors une culture ordinaire capable d'armer idéologiquement un tueur, et des relais – qui restent encore à identifier au moment où sont écrites ces lignes – pour lui fournir le couteau et le pistolet à billes qui seront retrouvés près de son corps.

Cet article entend faire état non des mobiles précis de cet assassinat politique, ni de ceux qui l'ont précédé, mais des circonstances historiques et idéologiques qui l'ont rendu possible. C'est donc de cet armement idéologique que nous allons parler.

Les attaques contre l'école et contre les valeurs qu'elle porte ne prennent pas toujours, bien heureusement, cette forme extrême. Mais elles sont quotidiennes. Chaque jour remontent au ministère de l'Éducation nationale des signalements d'élèves ne souhaitant pas suivre certains cours, refusant certains enseignements au nom de leur religion, et en particulier de l'islam. Ces refus de plus en plus nombreux ne sont pas fortuits. Il sont à mettre en lien avec une stratégie assumée, destinée à soustraire les enfants musulmans de l'enseignement public pour « édifier la personnalité de l'être musulman », pour inciter chaque musulman à s'engager « à respecter les commandements d'Allah, ses prohibitions, se parer de l'éthique islamique généreuse et tolérante, fondée sur le bien, le droit, l'équité, le devoir, à agir dans le cadre de la charia qui repose sur deux principes : ordonner le bien, prohiber le blâmable ». Une stratégie qui doit prodiguer une protection contre « l'invasion et l'aliénation culturelles », « garantir la sécurité culturelle et l'immunité nécessaire au développement de la personnalité du musulman ». Ces extraits que je viens de citer proviennent d'un très officiel document de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Isesco), l'équivalent de l'Unesco pour l'Organisation de la coopération islamique (la version panislamique de l'ONU).

Ce texte, intitulé « Stratégie de l'action islamique culturelle à l'extérieur du monde islamique », a été publié à Doha (Qatar) en 2000, l'un des principaux bailleurs de fonds de la mouvance des Frères musulmans dans le monde.

Avant de développer les éléments de cette stratégie, je dois préciser à quelle branche idéologique on peut la rattacher. Je pense en effet essentiel de rappeler que l'orientation politique de l'islam devenue hégémonique en Europe ne doit pas être confondue avec le patri- moine religieux qui l'inspire, l'islam. En rappelant ces origines, je veux souligner que nous n'avons pas affaire à un mouvement de réaction tiers-mondiste mais à une idéologie conquérante et déterminée insensible aux remèdes socio-économiques, un projet utopique qui n'aboutira jamais mais qui vit autant de son rêve califal que de la destruction de ce qu'il hait et qui le fascine – l'Occident.

Au cœur de l'islamisme : un « système-islam » totalitaire

L'islamisme est une branche politique d'un mouvement plus large de réaction à la colonisation européenne que l'on a appelé le réformisme orthodoxe des *salafiya* (nommés

ainsi en raison de leur vénération pour les *salafiyyoun*, les pieux anciens). Pour les réformistes de la fin du XIXe (notamment Djamel al-Din al-Afghani, Mohamed Abduh et Rachid Rida), les musulmans ont été colonisés par les Européens en raison de leur éloignement de l'islam. Non point que la civilisation européenne ait été supérieure – car elle est pour eux irrémédiablement athée, immorale, matérialiste et égoïste – mais parce que les musulmans ont oublié l'islam « originel » du Prophète et de ses compagnons. Ils n'ont rien su opposer à la puissance politique, technologique, scientifique et culturelle européenne.

C'est ainsi que, s'éloignant de la vérité originelle, ils ont réduit l'islam à des rituels cultuels et à quelques aspects moraux et spirituels de la vie, se sont laissés diriger par de vieux savants traditionalistes sourds aux changements du monde, pour finalement se soumettre à la puissance européenne.

Pour se défaire du joug colonial, les musulmans, fautifs, devraient donc s'engager dans un mouvement de réforme et de revivification des sources afin de retrouver leur fierté et leur inspiration, inscrite dans le Coran et la sunna. Le réformisme a donné naissance à deux branches modernistes : « séculière » et « islamiste ».

La branche islamiste née au premier tiers du XXe siècle (à l'époque de la conception d'autres systèmes totalitaires comme le communisme et le nazisme) a poussé jusqu'au bout la logique séparatiste en conceptualisant ce que l'on pourrait appeler un « système-islam », parfaitement intégré et autosuffisant. Ce système est total et universel en ce qu'il contient à la fois les problèmes et les solutions de l'humanité, guidée par Dieu. L'altérité n'a aucune place dans une telle vision de l'humanité. Toute altérité est destinée à disparaître à terme.

Le système-islam a été développé par deux mouvements. Le premier, celui des Frères musulmans, a été fondé en 1928 par Hassan al-Banna, un leader charismatique né en 1906, qui lui a donné son impulsion idéologique depuis le monde arabe. Le second, la Jamaat-e-islami, né en 1941, a été érigé par Abdul Ala Mawdudi (né en 1903), leader moins charismatique mais dont l'influence a été sans doute plus profonde. Il est le véritable ingénieur du système-islam, qu'il a décrit en urdu et en anglais au long de ses 140 ouvrages. En réformistes, les deux fondateurs appellent à la libération de l'ensemble du monde musulman de toute domination étrangère et à l'établissement d'un État islamique. En islamistes, ils donnent à ce califat un projet : « prôner ses principes sains et diffuser sa mission à l'ensemble de l'humanité ».

On doit à Mawdudi l'architecture du système-islam, qu'il considère comme un « ordre social global où rien n'est superflu, et où rien ne manque ». L'islam contient selon lui les directives nécessaires et suffisantes pour répondre aux besoins de la société humaine, à tous les âges, dans tous les pays et dans toutes les sphères possibles : religieuse, personnelle, morale, familiale, sociale, économique, judiciaire, internationale. L'idée répandue, notamment par le marché halal international, selon laquelle l'islam ne serait pas une religion mais un mode de vie lui revient.

Ces leaders vont en inspirer deux autres qui travailleront à concrétiser et mettre en pratique les conditions du système-islam en Europe: les Égyptiens Sayyid Qutb et Saïd Ramadan (père de Tariq et Hani). Le premier théoriserait la conquête par le djihad, une méthode guerrière qui inspirera Al-Qaida et Daesh. Le second, suivi de ses fils, sera l'homme d'influence et de réseaux qui assurera, depuis son exil suisse, la pénétration institutionnelle de l'islam politique sur les continents européen et nord-américain. Deux faces d'une même pièce, deux méthodes d'islamisation issues d'une même matrice (le système-islam), l'une offensive et rapide, l'autre plus lente, d'influence, qui visent toutes deux l'émergence d'une théocratie califale mondiale. Elles peuvent s'accommoder l'une de l'autre, être en concurrence ou se compléter dans l'action.

Pour les islamistes, la puissance technologique et économique rend improbable la réussite d'une conquête militaire sur l'Occident. Ils sont persuadés que c'est par l'éducation et la culture que les démocraties occidentales céderont, comme le monde musulman a cédé face aux Européens au XVIIIe siècle.

Selon les récits des pères fondateurs, le matérialisme occidental a été exporté vers le monde musulman par l'éducation, le système économique et les arts, entraînant une « émascation » de la « personnalité musulmane ». Hassan al-Banna décrit ainsi l'empire européen : colonial, vorace et vengeur, matérialiste et immoral, prêt à exporter ce qu'il n'aurait même pas voulu sur son propre territoire. La défaite militaire et politique est donc, selon le leader de la confrérie, la conséquence de la défaite culturelle qui a corrompu le monde musulman de l'intérieur. C'est la conquête culturelle, et dans un second temps, militaire – une fois que les structures auront cédé – qui permettra de conquérir le monde non musulman pour y instaurer le califat. En résumé, le projet de conquête islamiste est un projet colonial à rebours.

Avec quelques aménagements d'ordre tactique et pragmatique, on retrouve dans la « Stratégie d'action islamique culturelle à l'extérieur du monde islamique », dont j'ai cité des passages en début de texte, une stratégie d'islamisation par la culture et l'éducation adaptée au monde globalisé du XXI^e siècle. Ce document s'insère dans le cadre d'une stratégie panislamiste visant à se séparer de l'influence des institutions internationales fondée sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, stratégie qui a produit en 1990 une déclaration séparée des « droits de l'homme en islam ».

Il s'agit donc de donner corps à cette ambition suprématiste islamiste en élaborant un programme destiné à empêcher les minorités musulmanes d'adopter les lois locales et les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme – lesquels ne sont à leurs yeux qu'une particularité occidentale.

Le document de l'Isesco, publié en anglais et en français, long d'une centaine de pages, est pénible à lire. Il est confus, désordonné, répétitif. Bien qu'il ne soit pas signé, certains passages montrent qu'il a été inspiré par les travaux de l'Institut d'études des sciences humaines (IESH), l'organisme théologique des Musulmans de France – anciennement Union des organisations islamiques en France (UOIF) –, représentants français de la confrérie des Frères musulmans.

L'éducation des jeunes musulmans au cœur de la stratégie d'islamisation à l'extérieur du monde islamique

« Stratégie de l'action islamique culturelle à l'extérieur du monde islamique » se concentre sur l'éducation des jeunes générations nées en Occident. L'islam ne doit pas les perdre, d'autant qu'elles peuvent devenir ces messagers qui répandront la religion des « élus » partout dans le monde. Mais comment imposer cette vision théocratique dans un ordre international démocratique sécularisé ?

Les Frères musulmans vont mobiliser les arguments du droit international en les subvertissant pour convaincre les Occidentaux que les musulmans, en raison de leurs spécificités, ne sont pas assimilables, qu'ils ne leur apporteront que des problèmes s'ils persistent à ne pas prendre en compte leur singularité, notamment le fait qu'ils ont besoin d'être guidés par l'islam (5). Car selon la conception civilisationnelle et essentielle de l'identité, la synthèse est interdite: soit le musulman est dans le système, soit il est en dehors ; il est une composante indissociable du système.

L'islam est « mal compris [*par l'Occident*] en tant que dogme, en tant que loi et civilisation » et ses pratiques sont mal acceptées. « Les musulmans continuent de souffrir des humeurs racistes, notamment à l'occasion de l'exercice de certaines pratiques religieuses et de l'observance des préceptes religieux. » Ils sont victimes de « préjugés » lorsqu'ils sont tenus pour responsables des attaques terroristes, ces « pratiques déshonorantes et isolées auxquelles [*l'islam*] est tout à fait étranger » et dont il ne peut « être tenu pour responsable ».

La laïcité est une entrave au développement de l'enfant musulman auquel on inculque les « valeurs occidentales ». « Certains problèmes dont souffrent les enfants d'immigrés dans les pays occidentaux, poursuit le document, sont en partie dus aux programmes scolaires, qui sont destinés aux musulmans et aux Occidentaux de manière égale, et qui ont

essentiellement un caractère laïque. En effet, il est difficile pour un enfant qui a reçu une éducation occidentale laïque de s'en départir, tant il en a été imprégné. De fait, ces enfants et jeunes musulmans se voient inculquer les valeurs occidentales et ancrer le modèle de pensée et les coutumes locales. »

Il faut donc mettre en œuvre en Occident – et voilà la stratégie – « une éducation islamique appropriée et saine, des programmes judicieusement élaborés ayant pour objet la conscientisation, la culturation, l'orientation, la protection sociale [*des musulmans*], suivant la lettre et l'esprit de l'islam ». La finalité est de « parvenir à un développement culturel durable des sociétés islamiques au sein des pays non musulmans ». Il s'agit de protéger la personnalité musulmane des valeurs locales afin de développer un écosystème islamique durable dans les pays non musulmans. Il faut même l'immuniser contre son environnement immédiat : « le protéger de l'invasion et de l'aliénation culturelles, garantir la sécurité culturelle et l'immunité nécessaire au développement de la personnalité du musulman en le formant aux principes de l'islam et de la culture islamique ».

Au prétexte de « corriger les erreurs sur l'islam » (que les Occidentaux seraient incapables de comprendre), le document appelle les pays islamiques à maintenir des liens avec les minorités musulmanes notamment par les technologies de communication en faisant « usage de toute la gamme des moyens médiatiques afin d'assurer [...] des relations et une communication permanentes, durables et fructueuses ». « Les émissions télévisées transmises par satellite, les techniques pluri- médiatiques récentes comme l'Internet doivent être, dans ce dessein, judicieusement exploitées » pour « toucher un large public en lui communiquant, par tous les moyens, des émissions culturelles islamiques, les travaux des conférences et séminaires, les causeries religieuses et tout autre message de nature à corriger les erreurs commises délibérément ou involontairement ou par ignorance au sujet de l'islam ». Le secteur des médias halal éducatifs développé depuis les années 2010 sont un des résultats de cette stratégie.

Pour substituer à la violence légitime de l'État celle de Dieu, les Frères musulmans inculquent le sacré divin par la crainte respectueuse. C'est au prétexte d'assurer aux musulmans « une image positive de soi, inspirée de la spiritualité de l'islam », que les Frères exigent le respect des dogmes sacrés de l'islam. Ils l'exigent non seulement des musulmans mais aussi du monde extérieur car l'interdit du blasphème est la pierre angulaire du système-islam. Depuis la publication de l'Isesco, les appels à des lois contre le blasphème se sont multipliés chaque fois qu'un attentat a lieu en représailles à des caricatures, des œuvres d'art, des publicités ou des films jugés offensants. Le jour suivant la décapitation du professeur Samuel Paty, le grand imam de la mosquée Al-Azhar au Caire appelait dans un Tweet « la communauté internationale à la nécessité d'adopter une législation mondiale incriminant la diffamation des religions et de leurs symboles sacrés ».

La violence n'est pas excusée, bien pire encore, elle est justifiée.

Les arguments s'élaborent autour du « droit à la différence », un droit qui n'existe nulle part mais que les islamistes font dériver des principes de non-discrimination de la charte des Nations unies. Ainsi la stratégie subvertit-elle les principes des droits universels pour revendiquer la nécessité de s'en séparer. Cet extrait illustre la technique de subversion caractéristique du discours islamiste : « pour la prémunir contre toute fusion dans le milieu ambiant et permettre de la sorte à cette jeunesse de conserver sa spécificité culturelle dans le cadre du droit à la différence, lequel droit est devenu un élément fondamental des droits de l'homme et un pilier de la diversité culturelle qui compte aujourd'hui parmi les bases du droit international, par référence à la charte des Nations unies ».

Enfin, la stratégie préconise le développement de l'enseignement islamique, qui « favorise l'enseignement des valeurs et de l'éthique islamique aux côtés d'une formation scientifique et cognitive ». Car, dans le système-islam, seul l'enseignement islamique peut « concevoir et élaborer des visions et des méthodes éducatives à même d'épargner aux enfants de se

heurter à des problèmes caractéristiques de la vie en milieu occidental et de les libérer de cette scission culturelle dont ils souffrent ».

L'Isesco promeut à travers ce texte la vision systémique et civilisationnelle de l'islam imposée par l'islamisme à l'extérieur du monde islamique. Cette vision doit se propager par le biais d'une stratégie globalisée contenue elle-même dans le système que, selon eux, Dieu a prévu pour les musulmans.

La nécessité d'une coordination et d'un plan méthodique est rappelée tout au long du document, qui se termine ainsi : « Dans tout domaine, l'étape du suivi pour le développement de l'action au profit des enfants des communautés et des minorités musulmanes en dehors du monde islamique revêt une importance cruciale. En effet, sans le suivi d'application, les plans et les programmes demeuraient fixes et inchangés. Or, au sein de la société occidentale changeante, l'action culturelle islamique nécessite l'activation des mécanismes de suivi, de développement et de renouvellement dans les domaines culturel, social et éducatif. Puisse Dieu nous accorder le succès. »

L'islamisme en face

Les analyses du complotisme mettent en garde, à juste titre, contre la tentation de voir des plans et des organisations là où il n'y en a pas. Mais ignorer cette dimension programmatique chez les Frères musulmans, c'est ne pas comprendre leur mode d'action, ce qui les meut depuis un siècle, leur extraordinaire adaptation à tous les milieux et à toutes les époques. Le programme est pour eux l'accomplissement d'un plan divin, inéluctable, qui fera advenir le califat sur Terre et leur action est comptabilisée pour la vie dans l'au-delà, la vie terrestre n'étant qu'un passage.

En Europe, les islamistes n'ont pas de parti politique, leurs associations sont remplies de personnes peu au fait de leur idéologie et de ses finalités. Mais ils ont des « programmes », des stratégies qui s'inspirent des fondateurs Al-Banna et Mawdudi, dont la littérature, publiée uniquement chez des éditeurs islamiques, est trop peu connue du grand public. Elle est pourtant essentielle pour comprendre ce qui les guide et les modes opératoires qu'ils mobilisent.

Les assauts répétés contre l'école ne sont pas des phénomènes isolés. Cette décapitation destinée à provoquer la terreur, cet acte hautement symbolique, n'est qu'un épisode d'une pression constante qui s'exerce sur les institutions d'enseignement, les écoles et les universités, pour retirer les musulmans des lieux qui promeuvent les valeurs démocratiques. Décapiter, ôter la tête d'un corps gangrené par le silence et la peur. Car aujourd'hui beaucoup d'enseignants se taisent par peur des représailles, ou bien parce qu'ils adhèrent à la vision séparatiste des islamistes quand elle revêt les habits des théories postcoloniales (indigénistes et intersectionnelles).

L'islamisme n'est pas un « parler musulman », il n'est pas un tiers- mondisme voulant faire droit à la « différence » ou à la « diversité » mais une idéologie dystopique, sectaire, totalitaire et destructrice. Il importe aujourd'hui de cesser les spéculations sur la « réussite » ou « l'échec » de l'islam politique. Elles nous ont détournés trop long- temps de la compréhension de ses mécanismes fins, et de la façon dont il agit dans plusieurs domaines de la vie sociale, et notamment à l'école par une guérilla incessante contre les valeurs communes.

Ceux qui ont souhaité la disparition sociale et même physique du professeur Samuel Paty ne l'ont pas fait parce qu'ils sont exclus, pauvres ou discriminés mais parce qu'ils ont été convaincus que l'islam vivra sur la ruine de l'Occident « matérialiste et athée ». Si la France est particulièrement touchée par leurs attaques, c'est que, au nom de son histoire, elle revendique plus haut et plus fort que les autres pays l'humanisme et l'universalité des valeurs démocratiques.

Éducation : le lycée pro au feu, la laïcité au milieu

Natacha Devanda – Charlie Hebdo – 20 décembre 2023

Peut-on à la fois s'insurger d'une baisse du niveau scolaire et, de l'autre côté, réduire les heures d'enseignement à des milliers de lycéens ? Oui, quand on s'appelle Gabriel Attal et Carole Grandjean, tout est possible.

Si le petit Attal était encore à l'école, on pourrait lire sans doute ceci sur son bulletin scolaire : « Élève trop agité : Gabriel devrait brasser moins d'air sur la laïcité et mettre en accord ses paroles avec ses actes. » À chaque fois qu'un prof risque sa vie pour avoir fait cours sur les grands principes laïques et républicains, Gabriel Attal répond présent, comme récemment au collège Jacques-Cartier, à Issou (Yvelines). Il se dresse sur ses ergots et professe qu'il y aura « *zéro impunité, zéro complicité* », puis repart dans son ministère où il détricote, à l'instar de tant d'autres, tout ce qui pourrait concourir à former les futurs citoyens en leur mettant un peu de plomb dans la cervelle. Pour preuve, sa nouvelle réforme du lycée professionnel, concoctée avec l'aide de sa ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnels, Carole Grandjean.

Considéré comme dispensant un « enseignement de seconde zone », le lycée professionnel (LP) traîne depuis des lustres sa réputation de voie de garage du système scolaire, charriant des enfants et des adolescents aux scolarités chaotiques. Mais ça, c'était avant ! Avant qu'Emmanuel Macron décide de faire du lycée pro sa énième « grande cause nationale ». Même si c'est de saison, il n'y a plus grand monde, parmi les profs, pour croire au Père Noël : « *Depuis des années, on supprime des heures et des programmes au lycée pro, au profit des stages. Nos élèves sont de plus en plus privés de culture générale* », constatait un prof d'histoire-géo lors de la manifestation des enseignants des lycées professionnels contre la réforme, mardi 12 décembre, à Paris.

Main-d'œuvre bon marché et inculte

Cette réforme Grandjean, partiellement entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2023–2024, s'inscrit dans la droite ligne de celle de Jean-Michel Blanquer de 2018. Autrement dit, elle entérine et poursuit le rabotage des heures de cours d'enseignement général au bénéfice de semaines de stage en entreprise qui commencent dès le mois de mai ! Pile-poil pour la saison touristique des bistrotiers, qui manquent tant de petites mains. Il n'est pas bien organisé, le monde selon Macron ? « *Depuis la réforme Blanquer, un élève de terminale pro ne dispose que d'une heure quinze d'histoire-géo par semaine, décompte soigneusement Vincent Magne, professeur bivalent en lettres et en histoire-géographie, la bivalence étant une étrange spécificité des lycées pros. Dans le meilleur des cas, expliquer le conflit israélo-palestinien, c'est au maximum dix minutes dans l'année !* » Mieux qu'un défi, une dinguerie !

Tant pis pour les lycéens en LP (un tiers d'une classe d'âge quand même), plus souvent considérés comme de la main-d'œuvre bon marché que comme des adolescents ayant besoin de culture générale pour mieux appréhender le monde complexe dans lequel ils vont devoir vivre.

La laïcité, quant à elle, est écartelée entre les discours qui la présentent comme « essentielle » – les notes du site du ministère y voient le « fondement de notre société et de notre école » – et le principe de réalité qui veut que les heures d'enseignement moral et civique (EMC) se réduisent comme peau de chagrin. « *En lycée pro, la laïcité n'est plus enseignée qu'en seconde, et pendant quatre heures dans l'année. Sur un sujet comme celui-là, il faut un minimum de recul historique. On nous demande d'expliquer des situations d'actualité sans aucune référence au passé, sans cohérence* », s'insurge encore Vincent Magne

De quoi truffier les copies du bac de contresens, d'interprétations hasardeuses, de théories du complot et de fake news. Et pour les profs, de quoi avoir des sueurs froides.

Du « Jour du Seigneur » aux croisades morales de CNews

Sylvie Pierre - The Conversation - 14 janvier 2024

Le *Jour du Seigneur* vient de fêter ses 75 ans. Émission emblématique du service public par sa longévité, elle s'inscrit dans un processus ancien d'influence de l'Église au sein des médias. Si les émissions religieuses font désormais partie du « patrimoine » de la télévision publique, elles ne manquent pas d'interroger le principe de laïcité.

Des causeries religieuses aux radio-sermons

Les émissions religieuses illustrent la rapidité avec laquelle l'Église catholique a su s'adapter à l'évolution des médias pour étendre son influence. Ce sont essentiellement les dominicains, appartenant à l'Ordre prêcheur (OP), congrégation pour l'évangélisation des peuples, qui vont être les fers de lance du mouvement d'influence.

À partir de 1927, la station Radio-Paris retransmet les conférences de Notre-Dame et diffuse chaque dimanche 20 minutes de prédication catholique, appelée la « causerie religieuse ». Au 1^{er} janvier 1934, suite à la décision du gouvernement français de racheter Radio-Paris afin d'en faire une radio nationale publique, les émissions religieuses sont supprimées au nom de la neutralité de l'État malgré les critiques rejetant un « laïcisme outrancier ». C'était sans compter l'influence des dominicains : elles sont rétablies à Pâques la même année... À partir de cette date, les prédications « radio-sermons », sorte de discours simples, directs, familiers, à la portée de tous, fleurissent sur les radios d'État ou privées.

L'introduction de la messe est plus tardive. En 1935, une campagne est menée par des auditeurs et des personnalités de confession catholique auprès du ministre des PTT pour la diffusion d'une messe hebdomadaire. Mais la radio d'État résiste au motif que l'expression religieuse à la radio doit être soumise aux principes de laïcité et de neutralité. Les dominicains orchestrent alors une campagne de communication et obtiennent ainsi à la Pentecôte 1938 que Radio-37, nouvelle radio privée en quête d'audience, diffuse en direct la messe.

Après la libération, la radiodiffusion française (RTF) devient monopole d'État. Néanmoins, dès octobre 1944, la messe est diffusée sur les antennes et des programmes spéciaux ont lieu pour les événements catholiques.

L'introduction des émissions religieuses à la télévision

Dans les années 1950, dans une télévision française naissante, les premiers programmes de télévision accordent sans tarder une place et une attention particulières aux émissions à caractère religieux.

Cette présence du religieux est essentiellement due à l'action conjointe du père Pichard, dominicain, et celle de Jean d'Arcy, alors chargé de mission au cabinet de François Mitterrand, secrétaire d'État chargé de l'information auprès du président du Conseil. Si Jean d'Arcy défend le choix des 819 lignes, technique de qualité qui rendrait la France compétitive, le père Pichard entend prioritairement mettre la technique au service de l'unité chrétienne. Ancien résistant, Jean d'Arcy considère aussi ce nouveau média comme instrument de lien et de communication entre les peuples, susceptible de répondre aux besoins spirituels du public :

« Grâce à la Télévision, qui apporte un spectacle complet, maintenant, à domicile, nous pouvons apporter la satisfaction de ces besoins intellectuels et spirituels, qui ne sont plus réservés ainsi aux classes riches, aux classes aisées, comme c'était le cas jusqu'à maintenant. C'est en cela que nous sommes un service, et un service public. » (stage international des réalisateurs, 21/10/1957. Fonds J. d'Arcy)

La première messe télévisée

En 1948 est diffusé le premier direct extérieur de la télévision française : il s'agit la messe de Noël en direct de la cathédrale Notre-Dame, la première messe télévisée au monde. Quant au premier discours à la télévision française, c'est celui du Pape Pie XII, diffusé le 17 avril 1949.

À partir du 9 octobre 1949, la télévision française émet 17 heures de programme par semaine. Parmi celles-ci : une heure et demie de programmes religieux catholiques, soit 9 % du temps d'antenne. Le père Pichard, engagé par contrat « en qualité de collaborateur artistique » est rémunéré pour exercer des fonctions de conseiller ecclésiastique à la télévision, ce qui constitue un certain nombre d'entorses au principe de laïcité.

Jean d'Arcy, devenu directeur des programmes de la RTF (radiodiffusion-télévision française) en 1952, continue de s'intéresser au développement de la télévision catholique en même temps qu'à celui de l'Eurovision, toutes deux destinées à créer « une communauté spirituelle entre les peuples » selon lui. Ses discours attestent ainsi de la place des courants d'inspiration chrétienne dans la construction de la première télévision.

Le débat autour de la compatibilité des émissions religieuses avec le principe de laïcité reprendra de la vigueur après que la RTF, le 5 décembre 1954, décide de diffuser tous les dimanches à la télévision *Le Jour du Seigneur*, un magazine et une messe catholiques en direct. En l'absence de cadre légal, au nom du principe de neutralité du service public mais aussi pour faire taire les critiques, les responsables proposent au président de la Fédération protestante de France une émission « Présence protestante » dès 1955 dans la grille des programmes. D'autres religions et courants spirituels suivront : *La Source de vie* (judaïsme, 1962), *Orthodoxie* (1963), *Foi et traditions des chrétiens orientaux* (1965), rejoints par l'Islam (1983) et le Bouddhisme (1996).

Émissions religieuses : une entorse au principe de laïcité ?

Il faut attendre la loi du 7 août 1974 pour que soit consacré un « égal accès à l'expression des principales tendances de pensée et des grands courants de l'opinion ». Plus tard, la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication prévoit et encadre juridiquement la programmation des émissions religieuses (article 56). Cette loi impose à France Télévisions de programmer et de participer financièrement à la réalisation d'émissions religieuses consacrées aux principaux cultes.

La diffusion de programmes religieux est donc rendue possible en droit français par une interprétation du principe de neutralité du service public audiovisuel : l'idée est que le pluralisme dans le contenu de l'audiovisuel public est une garantie de cette neutralité. Il en résulte que c'est bien la loi qui prévoit les émissions religieuses, sur la base de la Constitution, et cela sans que puisse être opposée la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905. Selon le législateur, les programmes à caractère religieux à la télévision publique participent à la formation des divers courants d'opinions des citoyens, et revêtent ainsi le caractère d'une mission de service public.

Si la neutralité du service public audiovisuel suppose la représentation de tous les courants de pensée, c'est le juge qui doit délimiter les contours de cette notion en cas de conflits. En 1980, Le Conseil d'État a rejeté une demande tendant à bénéficier d'un même espace d'expression au bénéfice des athées, en jugeant que le principe d'égalité de traitement des grands courants d'opinion « ne fait pas obstacle à ce que des émissions particulières soient consacrées à l'expression de certaines formes de pensée et de croyance ».

Dans la pratique, les émissions religieuses sont diffusées le dimanche matin entre 8 h 30 et 12 h, et réunissent en moyenne 8,5 % de part d'audience. Le *Jour du Seigneur*, émission co-produite avec le comité français de radio-télévision (CFRT), association dominicaine en charge du programme, bénéficie d'une heure trente tous les dimanches avec une audience de 600 000 personnes soit 11,4 % de parts d'audience, en baisse depuis plusieurs années. Cela est peu au regard des 1,8 M d'abonnés du compte du Pape François sur X (ex Twitter)

Un monopole du sens ?

Comme le rappelle Regis Debray, on ne saurait reconnaître aux religions un quelconque monopole du sens. Pour ce qui relie l'individu au temps, au cosmos et à ses congénères, les religions instituées n'ont ni exclusivité ni supériorité a priori. Les réponses profanes aux questions que posent la fin de vie, l'interruption volontaire de grossesse, le mariage pour tous, l'origine et la finalité de l'univers, contribuent pleinement à la formation du sens. Il faut ainsi faire le partage entre le religieux comme objet de culture (entrant dans le cahier des charges de la télévision publique qui a pour mission de permettre de comprendre l'apport des différentes religions à l'institution symbolique de l'humanité) et le religieux comme objet de culte (pratique personnelle dans le cadre d'associations privées). On peut légitimement s'interroger sur la place de retransmissions de prières collectives à la télévision de service public.

CNews et croisade morale

Enfin, si les émissions religieuses du service public sont bien encadrées par la loi, quoiqu'en porte-à-faux avec la représentation d'une République incarnant l'émancipation du service public à l'égard du religieux, la présence de journalistes d'opinion au sein de chaînes privées interroge peut-être plus encore la laïcité.

Avec l'émission « En quête d'esprit » animée par Aymeric Pourbaix, journaliste du magazine France Catholique, diffusée chaque dimanche, CNews entend « aborder l'actualité d'un point de vue spirituel et philosophique » et plus précisément défend une ligne éditoriale chrétienne affirmée. À titre d'exemple, le 12 mars 2023, à l'occasion du projet d'inscription dans la Constitution de la loi « Veil » relative à l'interruption volontaire de la grossesse (IVG), l'animatrice qualifie l'IVG de « dogme » et défend « la place du pardon et de la miséricorde divine ». Une attaque au droit fondamental de la femme à disposer de son corps.

Faut-il rappeler que la laïcité est la garantie de la liberté de conscience, indépassable outil au service de l'émancipation des hommes et des femmes, ciment de la citoyenneté et de l'égalité de tous vis-à-vis de tous ? L'esprit critique est alors indispensable pour décrypter au sein des médias et sur les réseaux sociaux les discours dogmatiques et manœuvres d'influence, offrant un terrain fertile aux attaques à la laïcité et à la désinformation active dans le domaine.

Enfants assassins, parents complices

Gérard Biard – Charlie Hebdo – 20 décembre 2023

Méprisés, insultés, agressés, menacés de mort, parfois assassinés... Prof, quel beau métier ! Étonnez-vous que le ministère de l'Éducation nationale soit obligé d'aller tapiner dans des *speed datings* pour en trouver... Alors, que faire pour restaurer dans l'enceinte scolaire les « valeurs de la République » et rendre leur honneur, et surtout leur sécurité, à ses hussards ? Gabriel Attal préconise de mettre un uniforme – moche – aux élèves. Ne serait-il pas plus pertinent de mettre, plutôt, une bonne gifle aux parents ? Pas aux parents supposés « démissionnaires », que la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, veut coller à l'amende et aux travaux d'intérêt général, mais au contraire aux parents missionnaires. Ces géniteurs en croisade pour leur cher et pur chérubin, et qui n'hésitent pas à faire le coup de force, et à l'occasion le coup de poing, contre ces salauds de profs qui persécutent ou « stigmatisent » le produit de leurs entrailles ou de leurs testicules.

Car dès que se produit un « fait établissement » – euphémisme jargonant made in Éducation nationale pour désigner les contestations de cours, atteintes à la laïcité, injures, diffamations, agressions et attaques diverses contre l'enseignement public et ses représentants –, ils ne sont jamais bien loin, relayant les mensonges de leurs gosses, promettant de porter plainte contre l'institution, débarquant dans la cour de récréation pour insulter et [menacer les personnels éducatifs](#), essayant d'entraîner d'autres parents dans leur mission de justice purificatrice...

Les enfants, ces vicieux

Ce fut le cas, [jusqu'à l'exécution publique, pour Samuel Paty](#). Ce fut le cas de nouveau la semaine dernière pour les enseignants du collège Jacques-Cartier, à Issou, dans les Yvelines, après que des élèves, « choqués » d'avoir vu un tableau du XVII^e siècle avec des nymphes à poil, eurent accusé leur professeure de français de racisme et d'« islamophobie ». L'accusation était naturellement fautive, mais certains parents l'ont prise pour argent comptant et ont déclenché l'engrenage de la cabale. Ce qui a conduit les enseignants du collège à exercer leur droit de retrait, dénonçant « *des mises en cause récurrentes et agressives par certaines familles des pratiques pédagogiques et des règles de l'institution* ».

Ne tournons pas autour du pot : derrière tout cela, il y a d'inacceptables revendications, pour ne pas dire exigences, religieuses et identitaires. L'enseignement public et laïque serait une insupportable atteinte aux convictions religieuses des élèves et de leurs parents, une entreprise de perversion qui doit cesser. Ce discours obscurantiste scandaleux est hélas largement relayé, jusque dans certains syndicats d'enseignants – du moins, pour eux, dès lors que la religion revendicatrice est l'islam. Pour ne rien arranger, plus généralement, nombre de parents d'élèves tendent à considérer que leur progéniture a toujours raison – donc que le professeur a toujours tort. Or un enfant, n'importe quel enfant, n'est pas par nature un être fait exclusivement d'innocence et de pureté. Comme n'importe qui, il peut être, occasionnellement ou à temps complet, menteur, manipulateur, vicieux, opportuniste, etc.

Alors, plutôt que de finasser avec des gadgets vestimentaires, peut-être serait-il temps de dire fermement et une fois pour toutes aux parents, à tous les parents, qu'ils portent une barbe d'imam, de pope, de rabbin ou de hipster, que les contenus de l'enseignement public ne sont pas négociables. Que l'école est là pour tenter de rendre leurs enfants moins cons qu'eux. C'est le principe de l'« ascenseur républicain » : faire en sorte que la génération montante soit, autant que possible, plus éclairée et plus cultivée que la précédente – et pas seulement qu'elle gagne plus de fric. Pour le moment, l'ascenseur est coincé au sous-sol.

"Liberté, égalité, fraternité" ... faut-il ajouter "laïcité" à notre devise ?

Hadrien Brachet – Marianne – 17 décembre 2023

Ces dernières années, l'idée d'inclure la laïcité au fameux triptyque républicain a germé dans les discours de certains politiques. Destinée à mieux protéger ce principe, cette proposition pourrait en fait brouiller la portée de la devise originelle et ne pas rendre service à ce grand et beau concept.

Le 2 avril 2022, à Nanterre. À seulement huit jours du premier tour de la présidentielle, [Emmanuel Macron tient son seul grand meeting de campagne](#). Debout sur la scène installée au milieu d'une foule acquise à sa cause, façon ring de boxe, le candidat à sa réélection n'ignore pas que chacun de ses mots va être scruté. Difficile alors de croire au hasard lorsque le chef de l'État, au moment de saluer ces valeurs qui « *doivent être défendues sans relâche* », lance à deux reprises : « *Liberté, égalité, fraternité, laïcité !* » Un ajout à notre devise tout sauf anodin, qui permet d'envoyer à peu de frais un message à l'opinion publique et de s'afficher en défenseur de la République laïque. Mais le locataire de l'Élysée n'est pas le seul, loin de là, à recourir à la formule.

À l'heure où la laïcité dans son acception française est perçue comme menacée, d'un côté, par la poussée de l'islamisme, et, de l'autre, par un modèle anglo-saxon plus enclin à promouvoir la coexistence des religions que la protection de la liberté de conscience, l'association de ce principe au triptyque républicain s'est répandue dans la bouche de quelques politiques. Sur X, les « *Liberté, égalité, fraternité, laïcité* » pianotés à la suite ne sont pas rares. Derniers exemples en date : la députée Renaissance Stéphanie Rist au lendemain de [l'assassinat de Dominique Bernard](#) ou François de Ruggy, ancien président de l'Assemblée nationale, à l'occasion du rassemblement contre l'antisémitisme.

LES SPÉCIALISTES PLUS QUE SCEPTIQUES

Pour autant, au-delà de l'élément de langage, des élus souhaitent aller plus loin et inclure formellement la laïcité au trio historique. Sans se priver, parfois, de certaines arrière-pensées. Ainsi, [en 2016, Éric Ciotti déposait déjà une proposition de loi pour ajouter la laïcité à la devise républicaine](#)... tout en insérant une référence à « *la tradition chrétienne* » de la République.

Mais, dans un registre plus sérieux, l'idée d'accoler la laïcité au triptyque est chère au Parti radical. La petite formation, qui fut à son heure de gloire celle d'Émile Combes ou de Georges Clemenceau, a déposé en 2021, par le biais de la sénatrice Nathalie Delattre, une proposition de loi visant à modifier l'article 2 de la Constitution et ainsi à transformer la devise républicaine. « *Au moment où certains courants religieux radicaux voudraient effacer la laïcité, nous voulons l'inscrire sur tous les frontons* », explique la parlementaire, qui s'appête à déposer à nouveau ce texte en espérant qu'il soit débattu d'ici à la fin du quinquennat. Pour l'élue, le principe de laïcité a bien sa place à côté des trois idéaux entrés dans la mythologie nationale : « *La laïcité est indissociable de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Ces valeurs interagissent. Aujourd'hui, nous avons un tabouret à trois pieds, avec un quatrième, il serait moins fragile.* »

Pour autant, qu'elles soient plus ou moins sérieuses, ces propositions laissent sceptiques de nombreux spécialistes. D'abord, est-il vraiment opportun dans une période d'archipélisation de la société de toucher à l'un des symboles qui fait encore consensus dans la mémoire collective ? D'autant que notre triptyque, adopté une première fois officiellement en 1848, ne s'est véritablement imposé sur les bâtiments publics que sous la Troisième République, après un long processus et de nombreuses controverses. « *Notre devise est une sorte de*

sceau de la République, pointe Patrick Weil, directeur de recherche au CNRS. *On dévalue sa dimension historique si chaque génération ajoute un terme. C'est une excuse pour ne pas travailler à la mise en œuvre de la loi de 1905.* » Et le philosophe Pierre-Henri Tavoillot, responsable d'un diplôme universitaire sur la laïcité à Sorbonne Université, d'abonder : « *Il y a une course à l'innovation sur les questions de symbole. La constitution de la devise en trilogie a été laborieuse. En la modifiant, on déstabiliserait un socle historique qui a une réputation mondiale.* »

LE RISQUE DE SOMBRER DANS LE SLOGAN POLITIQUE

Par ailleurs, les quatre termes recouvrent-ils des notions de même nature ? Non, répond Iannis Roder. « *La liberté, l'égalité et la fraternité sont des valeurs absolues vers lesquelles nous tendons mais qui sont inatteignables*, explique l'agrégé d'histoire, *alors que la laïcité est un principe qui donne un cadre dans lequel s'exercent ces valeurs.* » D'une certaine manière, bien qu'elle ne soit apparue que plus tard dans nos textes, la laïcité précéderait en réalité le triptyque républicain, en étant une condition nécessaire pour tendre vers sa mise en application. Autrement dit, sans laïcité, impossible d'envisager une véritable liberté, égalité ou fraternité. Par exemple, en séparant le politique du religieux et en reconnaissant une seule et unique loi pour tous les citoyens, au-delà de supposées communautés, la laïcité serait indispensable pour assurer l'égalité.

Une affirmation qui résonne particulièrement dans la conception française, qui fait de la laïcité un véritable principe organisateur, protecteur, et pas seulement une coexistence des croyances. « *C'est une organisation juridico-politique destinée à protéger des libertés fondamentales*, résume Isabelle de Mecquenem, agrégée de philosophie, membre du Conseil des sages de la laïcité de l'Éducation nationale. *C'est une condition pour que liberté, égalité et fraternité s'épanouissent dans une République authentique. Il est exclu de les mettre sur le même plan.* » Paradoxalement, en voulant renforcer la laïcité, on en viendrait donc à l'affaiblir, en négligeant sa spécificité de principe organisateur.

Pour la philosophe Catherine Kintzler, ce n'est d'ailleurs pas le fruit du hasard si la référence à la laïcité apparaît dans l'article 1 de la Constitution et pas dans le deuxième. Selon elle, si la devise, figurant à l'article 2, concerne directement les citoyens, le premier article caractérise les obligations qui s'appliquent à la République, qui se doit d'être « *indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». « *Dans la République française, les citoyens sont libres, ils sont égaux, ils sont frères. Mais la laïcité n'est pas plus que l'indivisibilité une propriété des citoyens*, expliquait l'universitaire sur son blog en 2021. [...] *Nous connaissons tous des personnes qui sont antilaïques et nous n'avons jamais pensé, sur ce motif, qu'elles ne sont pas des citoyens à part entière. Se déclarer antilaïque [...] n'est pas un délit – ce qui est un délit, c'est d'enfreindre une loi laïque ou démocratique.* »



« Il faut réexpliquer que la laïcité n'est pas une discrimination, mais la garantie de toutes les libertés »

Carole Delga – Présidente du Conseil Régional d'Occitanie - 20 décembre 2023

La laïcité est malmenée car elle est insuffisamment promue, et il faut donc reprendre le chemin de la conviction sur ce sujet, souligne, dans une tribune au « Monde », Carole Delga, présidente du conseil régional d'Occitanie.

La laïcité est menacée car elle est devenue un instrument politique dans les mains de forces populistes ou intégristes depuis de trop nombreuses années. La laïcité est malmenée car, avouons-le, elle est insuffisamment promue. Elle est en danger, enfin, et c'est sans doute le plus grave, car elle reste insuffisamment comprise, notamment par une partie des citoyens de demain.

Nous devons donc reprendre le chemin de la conviction sur ce sujet, réaffirmer avec force que la laïcité n'est pas ce corset dogmatique décrié ici et là, mais bien la garantie d'un espace commun, constituant une nation civique. Il faut réexpliquer que la laïcité n'est pas une discrimination, mais la garantie de toutes les libertés, et d'abord celle de la liberté de conscience.

Il faut redire, encore et toujours, que la laïcité n'est pas la négation des religions, mais la possibilité pour chacun de croire, de ne pas croire et d'évoluer dans sa conscience, sans aucune intimidation, pression et menace, sans aucune stigmatisation d'une religion plutôt qu'une autre. Il faut rappeler, sans relâche, que la laïcité est une conquête de haute lutte inscrite dans l'histoire de France.

Défendre, oui, mais surtout apprendre et transmettre

Rien n'est jamais acquis, et c'est cette conquête qu'il faut aujourd'hui préserver et porter pour demain, avec comme boussole cette fulgurance d'Aristide Briand : « *La loi doit protéger la foi, aussi longtemps que la foi ne prétendra pas faire la loi.* » J'ai donc décidé de créer en Occitanie un Conseil régional de la laïcité et des valeurs républicaines. Et j'invite tous les élus qui ont à cœur de défendre notre modèle républicain d'en faire de même à l'échelle de leur territoire. Défendre, oui, mais surtout apprendre et transmettre

Nous ne le ferons pas en reculant face aux entorses quasi quotidiennes à ce principe fondateur. Nous le ferons en étant offensifs, en éduquant. En apportant, sans ambiguïté, notre total soutien à une enseignante menacée pour avoir fait son travail pédagogique. En disant fermement au président de la République qu'il ne peut confondre le symbole public de l'Élysée, et donc la neutralité de l'Etat, avec un lieu de culte.

En continuant à faire vivre l'« esprit *Charlie* », la liberté de caricature, le droit au blasphème, consubstantiels du principe de laïcité. Je crois encore que c'est possible car je crois encore à un avenir de progrès et d'émancipation pour ce pays et pour les peuples. L'immense majorité de nos concitoyens reste très attachée à la laïcité. Parce que le modèle français s'oppose précisément à toute essentialisation, c'est un bouclier qui les protège.

Développer une laïcité de terrain, une laïcité du quotidien

Les Français savent qu'il est une promesse forte à l'arrachement aux déterminismes de tous, pour servir tout à la fois la liberté, l'égalité et la fraternité ; qu'il est la pierre d'achoppement de notre idéal républicain, non pour favoriser l'addition de communautés et donc du communautarisme, mais pour servir la communauté des citoyens, par-delà leurs distinctions, leurs appartenances et leurs différences.

Réenchanter le modèle républicain et la laïcité ne peut passer par un « en même temps » ambigu. Ce modèle ne peut être désirable s'il donne le sentiment d'être envisagé à géométrie variable, compris comme discriminant et appliqué de manière latitudinaire. Ce n'est pas une « laïcité d'en haut », ni des polémiques médiatiques souvent stériles qui font avancer sa cause.

Nous devons au contraire développer une « laïcité d'en bas », une laïcité de terrain, une laïcité du quotidien. Je veux inscrire mon action dans cette laïcité, portée au cœur par tous les anonymes qui agissent depuis des années devant les élèves, qui forment les agents publics et sensibilisent nos citoyens. C'est à eux qu'il faut donner plus de moyens pour décupler leurs actions. Car cet engagement, essentiel, doit rassembler et permettre de recréer, dans ces temps particulièrement troublés, du lien entre les Français.



Enquête. De plus en plus de Français croyant aux fantômes et aux esprits, de nombreux prestataires proposent nuits d'hôtels, produits dérivés et stages spécialisés sur cette thématique.

Céline Delbecque – Express.fr – Janvier 2024

Il y a d'abord eu le chanteur Marilyn Manson, à l'univers teinté de symboliques mystiques, que Virginie s'est mise à écouter dès la classe de cinquième. Puis la jeune femme est tombée sous le charme des séries américaines Charmed et Buffy contre les vampires, avant que les feuilletons pour adolescents ne laissent place à un intérêt grandissant pour les tirages de carte, les médiums ou autres oracles. Mais c'est pendant le Covid et les longues heures de confinement qu'il a soudainement fallu combler que cette Francilienne de 39 ans s'est réellement plongée dans la découverte du spiritisme, cette doctrine fondée sur la croyance en l'existence des esprits des défunts, dont l'objet premier est de communiquer avec ces derniers.

Sur YouTube, la trentenaire découvre alors des centaines d'heures de vidéos, filmées par des amateurs ou des influenceurs, qui se revendiquent parfois comme des professionnels de la pratique. En visite - souvent nocturne - dans des lieux dits hantés, en pleine séance de spiritisme autour d'un guéridon, ou lors d'"enquêtes" chez des particuliers, à grand renfort de matériel "spécialisé" et de caméras infrarouges, ils tentent d'enregistrer des événements surnaturels ou paranormaux. A la sortie du confinement, Virginie décide de tenter elle-même l'expérience, et s'inscrit dans une association qui propose des ateliers de "chasse aux fantômes" un peu partout en France. Pour une somme s'élevant de 80 à 100 euros la nuit, auxquels il faut ajouter les frais de transport, elle rejoint d'autres adeptes et s'adonne à des séances de spiritisme durant les week-ends.

"J'y ai rencontré des gens de tous les âges et de toutes les classes sociales : il y avait même la greffière d'un procureur, qui retournait au tribunal le lundi matin !" raconte-t-elle en riant, évoquant une pratique "bien moins taboue qu'auparavant" et "largement normalisée par les réseaux sociaux". Une étude de l'Ifop sur les croyances irrationnelles et les superstitions, publiée en mars 2023, lui donne raison : près d'un quart des Français interrogés (24 %) y admettent "croire en l'existence des fantômes" - contre 5 % en 1982, et 13 % en 2000. Pas moins de 21 % des sondés disent également croire aux démons, ainsi qu'aux tables tournantes et au spiritisme - contre 15 % il y a vingt ans. Pour les autoproclamés médiums, chasseurs de fantôme, youtubeurs en recherche de sensation fortes ou simples propriétaires de vieilles bâtisses, le terrain de jeu est immense. Et le business florissant.

"Nous sommes complets toute la saison"

Débarqué en France vers le milieu du XIXe siècle et théorisé par le philosophe Allan Kardec, le spiritisme s'est majoritairement diffusé dans la classe ouvrière et au sein de l'aristocratie française. "Les uns tentaient d'échapper à leur condition sociale le temps d'une nuit, tandis que pour les autres c'était une occasion de briller en société", rappelle Philippe Charlier, médecin légiste et anthropologue, auteur d'Autopsie des fantômes. Une histoire du surnaturel (Tallandier, 2021). Tombée en désuétude au fil des décennies, souffrant d'une mauvaise presse liée à ses multiples escroqueries, la pratique tombe peu à peu dans l'oubli. Mais, à la faveur de la pandémie de Covid, elle retrouve l'intérêt des Français. "Le spiritisme est une croyance très vieille, qui a été régulièrement réanimée à la faveur de guerres ou d'épidémies, par exemple. Une fois encore, les deuils violents et massifs liés au Covid ont fait resurgir cette envie de communiquer avec les morts", analyse le chercheur. "Pour croire à l'incroyable, il faut du temps. Et c'est ce que les Français ont eu durant le confinement. D'autant que le spiritisme est la seule pratique à leur faire croire qu'il est possible d'interagir avec les défunts", complète Romy Sauvayre, sociologue spécialiste des croyances à l'université Clermont-Auvergne.

Certains professionnels ont bien senti la nouvelle popularité du spiritisme. Directrice et propriétaire du château de Fougeret depuis 2009, Véronique Geffroy a pu observer un engouement exponentiel pour ce type de croyances. Elle-même propose, chaque week-end depuis une dizaine d'années, des séances de spiritisme aux touristes venus séjourner dans son château, réputé comme étant "le plus hanté de France". "Nous sommes complets durant toute la saison, de juin à octobre", assure-t-elle. La propriétaire n'hésite d'ailleurs pas à jouer de l'image mystique du lieu : sur le site du domaine, sa demeure est définie comme "rattachée à une zone d'ombre que l'on pourrait qualifier de paranormale". L'expérience est même "fortement déconseillée" aux femmes enceintes et aux personnes cardiaques, et interdite aux mineurs non accompagnés. L'expérience complète au château, tarifée 120 euros la nuit, accompagnée d'un dîner et un d'un petit déjeuner, propose des ateliers "sur les vies antérieures, les chemins de vie, du spiritisme, des déambulations dans le château de nuit avec un médium et de l'hypnose". Vaste programme, dont la rentabilité servirait surtout, selon Véronique Geffroy, "à rénover le château".

La thématique cartonne : Virginie décrit ainsi le château de Fougeret comme un "incontournable" des adeptes du spiritisme. Sur YouTube, des dizaines de vidéos d'influenceurs ont également été filmées sur place. Parmi elles, une "enquête" de plus de deux heures tournée par la youtubeuse aux plus de 3,6 millions d'abonnés EnjoyPhoenix, vue par plus de 2,1 millions de personnes. Même succès pour une vidéo tournée en 2021 par la youtubeuse Silent Jill (617 000 abonnés), spécialisée dans les thématiques du paranormal, visionnée par près de 850 000 internautes. Au fil des chaînes YouTube, d'autres lieux semblent rassembler les inconditionnels du spiritisme, comme le château de Veauce, dans l'Allier - qui abriterait le fantôme d'une servante décédée dans son donjon -, ou celui de Puymartin, en Dordogne - qui serait devenu l'éternelle demeure d'une "Dame Blanche". Sa copropriétaire, Marie-Sophie Rouchon, a ainsi vu défiler entre ses murs de nombreux médiums depuis une dizaine d'années - assurant tous "ressentir des choses". Mais, depuis deux ans, un autre public, souvent plus jeune, est venu grossir leurs rangs. Attiré par les vidéos de youtubeurs comme Le Grand JD (4 000 abonnés) ou Jordan Perrigaud (398 000 abonnés), il représenterait désormais "environ la moitié des visiteurs". Hors visite et de manière "occasionnelle", la directrice indique par ailleurs accueillir des "enquêteurs passionnés de paranormal et de spiritisme", pour une privatisation facturée de 1 000 à 1 500 euros la soirée.

Ouija, livres spécialisés et détecteurs de radiations électromagnétiques

De l'autre côté de la caméra, Jérôme, fondateur de la chaîne Spirit Xperienz (37 000 abonnés sur YouTube), témoigne d'une multiplication de ses "confrères" vidéastes. "Il y a une demande impressionnante, et l'offre suit automatiquement. Mais beaucoup sont là uniquement pour l'argent, créent de faux phénomènes pour faire des vues... Et, surtout, tout le monde ne peut pas en vivre", prévient-il. Lui-même ne s'est lancé qu'il y a deux mois à son compte, et indique "ne toucher que quelques centaines d'euros" pour chaque partenariat avec les marques exposées dans ses vidéos. "On a également des dons de certains followers, et des commissions sur les ventes de produits sur lesquels on communique, à hauteur de 10 % au maximum par vente", admet-il. Car, pour chasser les fantômes, les spécialistes doivent s'équiper : sur certains sites, il est ainsi possible de trouver des détecteurs de radiations électromagnétiques - censés détecter la présence d'esprits - pour plus de 300 euros. Mais également des ouiya (grandes planches en bois censées aider à la communication avec les esprits), pour plus de 150 euros, des torches et projecteurs infrarouges pour 70 euros, des pendules, des pentacles, des bâtons d'encens, des livres spécialisés...

"La demande a explosé", confie William, fondateur d'une boutique de décoration en ligne, qui vend notamment des ouiya personnalisés et des "pentacles de protection". Ses ventes annuelles de planches sont passées d'une cinquantaine au début de son activité, il y a cinq ans, à "entre 200 et 250", pour un tarif allant de 38 à 120 euros pièce. "De plus en plus, des jeunes me demandent de leur en créer de plus petites, qui peuvent rentrer dans un sac, pour

aller faire des séances de spiritisme dans des cimetières ou des lieux abandonnés", confie-t-il. Au point que les articles liés au spiritisme portent le chiffre d'affaires de ce décorateur, qui a ralenti la cadence sur les articles "plus classiques". Jérôme observe le même engouement autour de ses produits dérivés : lors du premier Salon de l'esprit et du paranormal organisé par ses soins en novembre dernier - qui aurait réuni plus de 600 visiteurs en un week-end -, il a pu vendre "une vingtaine de pendules en deux jours". La vente des ouija, proposés sur son site de 35 à 85 euros, aurait également "largement augmenté" à partir du moment où ces dernières ont été mises en scène dans ses vidéos.

"Les gens ont envie d'y croire"

L'intérêt pour le spiritisme se développe également en dehors des écrans. Occasionnellement, Jérôme indique ainsi laisser la caméra de côté pour se rendre directement chez des particuliers qui l'appellent à la rescousse lorsqu'ils "sentent une présence dans leur appartement". "On le fait bénévolement, contrairement à d'autres", assure-t-il. Certains "passeurs d'âmes", censés être en capacité de "purifier les lieux hantés", ne sont pas si généreux : pour des tarifs allant de 70 à plus de 200 euros, des dizaines d'entre eux vendent leur service - à domicile ou à distance - sur Internet. En janvier dernier, la youtubeuse EnjoyPhoenix a d'ailleurs été vivement critiquée pour avoir fait dans une story Instagram la promotion de l'un d'entre eux, venu "purifier" sa nouvelle maison. "Dans 95 % des cas que nous traitons à domicile, ce sont des phénomènes naturels que l'on peut expliquer assez rapidement. Une mauvaise isolation, de la moisissure, des hallucinations... Il y a beaucoup de social : des gens qui se sentent seuls, qui ont envie d'y croire", raconte Jérôme.

Pour se convaincre, certains vont même jusqu'à participer à des "stages de spiritisme", là encore proposés au tout-venant sur Internet pour de quelques dizaines à plusieurs centaines d'euros. Via ses réseaux sociaux, Kevin, un trentenaire se définissant comme médium, organise ainsi des ateliers groupés une fois par mois - "50 euros par personne, dans une limite de dix personnes", précise-t-il au téléphone. "Beaucoup souhaitent savoir si leurs défunts sont en paix, avoir des réponses à leurs questions. Certains culpabilisent d'avoir refait leur vie, par exemple", explique-t-il. Qu'importent les éventuelles conséquences psychologiques pour les clients du jeune homme, âgés d'une vingtaine à une soixantaine d'années : ces ateliers "sont de plus en plus demandés", et celui qu'il organise ce week-end est déjà complet. Même bilan du côté de Noura, qui propose de son côté des stages "de divination et de spiritisme" facturés 150 euros pour trois heures, ainsi que tout un arsenal de bougies, d'encens ou de livres spécialisés sur son site Internet. "De plus en plus de jeunes s'y intéressent, demandent des renseignements, achètent des produits... Ça peut aussi se faire en famille ou entre amis", indique cette coiffeuse, indiquant diriger cinq ou six stages par mois.

"Le danger est toujours le même : pratiquées à l'excès, ces croyances auront des conséquences néfastes sur certains publics", commente Romy Sauvayre. "A partir du moment où une personne pense réellement communiquer avec l'au-delà, il peut y avoir de l'extorsion de fonds, un isolement social ou professionnel, de la détresse émotionnelle", explique-t-elle. D'autant que selon Philippe Baudouin, maître de conférences en sciences de l'information à l'IUT de Cachan et auteur d'Apparitions. Les archives de la France hantée (Hoëbeke, 2021), le spiritisme 2.0 est devenu une "sorte de patchwork de croyances", savant mélange de pseudosciences et de pensée New Age, allant du chamanisme à la clairvoyance, en passant par la médiumnité. "A une époque très consumériste et matérialiste, il existe une soif de mise en contact avec une forme de spiritualité. Les adeptes peuvent trouver un contentement dans ces pratiques en ligne, qui promettent efficacité, rapidité et résultat. Mais cela développe évidemment tout un business, qui peut s'avérer néfaste pour les publics les plus fragiles", analyse-t-il. Sur Instagram, le mot-clé #medium regroupe désormais plus de 3 millions de posts, et celui de #spiritisme plus de 17 000 publications."

Port de signes religieux, prière, menus à la cantine...Ce « guide de la laïcité » rappelle les règles dans le service public

HuffPost – 18 décembre 2023

Un document rappelle les règles qui s'appliquent au sein des services publics, que ce soit pour les agents comme pour les usagers.

LAÏCITÉ - « *Un agent peut-il refuser de serrer la main d'une collègue pour des raisons religieuses ?* » « *Un usager peut-il prier dans les locaux du service public ?* » « *L'obligation de neutralité s'applique-t-elle durant le temps de pause ?* » Ces questions font partie des cas pratiques détaillés dans un nouveau « [Guide de la Laïcité](#) », présenté ce lundi 18 décembre et qui doit aider les agents publics à « *gérer les atteintes à la laïcité au quotidien* ».

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, dite [loi « Séparatisme »](#), a instauré l'obligation de former tous les agents des trois versants de la fonction publique [au principe de laïcité](#). C'est dans cet esprit qu'a été élaboré ce guide, sous l'égide notamment de la secrétaire d'État en charge de la Citoyenneté [Sabrina Agresti-Roubache](#), ainsi que pour répondre à l'actualité récente.

« [La laïcité est souvent prise pour cible](#) et, à travers elle, nos agents sont directement attaqués. Un enseignant sur cinq reconnaît avoir subi une agression à motivation religieuse ou identitaire au moins une fois dans sa carrière. Les attentats tragiques de Conflans-Sainte-Honorine et d'Arras ont une terrible résonance quant à l'enjeu renouvelé », souligne la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) dans l'introduction du document.

Cas pratiques et mises en situation

C'est dans ce contexte que cet « *outil de référence* », qui a vocation à être régulièrement actualisé, a été créé. Le fascicule est divisé en deux parties. La première présente et précise les fondements et composantes du principe de laïcité et de ses implications pour le fonctionnement de la fonction publique. La seconde partie propose pour sa part, via des cas pratiques, des réponses aux problématiques fréquemment rencontrées par les encadrants et les services RH. Des cas pratiques qui concernent aussi bien les agents que les usagers. Pour les agents du service public, différentes situations sont abordées. Par exemple : « *L'obligation de neutralité s'applique-t-elle durant le temps de pause ?* ». Autrement dit, un agent peut-il effectuer sa prière, par exemple, durant ses temps de pause, sur son lieu de travail ? La réponse est non. « *Un agent peut-il refuser de serrer la main d'une collègue pour des raisons religieuses ?* » Non plus, tant pour des raisons religieuses que si le comportement « *discrimine une personne à raison de son sexe* ».

En revanche, le droit de jeûner pour des raisons religieuses est permis, ainsi que le fait de demander une autorisation d'absence pour fête religieuse. À la question « *l'agent public peut-il [porter un signe religieux](#) dans l'exercice de ses fonctions ?* », la réponse est moins catégorique, même si le document rappelle « *l'interdiction de manifester ses croyances s'applique quelles que soient les fonctions exercées par l'agent public* ».

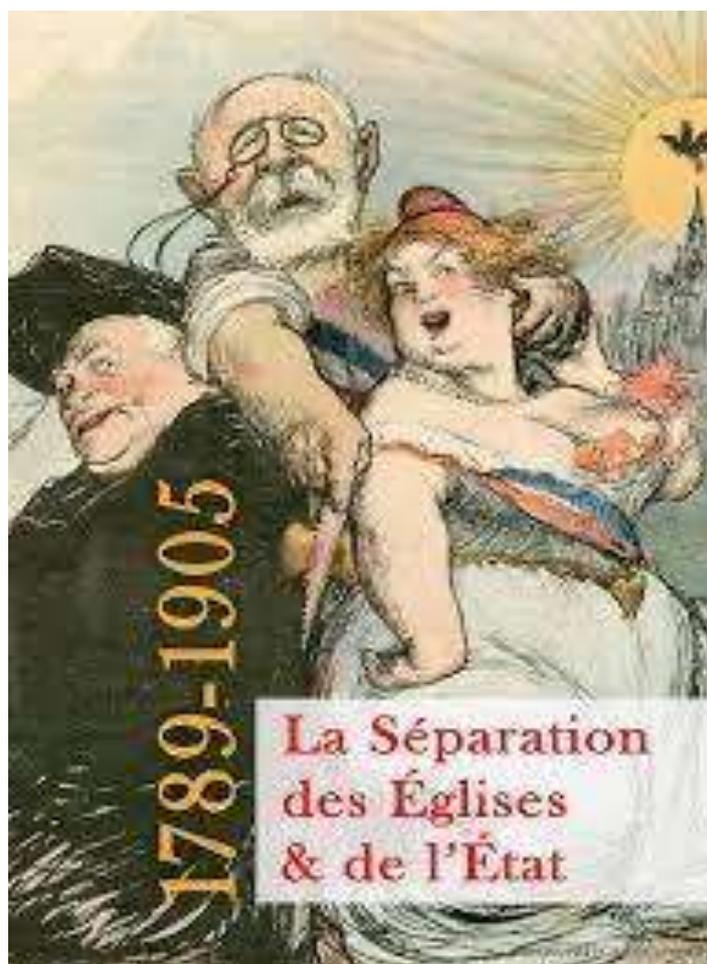
Voile, kippa, croix, abaya, qamis, bandana

Si le voile, la kippa, la croix, l'abaya, le qamis, ou le bandana « *dès lors qu'il lui serait donné le caractère d'un signe manifestant une appartenance religieuse* », ou le keshi (turban) sont clairement bannis, les accessoires restent à l'appréciation du « *comportement* ». « *Un vêtement, un bijou, un tatouage ou tout autre accessoire n'est donc pas en soi un signe d'appartenance religieuse, mais peut le devenir du fait du comportement de la personne qui le porte* », est-il indiqué.

Concernant les usagers, il est indiqué qu'ils peuvent porter des signes religieux au sein d'un service public, sauf s'il s'agit d'une burqa, interdite en France. Dans l'enceinte de l'école, la règle est différente : « *Les usagers que sont les élèves des écoles, collèges et lycées publics ne peuvent porter de signes ou de tenues par lesquels ils manifestent ostensiblement leur appartenance religieuse.* »

La question des accompagnants scolaires est également abordée. Même réponse : ils ne sont pas soumis à l'exigence de neutralité religieuse, contrairement à [l'interdiction que la droite et de l'extrême droite ont plusieurs fois souhaité mettre en place](#) en visant notamment les mères de famille voilées. Ce n'est que « *lorsque les parents participent directement à des activités scolaires en faveur des élèves en situation d'apprentissage dans l'école (ateliers informatiques, lecture...)* » que la réglementation impose la neutralité de leur tenue.

Autre sujet concernant l'école : les menus à la cantine. « *Le fait de prévoir des menus différenciés, liés ou non à des pratiques confessionnelles des élèves ne constitue ni un droit pour les usagers, ni une obligation pour les collectivités territoriales* », rappelle le guide. Le gouvernement veut que d'ici 2025 tous les agents publics soient formés au principe de laïcité.



Trois menaces sur la laïcité

Nadia Geerts – 22 décembre 2023

Le 9 décembre dernier, j'étais invitée à Arles, à l'occasion de l'anniversaire de la loi française de séparation des Églises et de l'Etat, adoptée en 1905. Le texte qui suit constitue la trame de mon intervention, mais aussi le fil conducteur de mon livre "Woke ! La tyrannie victimaire", qui paraîtra le 11 janvier prochain, préfacé par Pierre-André Taguieff, et qui est d'ores et déjà disponible sur commande [ici](#).

Avant toute chose, qu'est-ce que la laïcité ?

Pour répondre à cette question, un bref passage par l'étymologie s'impose : laïque vient du grec « laos », qui signifie en grec « le peuple ». Comme le remarque Henri Pena-Ruiz, un État laïque est un État qui traite tous les citoyens comme d'abord et avant tout des membres du même peuple, quelles que soient leurs différences secondaires – dont l'éventuelle appartenance à un clergé. Il s'agit donc, à l'origine, de refuser que les membres du clergé puissent se prévaloir de privilèges quelconques : tous égaux aux yeux de l'État !

Mais la laïcité, c'est aussi une sorte d'agnosticisme d'Etat, qui amène ce dernier à ne pas se prononcer sur l'existence d'une quelconque puissance transcendante, ce qui entraîne deux conséquences. La première est que les lois sont fondées sur la raison et la recherche de l'intérêt général, et non sur une quelconque conviction religieuse particulière. La seconde est que les convictions en question sont renvoyées dans la sphère privée, où elles sont absolument libres : l'État n'en privilégie ni n'en discrimine aucune, ce qui permet la liberté absolue de conscience.

Or, cette vision universaliste est en butte à une tendance lourde qui vient la menacer sous couvert de défense des minorités. Sous prétexte de l'échec relatif des politiques laïques et universalistes, qui n'ont malheureusement pas aboli toutes les discriminations, certains prétendent jeter le bébé avec l'eau du bain, venant ainsi menacer les trois piliers laïques que sont la raison, l'égalité et la liberté.

La raison est menacée par le poids du ressenti, qui vient de plus en plus s'imposer comme argument-massue, qu'il s'agisse de transidentité (est femme celui qui se sent femme), de discrimination religieuse (l'interdiction des signes convictionnels est discriminatoire puisque les femmes musulmanes en subissent davantage les conséquences que les hommes catholiques) ou de racisme (la société est structurellement raciste puisque je la ressens comme telle).

L'égalité est menacée par une logique de compensation perpétuelle d'inégalités (réelles ou imaginaires) assimilées à autant d'oppressions. On en vient ainsi, en Belgique, à réclamer des quotas de personnes afro-descendantes dans les administrations, ou à organiser des rencontres prétendument publiques d'où sont exclues certaines catégories de la population (rencontre réservées aux femme racisées par exemple).

La liberté, en particulier d'expression, est menacée par la cancel culture, qui veut faire taire toute voix discordante, au motif que certaines productions artistiques, certains cours universitaires, certaines œuvres du passé, etc. seraient offensantes pour telle ou telle minorité. On déboulonne, réécrit, interdit et désinvite ainsi à tour de bras. Mais derrière cette apparente recherche de moralisation se cache en réalité une entreprise de dénonciation de l'Occident, présenté comme coupable de tous les maux.

Or, si nos sociétés ne sont bien évidemment pas parfaites, nous devons continuer à tendre vers cet universalisme laïque. Car bien mieux que toute autre conception du monde, il permet l'émancipation de chacun et de chacune, conjuguant raison, égalité et liberté. Ce que nous préparent les mouvements intersectionnels et décoloniaux que l'on désigne souvent par le terme « woke », c'est en réalité le retour des assignations identitaires et de la fidélité au clan. C'est, in fine, la destruction du laos.

Nadia Geerts – Woke, la tyrannie victimaire – Éditions de ville

Les jeunes tartufes

Yannick Haenel – Charlie Hebdo – 20 décembre 2023

J'apprends qu'il y a quelques jours une professeure de français du collège Jacques-Cartier d'Issou, dans les Yvelines, a été accusée à la fois de choquer ses élèves et d'être « raciste », et qu'elle se sent maintenant menacée parce qu'elle a montré en classe un tableau de Giuseppe Cesari, dit le Cavalier d'Arpin (XVI^e-XVII^e siècle), représentant la déesse Diane entourée de quatre nymphes se baignant nues, surprises par le chasseur Actéon.

Le tableau, que je suis souvent allé voir au musée du Louvre, illustre une scène merveilleuse des Métamorphoses d'Ovide, celle où Actéon est transformé en cerf pour avoir transgressé un interdit : voir la nudité de la déesse. Le tableau du Cavalier d'Arpin insiste sur la punition : sur la tête d'Actéon poussent des bois de cerf, et l'on sait que ses propres chiens, le prenant pour l'animal qu'ils traquent, vont le dévorer.

Représentation de l'interdit

C'est toute l'ironie de cette piteuse curée contre la professeure. L'objet qu'elle tendait aux regards de ses élèves parlait de cela même dont ils se prévalent : l'interdit. En braquant leurs regards sur les corps nus des femmes, ils ont ainsi dénaturé ce qui leur était montré, et projeté symboliquement leur professeure à la place d'Actéon, en désirant qu'elle soit punie.

Car ces élèves ne se sont pas seulement déclarés offusqués par la forme ronde et généreuse des croupes et des poitrines, mais [ont estimé que cela portait atteinte à leur religion](#) (ainsi, mélangeant tout, ont-ils taxé de « racisme » le fait de montrer des nus à des musulmans).

On peut se demander si leur pruderie ne serait pas un peu (beaucoup) simulée. Nietzsche nous renseigne assez bien sur la question : un homme offensé est un homme qui ment, écrit-il en substance. Car ce tableau – il s'agit en effet de peinture, c'est-à-dire d'une représentation imaginaire et stylisée, pas d'une photographie du réel – donne à voir une baignade, non un acte sexuel. Les femmes sont nues comme on l'est quand on se lave ; et si l'on regarde vraiment le tableau au lieu de s'en offusquer automatiquement, on s'aperçoit qu'on ne voit pas grand-chose (les nymphes se détournent et masquent leurs corps avec leurs bras), autrement dit cette peinture est d'une extrême délicatesse.

Est-ce que ces petits puritains de collège ne feraient tout simplement pas semblant d'être choqués pour s'opposer à leur professeure ? Ne joueraient-ils pas de même avec la religion comme d'un alibi ? Leur incompréhension ne serait-elle pas volontaire ? En tout cas, en regardant mal les femmes qui sont sur ce tableau (en les prenant pour des objets sexuels), ils les dégradent. Puis, évidemment, ils accusent la femme qui leur a montré le tableau. Les véritables obsédés sexuels, ceux qui ne pensent qu'à ça et ne voient que ça, ce sont les puritains. Et les puritains, qu'ils habillent leur pseudo-vertu de religion ou pas, sont toujours hypocrites.

Loi LFI sur la laïcité : derrière l'apparent retour de flamme républicain... l'enfumage

Hadrien Brachet – Marianne – 21 décembre 2023

Les députés insoumis, emmenés par Bastien Lachaud, ont déposé le 5 décembre une proposition de loi « visant à l'application du principe de laïcité ». Mais les mesures proposées, dont la suppression du régime concordataire en Alsace-Moselle, ne suffisent pas, loin de là, à effacer les angles morts de la formation politique sur l'universalisme et la lutte contre l'islamisme.

« *Universalisme républicain* », « *enfermement communautariste nuisible au lien social* », « *école laïque et publique* »... À la lecture de certains passages de l'exposé des motifs de leur « proposition de loi visant à l'application du principe de laïcité » déposée le 5 décembre dernier par le député élu en Seine-Saint-Denis Bastien Lachaud, on pourrait croire à un retour de flamme républicain chez les insoumis. Mais pas de fausse joie : si certaines propositions sont intéressantes, le texte, silencieux sur la lutte contre l'islamisme, ne permet certainement pas d'effacer les ambiguïtés de la formation politique sur les questions de laïcité.

« *Fidèles à la loi du 9 décembre 1905, convaincus qu'elle est toujours d'actualité, nous souhaitons rétablir ses principes tels qu'ils étaient avant d'être abîmés par de nombreuses attaques* », écrivent les 74 députés insoumis signataires du texte qui revendiquent défendre une « *République laïque et sociale* ». Dans leur viseur notamment, le « contrat d'engagement républicain » que les associations bénéficiant de subventions publiques doivent signer depuis la loi « séparatisme ». « *Une atteinte au principe de laïcité* » selon les insoumis qui proposent de l'abroger.

CONCORDAT EN ALSACE-MOSELLE

Mais surtout, l'une des mesures phares des 28 articles de la proposition de loi est la suppression du régime concordataire encore en vigueur en Alsace-Moselle, au titre duquel les ministres du culte y sont rémunérés par l'État. Les insoumis veulent également mettre fin au financement public du culte catholique en Guyane ou aux réductions d'impôts pour les dons aux associations cultuelles.

Proposition de longue date de Jean-Luc Mélenchon, le texte propose par ailleurs d'interdire aux élus ou à toute personne investie d'une autorité publique de participer à une cérémonie religieuse. « *Rien ne justifie que, chaque année, des élus s'affichent, ici au premier rang d'un office en mémoire d'un "miracle" prétendument accompli au XIX^e siècle, là d'une messe financée sur fonds publics en ouverture d'une feria ou en l'honneur de "sainte" Jeanne d'Arc, ou encore de la rupture d'un jeûne sacré* », écrivait déjà Alexis Corbière dans *Libération* en 2021. Autre mesure : l'instauration du 9 décembre comme jour férié de la laïcité. Incontestablement un geste symbolique qui permettrait de renforcer la visibilité de ce principe républicain.

Concernant les droits des femmes, qui se heurtent régulièrement aux protestations de bigots de toutes religions, les insoumis proposent d'inscrire dans la loi que « *tout hôpital public est tenu d'assurer la continuité du service public, notamment l'activité d'interruption volontaire de grossesse* ».

ÉCOLE PUBLIQUE ET LAÏQUE

Un volet important du texte est, lui, consacré à l'école. Les insoumis souhaitent durcir le régime d'ouverture des écoles privées, notamment « *en renforçant le contrôle exercé par l'inspecteur d'académie* ». « *Il est anormal que l'ouverture d'une école privée chargée d'instruire et de former les esprits de jeunes citoyens en devenir soit moins encadrée, par exemple, que l'ouverture d'un débit de boissons* », s'insurgent les insoumis. Un rappel bienvenu car, si le dispositif pour ouvrir une école privée a été renforcé depuis

2018, Marianne a plusieurs fois documenté les lacunes persistantes dans le contrôle des établissements hors contrat.

La France insoumise veut de surcroît aller plus loin sur l'enseignement privé sous contrat en voulant supprimer son financement public et abroger la loi Debré. Mais retirer ainsi la tutelle de l'État à ces établissements ne fait pas l'unanimité, au sein même des défenseurs de l'école publique et laïque. « *Revenir sur la loi Debré, cela veut dire que tu ne te donnes aucun moyen de contrôler ce qui se passe dans ces établissements* », pointe le sénateur communiste des Hauts-de-Seine Pierre Ouzoulias qui avait déposé en mars une proposition de loi, révélée par *Marianne*, pour conditionner les subventions accordées aux établissements privés sous contrat à des critères de mixité sociale et scolaire.

Celui qui est désormais vice-président du Sénat exprime également ses doutes sur certaines prises de position récentes d'insoumis. « *Quand trois députés LFI luttent contre la fin du contrat avec l'État du lycée Averroès et que dans la même semaine tu demandes la suppression du financement public de l'enseignement privé sous contrat, ce n'est pas cohérent* », soupire le parlementaire. Référence au communiqué publié par trois parlementaires insoumis pour s'opposer à la résiliation du contrat d'association avec l'État du lycée privé musulman, validée par le préfet du Nord.

DOUBLE DISCOURS

Plus largement, le texte, qui a peu de chances d'être adopté au vu des équilibres politiques, illustre le double discours des insoumis. D'un côté, les lieutenants de Jean-Luc Mélenchon s'élèvent comme les défenseurs de la « *République laïque et sociale* », de l'autre ils n'ont de cesse d'accumuler ces dernières années les ambiguïtés sur le sujet. Plusieurs des signataires de la proposition de loi, dont Éric Coquerel, Mathilde Panot ou Clémentine Autain ont par exemple participé à la « *marche contre l'islamophobie* » de novembre 2019, à l'appel notamment du très controversé Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), depuis dissous. Le décret de dissolution, en date du 2 décembre 2020, reprochait notamment à cette organisation d'entretenir « *de nombreuses relations avec des penseurs ou prédicateurs affiliés à l'islam radical* ». Une dissolution attaquée en justice mais validée par le Conseil d'État en 2021.

Parmi les signataires figure également Danièle Obono, ouvertement opposée à la loi de 2004 sur le port de signes religieux ostensibles à l'école. La proposition de loi laisse d'ailleurs sceptiques certains à gauche, révoltés par les revirements successifs de Jean-Luc Mélenchon lui qui, en 2015 encore, refusait l'emploi du terme « *islamophobie* » au nom de la libre critique des religions. « *Ce texte est un contre-feu pathétique au regard du combat porté par LFI contre la mesure visant au respect de la loi de 2004 sur l'interdiction des abayas à l'école*, dénonce Michaël Delafosse, maire socialiste de Montpellier. *C'est un contre-feu d'une formation dont le leader nomme les citoyens de France en fonction de leur religion.* »

La proposition de loi ne suscite pas plus l'enthousiasme de Pierre Ouzoulias. « *Ce texte, c'est le programme de la Libre Pensée [fédération d'associations de défense de la liberté de conscience] quasiment intégralement*, estime le vice-président du Sénat. *Or, la Libre Pensée est plus laïque que tout le monde sauf quand ça concerne des dérives de la religion musulmane. C'est leur angle mort.* »

L'ISLAMISME IGNORÉ ?

Le texte des insoumis se fait en effet très silencieux sur la lutte contre l'islam politique. Si « *l'orientation néolibérale* » dans les programmes scolaires est, à juste titre, dénoncée, aucune référence à l'idéologie islamiste n'apparaît dans la proposition de loi. Certes, cela peut se comprendre dans le corps même du texte législatif, afin de ne pas nommer une menace qui sera peut-être différente demain et rendrait la loi caduque. De même, certaines mesures, concernant l'IVG ou le contrôle des écoles hors contrat, ne feront objectivement pas plaisir aux islamistes. Pour autant, il est étonnant que l'islamisme ne figure pas explicitement dans l'exposé des motifs, comme si cette idéologie ne constituait pas l'un des principaux dangers actuels pour la laïcité. C'est l'éléphant au milieu de la pièce mais les insoumis préfèrent se rouler sous le canapé pour ne pas le nommer.

Antisémitisme : les amphes de la peur

Gaston Crémieux – Franc-Tireur – 10 janvier 2024

Même si les autorités de tutelle ont bien réagi et su la contenir, une déferlante de haine a frappé nos universités. Certains étudiants et enseignants, défenseurs du Hamas, manifestent ouvertement leur hostilité à l'encontre des Juifs. Ceux-ci se sont vus ciblés, intimidés, menacés par des tags, des graffitis ou de l'affichage sauvage. Un climat délétère qui évoque ce que vivent les campus aux États-Unis. Sommes-nous suffisamment armés ?

Octobre 2023. Quelques jours après les attaques du Hamas contre Israël, Sarah, étudiante à Tolbiac, découvre sur le mur des toilettes du 14^e étage de son département ce tag tout frais : « *Mort aux Juifs* ». Au même moment, Ruben, de Paris-Créteil, est ajouté d'autorité sur un mystérieux groupe WhatsApp baptisé « Défouloir ».

Certains, au prétexte de soutenir la Palestine, y inscrivent des étudiants juifs dont ils ont déniché les numéros de téléphone et les insultent. La même semaine, à Sciences-Po, Chloé colle un tract pour rendre hommage à Omri Ram, ex-élève de l'école assassiné le 7 octobre. Un étudiant recouvre son affiche et la bouscule. Pire, elle est dénoncée sur les réseaux car elle a « pensé » aux otages ! Parallèlement, Julien se rend compte que ça s'échauffe sur le groupe WhatsApp de sa promo en licence. Alors qu'un de ses camarades souhaite organiser une manif pour la Palestine, un autre propose de s'armer de couteaux et de passer par l'école juive, proche de l'université. À l'Institut catholique de Paris, c'est la section locale de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) qui reçoit ce message anonyme : « *Niquez vos mères les feujis de mes deux.* »

Ces témoignages, parmi des dizaines d'autres recueillis par l'UEJF dans les jours qui ont suivi les massacres du Hamas, montrent que la vague d'antisémitisme mondiale touche aussi les universités françaises. Elle ne pouvait qu'y trouver un terrain favorable si l'on en croit le sondage de l'Ifop publié en septembre, un mois avant le pogrom : 91 % des étudiants juifs interrogés reconnaissent avoir déjà été victimes d'un acte antisémite durant leur scolarité.

Cette vague anti-juive gagne aussi le corps enseignant. Au lendemain des massacres, un professeur d'Assas promet à ses étudiants retardataires des mesures de rétorsion « façon Hamas » : « Vous êtes en retard, je vais faire comme la rave », mais aussi « *il faut des roquettes pour vous réveiller ?* » Ailleurs, les interventions de certains flirtent avec l'apologie du terrorisme. Alberto Alemanno, professeur à HEC, bien que se disant « *horrié* » par l'attaque du Hamas, la définit comme un « *soulèvement des colonisés* ». À l'université Paris Cité, le chercheur Choukri Hmed publie sur son mur Facebook le lendemain du pogrom un post avec un parapente, supprimé depuis. Une allusion claire au *modus operandi* du Hamas pour attaquer Israël, publiée par un soutien affiché de l'antisémite et indigéniste Houria - Bouteldja. Plus directe encore, Ludivine Bantigny, fan des Indigènes de la République, enseignante dans le secondaire mais toujours associée au laboratoire d'histoire de l'université de Rouen-Normandie, déclare dès le 8 octobre que la « *résistance [palestinienne] est non seulement légitime mais nécessaire et bien sûr qu'elle passe aussi par les armes* ».

Cela aurait pu rester des cas isolés si l'ambiance, délétère, n'avait pas été amplifiée par les organisations politiques et syndicales d'extrême gauche, très présentes aussi bien chez les étudiants que chez les professeurs. Relais de La France insoumise à l'université, l'Union étudiante, qui est passée devant l'Unef lors des dernières élections, a refusé de condamner le pogrom. Elle n'y voit qu'une conséquence du « régime d'apartheid violent » que subiraient les Palestiniens « depuis plus de soixante-dix ans ». Même à Gaza, où Tsahal a quitté les lieux et évacué les derniers colons il y a bientôt vingt ans ? Apparemment, oui. Le député LFI Antoine Léaument s'est rendu à Paris-Nanterre, le 10 octobre, pour leur prêter main-forte et

réaffirmer qu'Israël « *a aussi une politique terroriste* ». Au même titre que le Hamas, donc ? Mais il est vrai que LFI ne sait pas si le Hamas est une organisation terroriste.

Poing levé, collectif étudiant de Révolution permanente, est allé encore plus loin. Scission du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA) menée par le syndicaliste Anasse Kazib, très populaire chez les jeunes grâce à son « ambassadrice » Adèle Haenel, l'organisation s'est empressée d'apporter son « *soutien à la résistance palestinienne* » avant même la fin de l'opération Déluge d'Al-Aqsa. Elle a notamment relayé le message d'une de leurs militantes se félicitant qu'« *après des décennies d'humiliation, les Palestiniens luttent pour reprendre leurs terres et leur dignité et montrent qu'il est possible de se battre contre Israël* ». Même en tuant, violant et torturant des civils par centaines ?

Pas en reste, la Ligue de la jeunesse révolutionnaire (groupuscule d'extrême gauche) a tagué les murs et noyé de tracts à la gloire du Hamas le campus du Mirail, à Toulouse... pour se plaindre du fait que « *les héroïques résistants de Palestine sont appelés des terroristes* ». Mais aussi pour se réjouir : « *Gaza s'étend, la décolonisation commence.* » Tremblez, sionistes de Tel-Aviv ou des villages arabes de Galilée !

GLORIFICATION DU HAMAS

À Nanterre, c'est le NPA qui fait la loi. Or le parti trotskiste avait très tôt affiché « *son soutien aux Palestiniens et aux moyens de lutte qu'ils et elles ont choisis pour résister* ». Pogrom compris ? Sa branche Jeunes, qui contrôle l'Union nationale des étudiants de France (Unef) à Nanterre, y ajoute un soupçon de complotisme : « *L'État d'Israël prend appui sur les attaques du Hamas et de la résistance palestinienne pour continuer leur entreprise de - colonisation [...] et commencer un réel nettoyage ethnique.* »

À la prestigieuse EHESS, c'est Solidaires étudiant-e-s qui, dès le 9 octobre, apporte son « *soutien indéfectible à la lutte du peuple palestinien dans toutes ses modalités et formes de lutte, y compris la lutte armée* ». Bébés compris ? À Sciences-Po, sur le campus de Menton, spécialisé dans le monde arabe, l'initiative « Sciences Palestine », soutenue par Solidaires étudiant-e-s, assimile, elle aussi, le pogrom du Hamas à la résistance : « *Hier des résistants de Gaza ont lancé une attaque contre Israël* », peut-on lire sur leur tract du 8 octobre. Glorification du Hamas en toute bonne conscience décoloniale, soutien au massacre de 1 200 Israéliens, lequel est comparé à un acte de résistance, attaques contre les étudiants juifs sous prétexte de solidarité supposée avec Israël, déluge d'amalgames soutenus par des organisations étudiantes et des profs : tous les ingrédients sont réunis pour que les universités françaises connaissent les mêmes dérives que les campus américains, gangrenés par l'antisémitisme, et où les étudiants juifs craignent légitimement pour leur sécurité.

Outre-Atlantique, une campagne menée par les Students for Justice in Palestine (SJP) et Black Lives Matter assimile le terrorisme du Hamas à de la « résistance » légitime, et va jusqu'à inciter à la violence : « *Libérer la Palestine* » doit passer « *non seulement par des slogans et des rassemblements, mais par une confrontation armée avec les oppresseurs* ». De quoi mettre clairement en danger les étudiants juifs sur les campus, selon l'Anti-Defamation League (ADL), ONG de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Là-bas comme ici, des professeurs ont surenchéri. À l'université de Cornell, l'un d'eux a déclaré publiquement que l'attaque du Hamas était à la fois « *exaltante* » et « *énergisante* ». Toujours selon l'ADL, des enseignants se sont livrés à des vexations discriminatoires. À Stanford, un chargé de TD a demandé aux étudiants israéliens de s'identifier et de se tenir dans un coin : « *C'est ce qu'Israël fait aux Palestiniens [...] Israël est un colonisateur.* » Résultat de cette propagande : une explosion d'actes antisémites. Notamment à Harvard, où on a pu lire : « *Harvard hait les Juifs.* » À Cornell, les forces de l'ordre et le FBI ont dû protéger les étudiants juifs et leurs locaux après de violentes menaces en ligne.

On a pu toucher du doigt l'incapacité de la direction des universités américaines à lutter contre cette vague de haine lors de l'audition parlementaire des présidentes de Harvard, Penn (Pennsylvanie) et du MIT (Massachusetts Institute of Technology). À la question : « L'appel au génocide des Juifs viole-t-il le code de conduite de votre université ou les règles concernant l'intimidation ou le harcèlement ? », celles-ci n'ont su répondre que : ça « *dépend du contexte* ». Les présidentes de Penn et de Harvard et ont, depuis, démissionné (lire encadré ci-dessous).

RIPOSTE INSTITUTIONNELLE

En est-on là en France ? Pas encore, et c'est la bonne nouvelle. Parce que, face à la montée de l'antisémitisme dans le monde universitaire, « *une riposte institutionnelle vigoureuse a eu lieu* », comme en témoigne Samuel Lejoyeux, président de l'UEJF. Sans compter que les facs tricolores sont beaucoup plus dépendantes de leur tutelle ministérielle qu'aux États-Unis. Dès le 9 octobre, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, a donné des consignes très fermes aux présidents d'université. Elle a alerté face aux « *manifestations de haine* », et incité les chefs d'établissement à prendre « les sanctions disciplinaires et suites judiciaires appropriées, y compris en les signalant au procureur de la République, en application de l'article 40 du Code de procédure pénale ». Elle a également évoqué la possibilité « *d'étudier des procédures de dissolutions de toute structure s'engageant dans des "agissements répréhensibles"* ».

Comme le rappelle un professeur d'université : « *Nous avons un arsenal juridique utile, c'est l'autre force du modèle français par rapport aux États-Unis, où le fétiche de la liberté d'expression empêche la lutte contre les discours de haine.* » Et de citer la loi de 1936 - permettant la dissolution des ligues, renforcée par la loi de 2021 confortant les principes de la République, la loi Pleven contre le racisme et l'antisémitisme, la loi Gayssot contre le négationnisme, mais aussi la vénérable loi sur la liberté de la presse, qui, dès 1881, condamnait l'apologie du terrorisme. De fait, les consignes de la ministre ont su mettre la machine en branle.

MARQUER LE COUP

Le professeur d'Assas évoqué plus haut a d'ailleurs été suspendu dès le 10 octobre ; une commission s'est réunie à HEC pour examiner les propos d'Alberto Alemanno. Par ailleurs, la ministre a reçu l'UEJF dès le 13 octobre et a convoqué les référents « racisme et antisémitisme » dans la foulée. Ces référents sont une autre spécificité qui distingue la France des États-Unis. Dans les campus américains, l'administration DEI (diversité, équité et inclusion), pléthorique, est acquise aux thèses décoloniales et intersectionnelles, et donc incapable de mesurer sérieusement la vague antisémite. En France, les référents « *racisme et antisémitisme* » constituent, selon un haut fonctionnaire de l'Enseignement supérieur, « *un réseau encore émergent, créé en réponse à des actes antisémites en 2015 dans les facs, mais plutôt bien orienté et qui peut lutter contre l'immobilisme des administrations* ». Ces atouts sur le terrain et les consignes très strictes du ministère ont permis de faire la différence.

Consciente des risques particuliers à Nanterre, Sylvie Retailleau s'est rendue sur place avec le préfet des Hauts-de-Seine pour marquer le coup. « *Il faut montrer qu'on met les limites* », a-t-elle déclaré dans une université où le compte X du NPA Jeunes 92 a été suspendu, et où le NPA est sous le coup d'une enquête pour apologie du terrorisme. Si les autres structures ayant tenu le même discours ne sont pour l'instant pas inquiétées, l'avertissement est clair.

INDIGÉNISME ACADÉMIQUE

La vague tant redoutée a donc été contenue. Mais la tendance indigéniste et décoloniale ne désarme pas au sein de l'université. Si elle ne peut pas être ouvertement antisémite ou négationniste en raison des lois antiracistes, ni soutenir trop ouvertement le Hamas – au risque d'être condamnée pour apologie du terrorisme –, elle peut démoniser Israël au travers de l'accusation de « *génocide* ». Et chercher à obtenir avec ce discours militant marginal une reconnaissance académique.

Cette vague ne frappe pas que les élèves, elle gagne aussi le corps enseignant.

Didier Fassin, professeur au Collège de France, a ouvert le bal avec une tribune dans le média en ligne AOC. Il y évoque le spectre d'un génocide à Gaza, partant d'une comparaison avec le massacre des Héréros par les colons allemands, habituellement présenté comme une répétition de la Shoah. Un texte qui a heureusement reçu des réponses ! La philosophe Eva Illouz, notamment, a contesté la méthode (une comparaison unique Gaza-Héréros) et l'argumentation (il n'y a en réalité pas d'intention génocidaire chez les Israéliens). Et le philosophe Bruno Karsenti et ses collègues ont insisté sur la perversité d'attribuer à Israël un caractère génocidaire alors que cet État a été construit « *pour se prémunir de toute tentative génocidaire* ».

Faute de l'emporter sur le terrain des idées, les tenants de la démonisation d'Israël crient à la censure dans une tribune publiée par Mediapart et signée par 1 550 universitaires – dont Didier Fassin, Choukri Hmed et les têtes de proue de l'indigénisme académique : François Burgat, Nacira Guénif et Françoise Vergès. Mediapart vient à leur secours avec un article évoquant une « *chape de plomb* » sur le débat académique à propos du conflit israélo-palestinien. Expression qui fait sourire un universitaire chevronné qui préfère garder l'anonymat : « *Vu que la thèse du génocide à Gaza est exposée en continu sur toutes les boucles de mails des universités, on ne voit pas bien où est la censure. Ce qu'ils veulent, c'est autre chose : la reconnaissance académique et institutionnelle de la démonisation d'Israël.* »

Pour la reconnaissance académique, c'est pas gagné. Pour l'appui institutionnel, en revanche, c'est en cours. À Nanterre, deux motions du conseil d'administration émanant de syndicats d'étudiants et d'enseignants condamnent la « crise de l'humanité » à Gaza, allusion embarrassée à la thèse génocidaire, et s'insurgent contre toute accusation d'antisémitisme, qu'ils présentent comme attentatoire aux « libertés académiques ». En janvier 2024, une nouvelle pétition de 1 000 universitaires, où on retrouve les mêmes (Hmed, Burgat, Guénif, Vergès), parle ouvertement de « génocide ». Une motion similaire a été proposée à la Sorbonne. Bonne surprise, elle a été mise en échec par... l'Unef, qui, séparée des Insoumis, se recentre sur une ligne plus responsable. De quoi espérer ?

Pas sûr, nous confie une jeune chercheuse qui souhaite, aussi, rester anonyme : « *Ces gens qui crient à la censure ne risquent pas leur poste. Les universités tiennent encore sur une ligne responsable parce que la génération de professeurs qui les dirigent ne veulent pas d'un embrasement. Mais dans la jeune génération d'enseignants, les tendances anti-israéliennes sont très fortes et la question de l'antisémitisme n'intéresse pas grand monde.* » Samuel Lejoyeux, de l'UEJF, abonde : « *Ça tient mais jusqu'à quand ? L'air du temps intersectionnel rend la formulation d'un antisionisme radical beaucoup plus facile avec des conséquences antisémites. Il va être de plus en plus difficile d'exprimer une autre opinion.* » De fait, aucun doctorant ou postdoctorant n'a osé divulguer son identité. Et c'est un signe. Inquiétant.

"L'éducation impose un combat collectif, pas celui d'un comédien jouant à l'homme d'État"

Natacha Polony – Marianne – 17 janvier 2024

Au sommet de l'État, l'opération Gabriel Attal est réussie : une semaine de plateaux de télévision à dissenter sur l'« ascension fulgurante » du « brillant » nouveau Premier ministre. Pendant que l'éducation et l'école espèrent mieux que des belles paroles et attendent toujours d'être placées au centre de toutes les politiques nationales, souligne Natacha Polony, directrice de la rédaction de « Marianne ».

Le constat, les Français l'ont à peu près en tête. Une société tendue, minée par le ressentiment, dans laquelle tous ont bien compris que le mérite et l'utilité commune ne déterminaient ni la richesse ni la reconnaissance. Un pays qui vit sur ses réserves – réserves économiques, patrimoniales, culturelles, réserves de civisme, même – mais qui ne produit plus rien. Et des chantiers en jachère : logement, santé, aménagement du territoire, infrastructures et bien sûr école.

Les Français l'ont en tête, mais ils sont, semble-t-il, les seuls. Au sommet de l'État, le sujet est tout autre : comment éviter de se prendre un gadin aux élections européennes ? DLC (date limite de consommation) du tout nouveau Premier ministre : juin 2024. Rassurons-nous, c'est comme les yaourts, on peut sans risque dépasser un peu la DLC.

L'ÉCOLE PUBLIQUE EN DÉCRÉPITUDE

Et puis, au sommet de l'État, l'opération peut être considérée comme réussie : une semaine de plateaux de télévision à dissenter sur l'âge du « brillant » Gabriel Attal, sur son « ascension fulgurante », jusqu'à l'inénarrable délire étymologique de Christophe Barbier (« Gabriel, le bras armé de Dieu »), des heures à commenter le sourire crispé de Gérard Darmanin pour en déduire le dépit du ministre freiné dans ses ambitions présidentielles puis, coup de théâtre, l'entrée en scène de Rachida Dati, qui permet quarante-huit heures d'analyse sur l'état des Républicains et la perspective de l'élection municipale à Paris.

Rarement, les médias auront à ce point œuvré à se décrédibiliser. Rarement on aura vu une telle ferveur dans l'insignifiance. Jusqu'à la polémique autour du pathétique mensonge d'Amélie Oudéa-Castéra, qui a permis d'éclipser à force de rebondissements grotesques (de la part de gens qu'on nous vend certes comme dénués de toute conviction mais grands communicants...) le véritable scandale : l'école publique est dans un état de décrépitude tragique – et la fuite vers le privé en est une des conséquences plus qu'une cause – du fait de la paupérisation des enseignants mais aussi d'une idéologie qui, des années durant, a tiré les élèves vers le bas en bannissant toute notion d'exigence et d'effort, et la nouvelle ministre sera priée de s'occuper de tout cela dans le temps que lui laissera la gestion des jeux Olympiques.

Certes, on a entendu le président de la République : l'école est de son « *domaine réservé* ». Et même le semillant Premier ministre : il « *emporte avec [lui] la cause de l'école* ».

L'heure est au « réarmement civique » à l'action, à l'audace... Le ministère de la parole et de l'esbroufe a encore étendu son champ d'application.

Et c'est assez cohérent puisque la principale compétence de Gabriel Attal, jusqu'à présent, a été de distiller avec le sourire du jeune homme bien né les mots qui lui semblaient devoir complaire à l'électorat qu'il visait. Il est toujours étonnant de voir se perpétuer, malgré les promesses de nouveau monde et les coups de boutoir du réel nous signifiant que la fête est finie, ce genre de profil balzacien que viennent seulement colorer quelques teintes nouvelles liées à l'époque.

FUMEUX « CHOC DES SAVOIRS »

Nous rappelons la semaine dernière le rêve de Michel Rocard d'un Premier ministre qui eût été ministre de l'Éducation nationale. C'est-à-dire un ministre de l'Éducation nationale promu au rang de premier des ministres pour mettre l'éducation au centre de toutes les politiques puisqu'elle est le pivot de la République, la condition sine qua non de la paix civile, de la liberté individuelle et collective et de la prospérité de la Nation. Un ministre de l'Éducation nationale imposant à Bercy un investissement massif, lançant un plan de refonte totale de la formation des enseignants autour du rôle premier de l'instituteur, du professeur des écoles, prévoyant, donc, la formation et le recrutement des formateurs – puisque c'est le nerf de la guerre – et promouvant, non pas un très fumeux « choc des savoirs » mais une valorisation desdits savoirs, de leur transmission, du mérite et de la recherche de l'excellence. Ajoutons des conditions de travail décentes pour les enseignants et les moyens horaires d'aider les élèves en difficulté pour que l'émulation ne vire pas à la relégation des plus fragiles.

Évidemment, il faudrait pour cela que le directeur de cabinet du Premier ministre-ministre de l'Éducation nationale ne soit pas un ancien directeur du Trésor, imprégné des dogmes de l'orthodoxie budgétaire à courte vue et prompt à considérer que la richesse du pays dépend de la banque et de l'assurance plutôt que des PME et de la production industrielle. Il faudrait également le courage de combattre tous les lobbies qui ont intérêt à faire de chaque enfant non un citoyen en devenir mais un consommateur abruti ou un influenceur avide. Il faudrait ne pas mener une politique qui fasse de la France la championne du monde des dividendes pendant que des métiers essentiels au bien commun restent sous-payés et précarisés.



"Madame Oudéa-Castéra, présenter l'école privée comme un remède est scandaleux"

Henri Peña-Ruiz – Marianne – 15 janvier 2024

Philosophe auteur de « Qu'est-ce que l'école ? » (Gallimard) et du « Dictionnaire amoureux de la laïcité » (Plon), Henri Peña-Ruiz estime que les propos de la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Amélie Oudéa-Castéra, sur l'école publique sont honteux.

« Mon mari et moi avons vu des "paquets d'heures pas sérieusement remplacées" (sic !). À un moment, on en a eu marre (sic !). Comme des centaines de milliers de familles qui, à un moment, ont fait le choix d'aller chercher une solution différente. » Commentaire.

On remarque le style négligé et peu châtié d'une ministre qui pourtant devrait donner l'exemple au lieu de s'autoriser un registre de discours indigne de la responsabilité à assumer : *« Des paquets d'heures pas sérieusement remplacées. »* Que la chose est bien dite ! Quant au niveau de langue utilisé on peut en mesurer la vulgarité... *« On en a eu marre. »* Mais jugeons le fond. *« La forme c'est le fond qui remonte à la surface »* écrivait Victor Hugo. Pourquoi parler de la situation de l'école publique en de tels termes, au lieu d'en assigner les causes et de programmer d'urgence un redressement ? Présenter comme remède le recours à l'école privée, c'est scandaleux pour les élèves dont les familles n'ont pas les moyens de payer. C'est surtout de mauvais augure quand on s'apprête à exercer la fonction de ministre de l'Éducation nationale.

L'IMPORTANT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

On reste consterné qu'une déclaration d'abandon de l'école publique au profit de l'école privée soit faite en un tel moment. Certes, les parents ont le droit de scolariser leurs enfants dans des écoles privées. Mais c'est justement une décision privée, qui n'engage qu'eux, et qui n'a pas plus à être approuvée qu'à être condamnée. La nouvelle ministre n'a donc pas à mettre en avant publiquement, dans l'exercice de ses fonctions, un choix de scolarisation de ses enfants strictement personnel. La déontologie laïque est ici bafouée.

« Le financement public d'écoles privées religieuses déroge gravement à la laïcité et prive l'École Publique. »

Que propose donc Madame Oudéa-Castéra aux parents qui eux aussi « en ont marre », mais ne peuvent faire comme elle ? C'est pourtant aux plus démunis qu'une nouvelle ministre de l'Éducation nationale devrait d'abord s'adresser. Et ce pour leur dire que dès son entrée en fonction elle ne va pas ménager sa peine pour que toutes les heures de cours soient assurées dans l'école publique. Au lieu de cela, elle donne en exemple son propre abandon de l'école publique !

Rappelons que du fait de la loi de Michel Debré (décembre 1959) l'État verse chaque année 12 milliards d'euros aux écoles privées sous contrat, qui jouissent en plus des frais de scolarité payés par les parents. Le financement public d'écoles privées religieuses déroge gravement à la laïcité et prive l'École publique, ouverte gratuitement à tous, de fonds qui seraient bien utiles pour améliorer les conditions de travail des enseignants, donc des élèves.

Avec entre autres le remplacement systématique des professeurs absents. L'argent public, qui a une origine universelle, devrait aller à la seule école publique, qui est de portée universelle. Telle serait la justice. Mais aujourd'hui on fait payer par des familles athées le prosélytisme religieux des écoles privées, qui s'ordonnent à des intérêts particuliers. C'est un comble ! Bref, le maintien d'un tel système consacre une école à deux vitesses, pour le malheur des familles les plus démunies. La façon dont la nouvelle ministre de l'Éducation nationale manie comme une évidence un remède qui n'en est pas un n'est guère rassurante.

Comment est né « Je suis Charlie »

Joachim Roncin – Charlie Hebdo - 10 janvier 2024

Le 7 janvier 2015, quelques instants après l'attaque terroriste islamiste contre la rédaction de « Charlie Hebdo », Joachim Roncin publie ces trois mots sur Twitter : « Je suis Charlie ». Sans se douter de ce qui allait suivre. Dans son livre qui vient de paraître, le directeur artistique parisien raconte l'engouement planétaire pour son logo-slogan et le bordel ubuesque qu'il a traversé les jours d'après.

Charlie Hebdo : Pourquoi un livre aujourd'hui ?

Joachim Roncin : J'ai l'impression que ce slogan a dérivé à droite. Un peu comme la Fête du cochon : les gens sont fiers d'être *Charlie* comme ils sont fiers de manger du saucisson, pour affirmer un côté franchouillard. Quand il y a eu « Je suis *Charlie* », il y a eu très vite des « Je ne suis pas *Charlie* » qui étaient portés par des musulmans. Ça a créé un effet boomerang, pour affirmer ce truc extrême. Je voulais recontextualiser ce slogan.

« Je suis Charlie mais », « Je ne suis plus Charlie »... Tu t'attendais à susciter un tel débat ?

Place de la République, mercredi soir, il n'y en avait pas. Mais le lendemain matin, un bandeau sur BFMTV titrait : « Être ou ne pas être *Charlie* ». Le vendredi suivant, Jean-Marie Le Pen balance « Je suis Charlie Martel ». En fait, ces trois mots-là cristallisent une sorte de malaise et génèrent une discussion qui m'a dépassé.

Quand on publie une image, elle ne nous appartient plus vraiment... Des gens la dénigrent, mais d'autres s'en saisissent car elle synthétise leurs idées, leur permet de revendiquer quelque chose. On voit ça avec nos dessins, dans les manifs par exemple...

Quand je balance « Je suis *Charlie* », il n'y a pas forcément d'idée. L'idée qui a été récupérée, c'est la liberté d'expression. Sauf que c'est pas mon idée première ! Quand je vois, à la marche du 11 janvier, des milliers de gens avec « Je suis *Charlie* », des affiches sur les kiosques, partout, moi, je suis un peu gêné. Mais quand ça devient un même de langage, que les gens disent « C'est pas très *Charlie* », ça me fait marrer, je trouve ça plutôt chouette. Les gens se le sont approprié.

Attend-on désormais de toi que tu aies un avis ?

À chaque fois ! Le soir des attentats du 13 Novembre, les gens sur les réseaux me demandaient si j'allais faire quelque chose. Moi, je ne fais pas des slogans dès qu'il y a un malheur. Je prends parti quand ça me touche, mais je ne veux pas prendre parti pour tous les conflits du monde. Aujourd'hui, on n'a plus le droit d'avoir un peu de nuance, et c'est le fait des réseaux sociaux. Si tu n'as pas un mot fort, une punchline, une image, on ne t'écoute pas. C'est pour ça que ce bouquin est important pour moi. Je veux expliquer que « Je suis *Charlie* » est tout sauf politique, en fait.

Au moment de l'attentat, tu travaillais aussi dans une rédaction, tu étais directeur artistique d'un journal. Tu t'es identifié ?

Pas par corporatisme, mais parce qu'on m'enlevait quelque chose. Avec violence. C'est la fin d'une période. Je suis né en 1976. Mon père était soixante-huitard. On avait beaucoup d'exemplaires de *Charlie Hebdo* et d'*Hara-Kiri* à la maison, on matait le Club Dorothee, avec Cabu, on allait au QG des socialistes fêter la victoire de Mitterrand, on allait dans des squats voir des concerts de punk, je lisais Robert Crumb, j'aimais la contre-culture, tous ces trucs

un peu à la marge... Et là, je me dis : tout ça, c'est fini, en fait ! C'est en ça que je suis *Charlie*.

Tu parles beaucoup d'illégitimité, d'imposture. Tu angoissais à l'idée de rencontrer les « survivants » de Charlie. Pourquoi ?

J'ai flippé qu'ils n'approuvent pas ce message. Je n'ai pas fait « Je suis Charlie » pour qu'il soit gros, repris, je l'ai fait pour moi. Très vite, je me dis que, si ça se trouve, les gars de *Charlie*, les familles des victimes, ils n'aiment pas que les gens disent « Je suis *Charlie* », parce que *Charlie*, c'est eux. Eux s'en sont pris plein la gueule, pas nous. Et quand je les vois marcher le 11 janvier, ils ont un bandeau « *Charlie* » sur la tête, donc je me dis : ils n'aiment vraiment pas ce slogan. J'ai l'angoisse de l'élève qui a mal fait, hors sujet. C'est un ami qui bosse chez Canal qui m'a permis de les rencontrer dans les coulisses, la veille de la sortie du numéro des « survivants ». Luz me prend dans ses bras et me dit : « *Je pense qu'il n'y aurait pas eu autant de monde dimanche à la marche si tu n'avais pas fait ça, ça se trouve, y aurait pas eu de marche du tout.* » C'est la plus belle chose qu'on m'ait dite. Ça me légitimait.

As-tu craint pour ta sécurité les jours suivants ?

Quand je reçois une lettre à la rédaction me disant : « *Tu finiras comme les gens de Charlie* », je me dis que je n'ai pas cherché ça, moi ! Je défends la liberté d'expression, je ne suis pas là pour valider la ligne éditoriale de *Charlie Hebdo*. Je me retrouve malgré moi embarqué dans une histoire qui n'est pas la mienne... Quand tu vois les flics armés tous les matins en bas du bureau, c'est pas agréable. Ce slogan s'est politisé, en fait. Tu dis « Je suis *Charlie* », donc tu valides les caricatures du Prophète.

Il y a un changement de génération aujourd'hui, avec des gamins qui n'ont pas de notion de la laïcité ou du droit au blasphème...

Après les attentats, on m'a beaucoup invité dans les écoles pour parler du slogan, du blasphème, de la liberté d'expression avec Reporters sans frontières. Au début, c'était assez simple avec les élèves parce qu'il y avait un truc de sidération : « Ah ! c'est le gars qui a fait « Je suis *Charlie* ! » Mais ces rencontres sympathiques, ouvertes d'esprit, ont viré à la confrontation, avec des élèves dans une radicalité, qui disaient : « *Non, moi je ne suis pas Charlie* » ; « *Avec moi, on blasphème pas* ». J'ai arrêté vite fait.

Tu as bataillé avec l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) pour que la marque « Je suis Charlie » ne puisse pas être déposée. Comment l'Inpi a-t-il finalement « pris la décision de ne pas enregistrer ces demandes de marques » ?

L'Inpi dépend du ministère de l'Économie. Une annonce a été faite le 13 janvier pour dire que la marque ne pouvait pas être déposée. Et tous les autres pays ont suivi. Aujourd'hui, tout slogan populaire est indéposable.

Ça a créé une jurisprudence ? Si je veux déposer « Macron démission », ça ne marchera pas ?

Tente, on verra !

Propos recueillis par Juin

1. Une histoire folle. « Comment j'ai créé « Je suis Charlie » et le voyage en absurdie qui a suivi » (éd. Grasset).

Essonne : une ville accole le mot "laïcité" à la devise de la République... et se fait épingler par la justice

Marianne – 11 janvier 2024

Depuis 2020, à l'initiative du maire Les Républicains (LR) Franck Marlin, les mots « Liberté, Égalité, Fraternité » et « Laïcité » sont affichés à l'entrée des écoles de la ville d'Étampes. Mais la cour administrative d'appel de Versailles (Yvelines) exige que la commune de l'Essonne revienne à la formulation originelle de la devise de la République, c'est-à-dire telle qu'elle figure dans la Constitution.

Cela fait déjà trois ans que cette devise remaniée est affichée sur les blasons des établissements scolaires de la ville d'Étampes. Depuis 2020, dans la commune de l'Essonne, le mot « Laïcité » est accolé aux termes « Liberté, Égalité, Fraternité » à l'entrée des écoles à l'initiative de l'édile Les Républicains (LR), Franck Marlin.

L'objectif ? « Renforcer à la fois la charte de la laïcité qui est apposée dans chaque école, et cette valeur de la République qui est inscrite dans la Constitution, puisque la Constitution dit que la République est indivisible et laïque », détaille la première adjointe à la mairie d'Étampes, Marie-Claude Girardeau, citée par BFM Île-de-France ce jeudi 11 janvier.

Problème : après avoir été épinglé par la justice – en raison d'un signalement de la préfecture du département –, la municipalité est désormais officiellement contrainte de retirer le terme « Laïcité » de ses blasons. Ce 15 décembre, la cour d'appel de Versailles a en effet ordonné à la commune de revenir à la version traditionnelle de la devise nationale, c'est-à-dire telle qu'elle figure dans la Constitution.

« JE NE CHANGERAI RIEN »

Malgré cette décision de justice, Franck Marlin n'en démord pas. « Je n'en changerai rien. Je n'enlèverai pas ces blasons car il est très important, surtout de nos jours, que la laïcité soit inscrite à l'entrée des écoles », assure même le maire LR, qui porte ce combat depuis de longues années, auprès du *Parisien*. En 2015 déjà, l'édile avait porté – en vain – une proposition de loi constitutionnelle pour que le mot vienne compléter la devise nationale. Mais dans le fond, son initiative peut-elle vraiment atteindre les objectifs visés, à savoir renforcer le principe de laïcité ? « Notre devise est une sorte de sceau de la République. On dévalue sa dimension historique si chaque génération ajoute un terme. C'est une excuse pour ne pas travailler à la mise en œuvre de [la loi de 1905](#) », estimait Patrick Weil, directeur de recherche au CNRS, auprès de *Marianne* mi-décembre.

Le philosophe Pierre-Henri Tavoillot, responsable d'un diplôme universitaire sur la laïcité à l'université de la Sorbonne, abondait alors : « Il y a une course à l'innovation sur les questions de symbole. La constitution de la devise en trilogie a été laborieuse. En la modifiant, on déstabiliserait un socle historique qui a une réputation mondiale. »



« Un véritable marché de l'éducation est en train de se créer »

Alternatives économiques - 26/08/2023

Agnès Van Zanten Sociologue au CNRS, Observatoire sociologique du changement. A notamment dirigé L'École, l'état des savoirs, éd. La Découverte, 2000

Face aux difficultés rencontrées par l'éducation publique, le privé a le vent en poupe même si, estime la sociologue Agnès Van Zanten, on est encore loin d'une situation à l'anglo-saxonne. Au-delà des problèmes de mixité scolaire dans le secondaire, elle constate que toute une série d'agents privés parviennent désormais à capter une clientèle informée, soucieuse d'assurer une bonne scolarité à leurs enfants et de plus en plus défiante envers le service public d'éducation.

En France, la part des effectifs scolarisés dans l'enseignement privé sous contrat est plafonnée à 20 % via la limitation des financements publics accordés à ce secteur. Peut-on pour autant parler de privatisation de l'école ?

Agnès Van Zanten : La privatisation de l'enseignement ne se mesure pas uniquement à l'aune de la proportion des élèves scolarisés dans le privé. Il faut aussi analyser l'attractivité de ce secteur qui attire de plus en plus d'élèves issus des catégories sociales favorisées et très favorisées. Un rapport de la Cour des comptes publié en juin 2023 révèle ainsi que la part des catégories sociales très favorisées (cadres, chefs d'entreprise, enseignants...) dans l'enseignement privé sous contrat est passée de 26 % en 2000 à 40 % en 2021, contre 20 % dans l'enseignement public.

C'est une tendance très affirmée dans les grandes villes comme Paris, où le chercheur Julien Grenet prévoit que 80 % des classes supérieures y seront scolarisées d'ici dix ans si l'on prolonge les tendances actuelles.

Les familles accueillies par ce secteur ont des enfants qui affichent de bons résultats scolaires. Et les enfants défavorisés, notamment ceux issus de l'immigration, se concentrent de ce fait dans les établissements publics, ce qui pèse lourd sur les enseignements, car les enseignants se retrouvent à gérer un surcroît de difficultés à la fois scolaires et sociales. Par ailleurs, les acteurs privés occupent une place croissante dans l'enseignement public.

Cela notamment via le développement du soutien scolaire, qui connaît une augmentation très nette. En 2013, déjà, une étude du Centre d'analyse stratégique [devenu depuis France Stratégie, NDLR] mentionnait que cela concernait un million d'élèves. Et c'était il y a dix ans ! Bien sûr, cela n'atteint pas les mêmes niveaux que dans les pays d'Asie du Sud-Est où, selon les pays, la moitié des élèves peut être concernée. Mais les difficultés scolaires des élèves ne sont pas bien prises en charge par l'école. Et les parents qui scolarisent leurs enfants dans des établissements favorisés y ont recours pour mieux les armer pour la compétition scolaire.

Est-ce que ce mouvement touche également les politiques locales ?

A. V. Z. : Oui, car les politiques locales d'éducation développées par les gouvernements successifs, dont celui d'Emmanuel Macron, font une place croissante à des partenaires, notamment associatifs, venant du secteur privé. C'est le cas des contrats éducatifs locaux depuis 1998 et des cités éducatives depuis 2019, qui, dans les quartiers de la politique de la ville, mettent en lien, avec des financements publics, les acteurs de l'éducation et ceux qui gèrent les activités extrascolaires.

C'est certes un objectif louable de vouloir développer les liens entre le secteur éducatif et le secteur associatif, et de chercher à améliorer l'accompagnement des jeunes en dehors du temps scolaire. Mais beaucoup de ces acteurs, dans les faits, reçoivent aussi des financements privés et fonctionnent comme des *start-ups* pour dispenser des conseils d'orientation vers l'enseignement supérieur en étant très imprégnés des valeurs et des

modes de management du secteur privé. Des conseils auxquels les élèves pourraient avoir accès de façon plus équitable dans le cadre même de l'Education nationale.

L'ensemble de ces phénomènes concourt à la création d'un véritable marché de l'éducation, avec ses gagnants et ses perdants. La libéralisation de l'enseignement public en France n'est pas aussi explicite, ni légitimée par les pouvoirs publics, que dans des pays comme le Royaume-Uni, mais elle est en marche. Et on le constate encore plus dans l'enseignement supérieur, où on a, entre autres, vu se multiplier les classes préparatoires privées destinées aux étudiants en santé pour leur permettre de réussir en première année.

Justement, pouvez-vous revenir sur le développement des formations privées dans l'enseignement supérieur en France et ses conséquences ?

A. V. Z. : La part des formations privées dans l'enseignement supérieur en France est longtemps restée très faible. Elle n'était que de 7 % jusqu'à la fin des années 1990. Elle est maintenant de 22 %.

Les champs qu'elles couvrent se sont nettement élargis. Auparavant, les formations privées étaient surtout des classes préparatoires ou des BTS dans les écoles catholiques, voire des établissements avec un statut mixte dépendant des chambres de commerce. Ce paysage a évolué. Et on a vu, à la fin des années 1990, l'émergence de nouvelles écoles privées post-baccalauréat appartenant à des grands groupes scolaires.

« En Ile-de-France, dans 25 salons spécialisés dans l'orientation des lycéens plus de 80 % de l'offre de formation présentée était privée »

Nous avons peu de données sur celles-ci. Mais nous savons qu'elles proposent une offre rare dans l'enseignement public, dans les domaines de l'art, du paramédical et d'autres domaines très attractifs pour les jeunes, en particulier le numérique. Autre nouveauté, ce sont des formations purement privées au niveau de leur financement, dont le fonctionnement dépend des frais de scolarité, souvent très élevés, payés par leurs étudiants.

Ce sont des formations qui ont un marketing très offensif. Elles achètent des espaces publicitaires sur Google pour occuper les premières places dans les résultats de recherche.

Elles sont également très mises en avant par les médias privés comme l'Étudiant ou Studyrama, mais aussi désormais par une organisation publique comme l'Onisep. En Ile-de-France, nous avons noté, en étudiant 25 salons spécialisés dans l'orientation des lycéens, que plus de 80 % de l'offre de formation présentée était privée, alors qu'elle reste minoritaire dans le contexte français.

Quel est le public de ces écoles privées, souvent onéreuses, et que lui promettent-elles ?

A. V. Z. : Ces écoles se veulent garantes d'une bonne insertion professionnelle, car elles sont en général très liées au monde économique et font intervenir des professionnels. Mais cette insertion n'est pas toujours au rendez-vous. Elles promettent aussi à leurs élèves des conditions d'études très agréables, avec un fort taux d'encadrement. Une partie d'entre elles disposent de campus très luxueux avec des bâtiments récents et spacieux. On peut faire parfois beaucoup de voyages dans le cadre de ces formations et leurs étudiants peuvent participer à une vie associative très riche.

Elles sont destinées à des élèves qui ne sont pas forcément d'un très bon niveau, appartenant aux classes moyennes inférieures. Peu exigeantes du point de vue scolaire, elles sélectionnent leurs élèves sur des critères de motivation et attirent des lycéens qui craignent de ne pas être acceptés par les formations publiques sélectives comme les classes préparatoires et les grandes écoles, mais veulent éviter l'université où ils ont peur d'échouer faute d'encadrement.

L'essor de l'enseignement supérieur en France depuis le début des années 2000 a été largement porté par ces formations privées. Il est dommage que, dans le même temps, les premiers cycles universitaires n'aient pas bénéficié de financements suffisants pour assurer un accueil satisfaisant à tous leurs étudiants, en particulier ceux issus des classes populaires.

Quels ont été les effets de la création des plateformes APB et Parcoursup ?

A. V. Z. : Les chercheurs n'ont eu accès que très récemment aux données concernant ces plateformes d'orientation en ligne. Mais les premières études montrent que l'un des objectifs remplis par APB puis Parcoursup est d'avoir contribué au désir pour les études supérieures. En France, on avait déjà fortement affiché l'objectif de 80 % d'une classe d'âge atteignant le niveau du bac. Mais le fait d'inviter tous les lycéens à formuler des vœux pour l'enseignement supérieur sur ces plateformes a eu un effet d'encouragement.

Or, dans le même temps, du fait du sous-financement de l'université en France, les aspirations de ces élèves ne trouvent pas toujours de réponses. Autour de 90 000 bacheliers chaque année ne trouvent une formation dans l'enseignement supérieur que grâce à une procédure de rattrapage où on leur propose des cursus dont ils ne veulent pas, par exemple des BTS du tertiaire peu attractifs. Ainsi, beaucoup de jeunes accèdent à l'enseignement supérieur, mais pas dans les formations de leur choix. Cela explique le fait qu'une partie d'entre eux contournent le système des plateformes en s'inscrivant dans des établissements privés aux procédures de sélection spécifiques.

« APB et Parcoursup produisent beaucoup d'informations, mais c'est très difficile pour certains jeunes de s'en saisir »

On constate par ailleurs que la puissance publique est persuadée que tous les jeunes se débrouillent très bien sur Internet puisque ce sont des *digital natives*. C'est vrai sur le plan technique. Mais nos recherches montrent que quand les lycéens se renseignent sur leurs vœux d'orientation, ceux parmi eux qui viennent d'un milieu populaire n'ont souvent recours qu'à un registre de mots-clés très limité. Or, la variété et la pertinence de ceux-ci sont essentielles pour ne pas rester enfermé dans une « boucle informatique » et accéder à un éventail diversifié de données et de points de vue.

De même, nos recherches révèlent les difficultés d'une partie des jeunes à comprendre les informations d'orientation qu'ils trouvent sur Internet et à les utiliser. APB et Parcoursup produisent beaucoup d'informations, mais c'est très difficile pour certains jeunes de s'en saisir. Que veut dire, par exemple, tel taux d'acceptation dans telle filière, tel taux de passage en deuxième année ?

Par ailleurs, que veut dire tel palmarès, que vaut-il, à quoi correspond la réussite dont se targue telle école ? Les lycéens issus des classes populaires et des classes moyennes inférieures ne savent souvent pas interpréter ces messages. Cela les rend très vulnérables au discours promotionnel des écoles privées. En outre, ils ne sont généralement pas accompagnés dans leurs démarches par leurs parents, eux-mêmes très démunis. Ainsi, même si les aspirations aux études supérieures se sont généralisées, tous les jeunes ne s'engagent pas dans des parcours où ils réussissent.

Face à cela, pour éviter l'échec à l'université, il faudrait investir massivement pour y assurer un meilleur taux d'encadrement avec davantage d'enseignants.

Vive l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire !

Enseignants de l'UNSA 64 - lundi 15 janvier 2024.

Lors de son premier déplacement, la nouvelle ministre de l'Éducation Nationale a eu des propos méprisants pour l'École publique et laïque.

Madame OUDEA CASTERA aurait pu se contenter de justifier la scolarisation de ses enfants par une décision personnelle qui lui appartient. Au contraire, elle a poursuivi en portant un jugement de valeur et en mettant en porte à faux les personnels du public. La mixité sociale, c'est bien, mais pour les autres !

Mais quel faux départ et quel manque de respect ! Non l'école privée ne fait pas mieux que l'école publique !

Contrairement à ce qu'elle pense, nos élèves sont heureux, épanouis, en sécurité, ont des amis et apprennent des choses.

Les personnels accueillent tous les élèves et servent l'école publique avec fierté. Les professeurs dispensent un enseignement de qualité et ont des exigences. Ils se mettent la pression pour finir les programmes, se plient en quatre pour répondre aux besoins de tous les élèves, pour les faire réussir et devenir des citoyens émancipés.

Tout comme les autres personnels (direction, administratifs, équipes de vie scolaire, agents, accompagnants, personnels santé sociaux), ils assurent le suivi et s'engagent pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des élèves.

Des choses sont effectivement perfectibles mais les personnels font tout ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'on leur donne. Et ces derniers ne sont pas suffisants, nous ne cessons de le dénoncer !

Pour ce qui est des absences, les enseignants font partie des catégories professionnelles les moins absentes et les deux tiers des absences sont générées par l'institution elle-même (formation, participation à des jurys d'examen ou encore sorties pédagogiques). Le reste est personnel et concerne majoritairement la santé car oui, les enseignants peuvent tomber malades, tout comme leurs enfants qu'ils doivent garder ou un de leur proche qu'ils doivent aider.

Pour résoudre ce problème, les seules solutions qui ont été proposées sont la formation hors temps scolaire et le Pacte.

Quelle méconnaissance de notre travail et de nos conditions de travail ! Non les personnels ne font pas uniquement leur service d'enseignement hebdomadaires et la semaine de travail ne se termine pas le vendredi soir. Ils travaillent aussi les soirs, les week-ends, pendant les vacances et l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle est très souvent compliquée.

Quant au pacte, la proposition du ministère pour compenser les heures de cours perdues, c'est une solution cynique et un véritable leurre. Contrairement à ce qui a été annoncé dans les médias, un enseignant absent ne sera pas systématiquement remplacé du jour au lendemain car l'institution est elle-même incapable de le mettre en place correctement. Il manque des remplaçants car on a supprimé des postes en masse durant ces dernières années pour ne pas aggraver le déficit et on peine à recruter.

Il est donc temps qu'un Ministre prenne tous ces problèmes à bras-le-corps et agisse en tenant compte de la réalité du terrain !

Si l'école publique n'a pas les moyens d'assurer sa mission, qu'on les lui donne !

Qu'on arrête de financer les écoles privées qui pratiquent l'entre soi ! L'argent public pour l'école publique !

Qu'on améliore les conditions de travail des personnels !

Qu'on cesse de supprimer des postes !

Qu'on recrute des personnels en nombre suffisant !

Qu'on revalorise nos métiers pour qu'ils deviennent à nouveau attractifs !

Qu'on agisse pour que le service public d'Éducation s'améliore !

Contre l'islamisme, la France a perdu le combat depuis longtemps

Mathias Filippini – Le Point

Entretien avec Boualem Sansal

Écrivain algérien d'expression française, romancier et essayiste.

L'écrivain algérien, qui publie « Vivre », un roman d'inspiration apocalyptique, appelle notre pays à prendre enfin la mesure du danger auquel il est confronté.

Propos recueillis par Samuel Dufay

L'apocalypse, suite et fin ? Le nouveau roman de Boualem Sansal, Vivre, prolonge à sa manière 2084 (2015), dystopie orwellienne sur fond de dictature religieuse. Une Terre vouée à la disparition dans 780 jours, un vaisseau spatial aux allures d'arche de Noé...

L'occasion, pour une minorité d'élus, d'échapper au wokisme, aux pandémies, à l'islamisme et à la Troisième Guerre mondiale ? Une profonde angoisse quant à notre sort perce derrière l'humour de cette fable grinçante. De passage à Paris, l'écrivain algérien commente une actualité qui confirme souvent ses craintes.

Le Point : Après 2084, vous renouez avec le genre apocalyptique. Pourquoi ?

Boualem Sansal : L'inquiétude est le propre de l'homme. Et les signaux que l'on reçoit en ce moment sont tous négatifs, et même apocalyptiques. Je vis en Algérie, sous une dictature militaire et islamiste, la société y est très différente de la vôtre, avec ses archaïsmes et ses traditions. Les seuls capteurs de l'homme qui fonctionnent dans ce contexte sont ceux qui perçoivent l'anxiété. Celle-ci provoque rapidement le désir d'une solution, si possible définitive, qui nous mettrait à l'abri. Ce salut, on va le chercher dans des idéologies qui promettent des lendemains qui chantent et, mieux, dans la religion. On s'accroche à Dieu, à l'idéologie du progressisme... Plus les sociétés sont compliquées et hyperorganisées, plus elles sont sensibles. Nous sommes dépendants de tellement de choses : le climat, le taux de chômage, l'inflation, etc.

La littérature offre-t-elle une consolation, un espoir ?

Face à cette anxiété, on peut s'étourdir de loisirs, se réfugier dans des paradis artificiels. Moi, je puise davantage de confort dans la philosophie que dans les religions. Celles-ci m'apparaissent comme des supercherie moyenâgeuses. Elles promettent le salut dans l'au-delà, mais ce qui préoccupe l'homme, c'est la vie ici-bas, dans le quotidien. Sauf si on se radicalise, et qu'on transpose artificiellement dans ce monde le paradis d'au-delà. J'essaie de regarder tout cela de manière un peu zen. Au fond, nous n'y pouvons rien, en aucune manière... Je ne me dirais pas fataliste, car ce mot implique une forme de passivité, mais je crois à l'inéluctable. Plus on accepte l'inéluctabilité des choses, mieux on est armé pour les combattre.

Avec l'attaque de "Charlie" et de l'Hyper Cacher, j'ai vu la preuve de ce que je prédisais depuis vingt ans : la guerre avait commencé en France.

« Je ne me dirais pas fataliste, car ce mot implique une forme de passivité, mais je crois à l'inéluctable. Plus on accepte l'inéluctabilité des choses, mieux on est armé pour les combattre. »

Pourquoi avez-vous choisi de rester en Algérie, malgré les menaces dont vous êtes l'objet ?

J'habitais, dans ma première vie, dans un univers très rassurant. J'enseignais, je faisais de la recherche en laboratoire, je me nourrissais de mathématiques. La dictature était invisible pour moi puisque je n'en souffrais pas, pas directement. Puis la guerre civile est arrivée et a détruit ce que la bureaucratie et l'économie socialiste n'avaient pas encore détruit. Puis

l'horrible réalité m'a rattrapé. Que faire ? J'ai longuement hésité, entre fuir et rester. J'ai vécu dans cet entre-deux douloureux, puis j'ai décidé de rester et de me battre. J'ai écrit pour dénoncer et informer ceux qui pouvaient éventuellement nous aider, et mon argument était celui-ci : l'islamisme et la dictature vous menacent, ils vont arriver chez vous, aidez-nous à les éradiquer dans votre propre intérêt. J'ai écrit des livres et des essais et je ne sais combien d'articles pour rien. L'aide n'est pas venue, mais l'islamisme s'est installé partout.

Il y a 9 ans, des terroristes décimaient la rédaction de Charlie Hebdo. Depuis, avons-nous enfin ouvert les yeux sur la réalité de l'islamisme ?

Cette date restera dans l'Histoire. L'attaque de Charlie et de l'Hyper Cacher a été pour moi un terrible choc. J'y ai vu la preuve de ce que je prédisais depuis vingt ans : la guerre avait commencé en France. Quand l'Algérie a basculé dans la guerre civile, j'ai décidé, avec des amis, des intellectuels et des journalistes, d'étudier celle-ci comme un problème scientifique. Nous nous demandions si l'islamisme était réservé au monde musulman ou s'il s'agissait d'une maladie de l'humanité. Nous avons d'abord penché pour la première option. Les pays musulmans suivaient tous plus ou moins ce mouvement et nous nous disions que les pays démocratiques et laïques parviendraient à combattre ce fléau, notamment parce qu'il ne divisait pas leurs familles comme chez nous, où chacun pouvait avoir un frère ou un père islamiste.

C'est à ce moment-là que sont apparus les lanceurs d'alerte. Je me suis moi-même rendu dans les banlieues françaises, où la situation correspondait aux débuts de l'islamisme chez nous, il y a 20 ou 30 ans. Mais personne ne m'écoutait, on me répondait que la France n'était pas l'Algérie... Les autorités y voyaient un problème marginal, elles considéraient que toutes les idéologies étaient solubles dans la démocratie et que la laïcité était une défense suffisante.

La France et l'Europe ne sont-elles pas, dans la douleur, en train de remporter ce combat ?

Je pense le contraire, la France a perdu le combat depuis longtemps, car elle s'est trompée dans son diagnostic et dans sa réponse thérapeutique. Elle a pensé que faire venir des familles entières d'immigrés était une solution. Les plans banlieues, la construction de salles de sport, de conservatoires..., c'était tellement naïf. Les municipalités socialistes et communistes ont beaucoup aggravé la situation en expliquant que ni l'islam ni l'islamisme n'étaient dangereux, que c'était une façon de vivre comme une autre et que chaque communauté avait la sienne. Aujourd'hui, la France n'a pas encore complètement ouvert les yeux. Je ne suis pas encore arrivé à convaincre mes amis français que la mosquée n'est pas seulement un lieu de culte, mais un lieu de gouvernement, d'administration, tout à la fois agora, bureau de bienfaisance, d'enseignement, d'échange, etc.

Êtes-vous favorable à la renégociation de l'accord franco-algérien de 1968, défendue, entre autres, par Édouard Philippe ?

Xavier Driencourt, qui fut par deux fois ambassadeur de France à Alger, est, je crois, le premier à l'avoir suggérée. Son idée est que cet accord donnait au gouvernement algérien, qui ne connaîtrait que le rapport de force dans ses relations avec la France, un instrument de pression considérable sur le gouvernement français. Que le gouvernement français veuille sortir de ce rapport et retrouver sa liberté d'action est chose normale. Le pouvoir algérien se considère dans la continuité de la guerre d'Algérie, il ne fonctionne que sur le rapport de force, en temps de guerre. Un ministre algérien l'avait dit officiellement : la France est l'ennemi éternel de l'Algérie. Je suis partisan d'une relation d'amitié entre les deux pays, le rapport de force n'a pas lieu d'être.

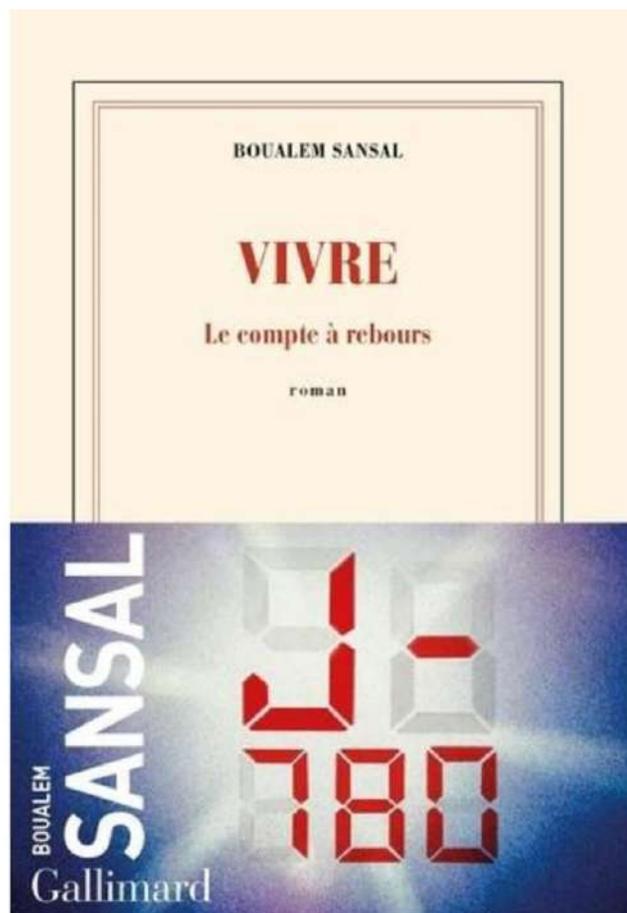
Le conflit entre Israël et le Hamas relève-t-il d'une guerre de civilisation ?

Le Hamas mène une « guerre totale », à la fois « djihad au nom d'Allah Akbar », guerre d'indépendance, conflit territorial, guerre ethnique, et guerre intestine pour le pouvoir entre lui et l'Autorité palestinienne par Israéliens interposés. On y voit aussi une guerre pour sortir les Palestiniens de l'influence arabe et les mettre sous l'influence iranienne.

Le Hamas n'hésiterait pas une seconde à gazer toute la population israélienne s'il en avait le pouvoir. De ce point de vue, la comparaison est pertinente mais toute théorique. La bonne qualification est celle de génocide et de crime contre l'humanité. Nazisme et islamisme ont en commun leur caractère totalitaire. La comparaison n'est peut-être pas opportune en France, mais elle est pertinente quand on parle de l'Algérie des années 1990, ou de l'Iran ou l'Afghanistan d'aujourd'hui. Lors de la Seconde Guerre mondiale, des volontaires musulmans ont rejoint les armées hitlériennes dans les légions arabes. Le grand mufti de Jérusalem, Haj Amin al-Husseini, qui a rencontré Hitler en 1941, était complice de l'extermination des juifs. L'influence nazie sur l'univers musulman a été très forte. Aujourd'hui encore, Hitler y est considéré par certains comme un héros.

La réaction d'Israël à l'attaque du Hamas est-elle susceptible d'embraser la région ?

La région vit ainsi depuis 1948, la seule nouveauté est ce 7 octobre qui a vu le Hamas abandonner son caractère de mouvement de résistance terroriste et se lancer dans le génocide et le crime contre l'humanité.



La religion ne donne pas tous les droits

Simon-Pierre Savard-Tremblay, Ph. D. - La Voix de l'Est – 18 janvier 2024

Député de Saint-Hyacinthe—Bagot, Bloc québécois

« Allah, charge-toi de ces agresseurs sionistes. Allah, charge-toi des ennemis du peuple de Gaza. Allah, recense-les tous, puis extermine-les. Et n'épargne aucun d'entre eux ! ». Ces propos, d'une violence extrême, du prédicateur islamiste Adil Charkaoui, ont été prononcés lors d'une manifestation en novembre dernier.

La lecture de ces mots et des velléités exterminatrices qui s'y rattachent ne peut d'aucune façon nous exempter d'un constat immédiat: nous avons là un message haineux, auquel se conjugue un appel au meurtre. De telles évocations sont réprimées par tout Code criminel digne de ce nom. À une exception près...

Peut-être l'ignorez-vous: l'appel à la haine est interdit au Canada, sauf s'il puise son origine dans des motifs religieux. Le Code criminel canadien indique que « nul ne peut être déclaré coupable d'une infraction » (liée à l'incitation à la haine) s'« il a, de bonne foi, exprimé une opinion sur un sujet religieux ou une opinion fondée sur un texte religieux auquel il croit, ou a tenté d'en établir le bien-fondé par argument ».

On peut ainsi être jugé coupable, et à juste titre, d'avoir appelé à la haine des homosexuels, des Juifs, des musulmans, des athées, des femmes... sauf si c'est votre Bible, votre Coran ou votre Torah qui vous l'exige! La haine, c'est mal, à l'exception de celle qui cherche à plaire à Dieu. Le prédicateur Charkaoui peut donc dormir sur ses deux oreilles et continuer à déverser son fiel en toute légalité.

C'est pourquoi le chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet, a déposé, au cours de la dernière session parlementaire, un projet de loi pour abolir cette exemption religieuse au Code criminel. Le premier ministre Justin Trudeau n'a pas daigné nous dire s'il était favorable à la fin de cette aberration. Elle n'est, par ailleurs, pas la seule dans le genre.

Nation distincte, vous dites ?

Le Québec a, depuis la Révolution tranquille, voulu replacer la religion là où elle doit être, c'est-à-dire dans l'espace privé. Si la liberté de conscience est un droit inaliénable, le Québec et le Canada ont des conceptions fort différentes de la place de la religion dans la société. Il faut dire que le mot *laïcité* n'a aucun équivalent en anglais...

Alors que le Canada n'a aucune loi en matière de signes religieux portés par les employés de l'État, le Québec en a une depuis 2019 (la loi 21), qui interdit le port de signes religieux pour ceux qui sont en position d'autorité (juges, policiers, enseignants). Cette loi 21 est un consensus québécois, et a été adopté démocratiquement par une vaste majorité de députés à l'Assemblée nationale du Québec, Ottawa menace de la démanteler par le biais de tribunaux composés de non-élus et par le soutien financier de l'État canadien ; alors que le Canada ouvre chaque séance de son Parlement par une prière à la gloire de Sa Majesté Charles III, le Québec a aboli cette pratique depuis 1976 pour la remplacer par une minute laïque de recueillement ; alors que la Charte canadienne des droits et libertés, faisant partie de la Constitution du Canada dont le Québec n'est pas signataire, fait référence à la « suprématie de Dieu » dans son préambule, le Québec a plutôt une loi affirmant qu'il est un État laïque ; alors que le Roi Charles III est à la fois le chef de l'État canadien et le « Chef Suprême de l'Église et du Clergé d'Angleterre », le Québec est favorable à plus de 70 pour cent à l'abolition de cette Couronne vétuste ; alors que le Canada impose, à travers sa Cour suprême, le droit de porter un kirpan (couteau de confession sikhe) en pleine salle de classe, et qu'il permet depuis 2015 la présence de cette arme blanche en avion, le Québec est massivement opposé à ces autorisations ; alors que le Canada permet le port du niqab (voile masquant intégralement le visage des femmes) lors de ses assermentations de nouveaux citoyens, le Québec est contre cette pratique à hauteur de 90 pour cent ; alors que le Parlement du Canada a refusé à plusieurs reprises de soutenir unanimement le droit à l'avortement, l'Assemblée nationale du Québec le réitère fréquemment.

Nation distincte, dites-vous ? C'est le moins qu'on puisse dire. Il ne reste qu'à l'officialiser dans un nouveau pays indépendant, façonné à notre image.

École privée : à quand la fin des privilèges ?

Xavier Molénat – Alternatives économiques – 23 janvier 2024

Les propos de la ministre de l'Éducation ont relancé le débat sur le séparatisme scolaire et le laxisme de l'État envers le privé, financé aux trois quarts par de l'argent public.

« *Un vrai don du ciel, cette Amélie Oudéa-Castera, entend-on ces jours-ci s'esclaffer, goguenards, les défenseurs de l'école publique : elle fait le boulot à notre place !* » En effet, les propos décomplexés de la ministre de l'Éducation – à peine nommée – sur la recherche d'un entre-soi protecteur, doublés de ses mensonges sur la scolarité publique de ses enfants et le « *paquet d'heures non remplacées* », ont peut-être fait gagner à la critique de l'école privée davantage de force en quelques jours qu'au cours des 40 dernières années ! Du côté de chez Stan', en revanche, on fait grise mine. N'aimant habituellement rien tant que la discrétion, le prestigieux établissement privé Stanislas a vu étalés au grand jour ses incroyables privilèges : dans un cadre somptueux et suréquipé (deux piscines et sept gymnases !), en plein cœur de Paris, il accueille des élèves triés sur le volet. Parmi eux figure en bonne place la progéniture d'une partie des élites politique et économique du pays, à laquelle elle délivre une éducation imprégnée des valeurs d'un catholicisme de stricte obédience. Le tout... financé aux trois quarts environ par de l'argent public !

« Le meilleur des deux mondes »

Il est sans doute trop tôt pour dire quelle sera la portée exacte de « l'affaire AOC », mais elle aura en tout cas puissamment contribué à rendre cette situation intenable.

« *Le modèle français est singulier, constate Youssef Souidi, chercheur au CNRS et à Paris Dauphine, spécialiste de la mixité sociale. A l'étranger, on trouve des modèles 100 % financés par le public, mais qui n'ont aucune autonomie dans le recrutement des élèves, comme la Belgique francophone. A l'inverse, dans d'autres pays, les établissements sont libres mais ne reçoivent pas de financement public, comme au Royaume-Uni. La France, pour le secteur privé, c'est un peu le meilleur des deux mondes !* »

Stanislas est toutefois une sorte de sapin de Noël cachant la forêt d'un enseignement privé (7 500 établissements, dont 7 000 pour le seul enseignement catholique) très divers, comptant son lot de lycées professionnels et de classes pour élèves en difficulté (Ulis, Segpa), même si aucun établissement n'y est classé en réseau d'éducation prioritaire. Par exemple, un dixième des collèges de l'école dite « libre » accueillent au moins 39,2 % d'élèves de milieu défavorisé, « *soit à peu près la proportion moyenne des collégiens issus de milieu défavorisé* », établissait en 2022 une étude du ministère de l'Éducation nationale. La présence territoriale de l'enseignement privé est également très variable, allant de l'absence totale (aucun collège privé dans la Creuse) à l'omniprésence, comme en Bretagne. Dans l'académie de Rennes, 40 % des élèves des 1^{er} et 2nd degrés sont scolarisés dans le privé. A Paris, cette proportion est de 30 %. Et au niveau national, elle atteint 16,9 %, soit un peu plus de 2 millions d'élèves, une proportion très stable depuis 40 ans.

Non-respect du principe de mixité

Malgré ces nuances, le fracas causé par l'affaire AOC trahit le sentiment partagé que les termes du contrat qui lie chaque établissement au service public d'éducation ne sont pas équilibrés. Cette association permet au premier d'être financé à hauteur de 73 % par la puissance publique.

L'État prend en charge essentiellement la rémunération des enseignants (8 milliards d'euros en 2022). Les collectivités locales, elles, sont contraintes par la loi de leur fournir une dotation de fonctionnement équivalente à celle des établissements publics dont elles ont la charge (écoles pour les municipalités, collèges pour les départements, lycées pour les régions). En échange, ce contrat crée un certain nombre d'obligations, dont celles de

respecter les programmes de l'Education nationale et de veiller à la mixité sociale des publics scolarisés.

Ce principe de mixité, loin d'être un principe historique du service public d'éducation, n'a été inscrit dans la loi qu'en 2013. Mais depuis cette date, loin de s'améliorer, la situation s'est aggravée : la part des élèves issus de catégories « très favorisées » (cadres, chefs d'entreprise, enseignants...) au sein de l'enseignement privé, qui s'élevait déjà à 34,9 % en 2011 (19,9 % dans le public), est passée à 40,2 % en 2021 (20,4 % dans le public). Inversement, la part des catégories défavorisées (ouvriers, inactifs) est passée sur la même période de 19,9 % à 15,8 % (37,2 % dans le public).

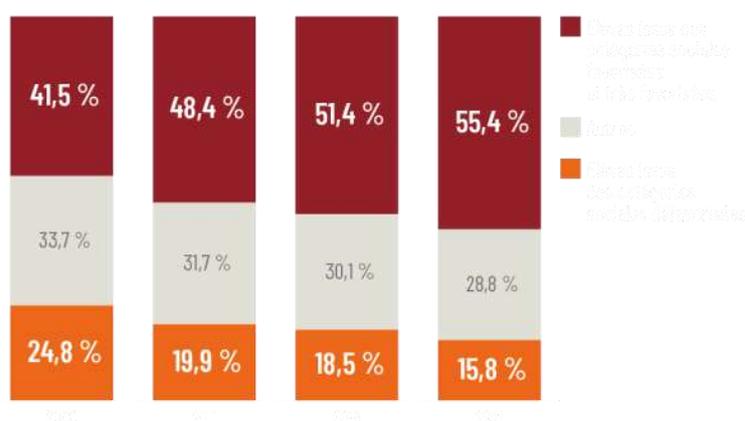
Un recours très variable au privé selon les professions

Si l'on regarde le niveau social moyen des élèves de chaque collège en France, malgré l'indéniable diversité des situations, le constat qui prédomine est celui d'un net biais global de recrutement en faveur des classes aisées comparativement au public, ainsi que d'une moindre hétérogénéité des élèves, avec une frange importante d'établissements à la fois très élitistes et très homogènes.

Outre Paris, ces écarts sont particulièrement prononcés dans le Nord, le Rhône, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et les Outre-mer. Départements qui, note l'étude précitée, « se caractérisent soit par un fort degré d'inégalités économiques, soit par un taux de pauvreté important. La présence de territoires et collèges très défavorisés incite probablement, plus que dans d'autres départements, les familles plus favorisées à choisir les collèges privés comme alternative au collège de secteur ».

Toujours plus d'élèves de familles favorisées dans le privé

Proportion d'élèves inscrits dans l'enseignement privé sous contrat selon leur origine sociale, en %



Sources : Cour des comptes, Depp

Ni transparence ni contrôle

Une situation d'autant plus difficile à justifier que rien n'est transparent.

« Actuellement, on ne sait pas comment expliquer la ségrégation croissante du secteur privé, car on ne connaît pas le vivier de candidats au départ, regrette Youssef Souidi. Est-ce la part des classes favorisées au sein des postulants qui a augmenté ? Sont-ce les établissements qui se sont montrés plus sélectifs ? La participation financière demandée aux familles a-t-elle augmenté de façon dissuasive pour les familles modestes ? »

Le même constat prévaut en matière budgétaire. « Ni l'Insee, ni l'Education nationale, ni la Cour des comptes ne sont en mesure de nous dire combien, globalement, l'enseignement privé coûte au contribuable », se désole Paul Vannier, député (LFI), qui, avec son collègue Christopher Weissberg (Renaissance), dirige une mission parlementaire d'information sur le

financement public de l'enseignement privé sous contrat dont les conclusions seront rendues en mars.

D'après les auditions qu'il a menées, il estime ce coût total (dotations de l'Etat, des collectivités locales, subventions, niches fiscales...) entre 12 et 13 milliards d'euros. Ce qui laisse une belle marge d'erreur !

L'an dernier, enfin, la Cour des comptes s'était, elle, étonnée que l'Etat gestionnaire laisse autant la bride sur le cou des établissements privés. Le contrôle financier ? Les règles en la matière « *ne sont ni connues, ni a fortiori appliquées par les différentes parties prenantes* », constataient, interloqués, les sages de la rue Cambon. Le contrôle pédagogique ? « *Minimaliste.* » Le contrôle administratif ? « *Organisé uniquement de manière ponctuelle* », en cas de signalement d'un problème.

La Cour des comptes met la pression

Dans cette situation, estimait la Cour, « *rien ne permet de conclure que les fonds publics sont correctement dépensés dans les établissements* », alors même qu'ils bénéficient d'un financement à parité avec le public tout en recevant des élèves globalement plus favorisés. C'est pourquoi le rapport plaide pour une surpondération, dans le calcul des moyens attribués à chaque établissement (privé ou public), des élèves défavorisés ou en difficulté scolaire, afin de rendre ce calcul plus juste et d'encourager la mixité sociale.

« Rien ne permet de conclure que les fonds publics sont correctement dépensés dans les établissements » privés, selon la Cour des comptes

Mixité sociale qui, était-il précisé, doit s'accompagner « *d'une mixité scolaire, démontrant la capacité des établissements à accompagner des élèves aux profils variés, sans cantonner l'ouverture à l'accueil des bons élèves issus de milieux défavorisés, ce qui ne ferait qu'aggraver les difficultés de l'enseignement public* ». Une modulation des financements selon les efforts en matière de mixité, c'est également ce que compte proposer Paul Vannier dans une future proposition de loi – mais ce ne sera pas avant 2025 au mieux.

S'il la juge bonne en principe, Youssef Souidi reste toutefois sceptique sur la faisabilité d'une telle mesure : « *Cela suppose de définir pour chaque établissement un niveau cible de mixité, car celle-ci doit s'apprécier au regard de son environnement social. Mais à quelle échelle : le quartier ? L'arrondissement ? La ville ? En fonction d'un temps de transport maximum ? Le point de comparaison pertinent n'est pas évident à trouver.* »

Lui plaiderait plutôt, au moins dans un premier temps, pour davantage de transparence au niveau des procédures de recrutement :

« *On pourrait imaginer un site sur le modèle de Parcoursup, où les établissements présenteraient leur projet éducatif et indiqueraient le montant de la contribution demandée aux familles. Cela permettrait également de savoir qui a postulé et qui a été recruté, et donc d'avoir une vision beaucoup plus fine de la situation, sans remettre en cause le libre choix des familles... ni celui des établissements.* »

Difficile donc, face à tous ces constats et propositions, de brandir sérieusement le spectre de la guerre des « deux écoles » pour mieux vanter leur paisible coexistence, comme l'a fait

Emmanuel Macron lors de sa conférence de presse du 16 janvier, et inviter à laisser les choses en l'état : les champs d'action sont immenses.

« *La première étape serait peut-être de poser cette question simple : quel est l'objectif du secteur privé ?*, suggère Youssef Souidi. *En 1959, au moment de la loi Debré, l'enjeu était clair, il s'agissait de permettre à ceux qui préféraient confier leur enfant à l'école catholique de le faire. Mais aujourd'hui ? En l'absence d'objectif explicite, il est difficile de savoir si l'argent que la puissance publique met dans le privé est bien ou mal utilisé.* »

Voilà en tout cas un beau sujet de réflexion pour Amélie Oudéa-Castera – si, toutefois, elle parvient à s'extirper du scandale.

Fin de vie : les responsables religieux s'opposent ensemble à un changement législatif

Bernadette Sauvaget – Libération 24 janvier 2024

Les principaux représentants des cultes français ont collégialement exprimé leurs réticences à une loi sur la fin de vie, dont un projet devrait être rendu public, selon les engagements du chef de l'Etat, en février.

Sous les lambris de la salle du conseil d'administration de l'Ecole de médecine à Paris, les principaux responsables religieux en France, chrétiens, juifs et musulmans, ont affirmé à nouveau, ce mardi 23 janvier, leur stricte opposition à une loi sur la fin de vie. Reçus le 8 janvier à l'Élysée par Emmanuel Macron pour les traditionnels vœux de début d'année, ils avaient déjà exprimé leurs réticences à un changement législatif.

Très fermement opposé à l'euthanasie et au suicide assisté, le grand rabbin de France, Haïm Korsia, réputé proche du chef de l'Etat qui le consulte régulièrement, estime en termes très solennels qu'une loi sur la fin de vie constituerait une «rupture anthropologique». Invoquant la loi Claeys-Léonetti, le responsable juif considère que celle-ci est «très bien faite». Selon Korsia, elle aurait «un seul défaut : les soins palliatifs ne sont pas assez développés. Mettons-les enfin en place partout et ensuite on verra. On ne peut pas décider que, même dans un cas exceptionnel, on peut donner la mort». Pour le grand rabbin de France, voter une loi sur la fin de vie ne se justifierait pas. «Le job de la loi, ce n'est pas de régler tous les cas de conscience», a-t-il martelé lors de cette conférence de presse qui réunissait les contributeurs de l'ouvrage Religions et fin de vie (Fayard), publié sous la direction de l'anthropologue Laëtitia Atlani-Duault.

Président de la Conférence des évêques de France, Eric de Moulins-Beaufort estime, lui aussi, qu'il faudrait mieux appliquer la loi Claeys-Léonetti, qui autorise notamment la sédation longue et continue. «Il faudrait la faire vivre davantage», dit-il, avant d'envisager de légiférer à nouveau.

Cette stricte opposition à l'aide active à mourir est également exprimée par les responsables musulmans. «Dieu nous a donné la vie, c'est lui qui décide à quel moment il doit la reprendre», a avancé le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Chems-Eddine Hafiz. Pour le professeur Sadek Beloucif, chef du service d'anesthésie-réanimation à l'hôpital Avicenne, l'acte de donner la mort ne peut «être considéré comme un acte de soin».

Avant la conférence de presse de mardi, chacun des cultes avait exprimé son opposition à changer la législation. Réfutant fermement l'idée d'un front uni des religions, les responsables des principales institutions religieuses en France se retrouvent pourtant sur la même longueur d'onde dans leur opposition au projet de loi sur la fin de vie qui devrait être rendu public, selon les engagements du chef de l'Etat, en février. Rarement d'ailleurs une question de société n'a fait autant l'unanimité au sein des grandes religions en France.

Au sein de chacune des religions, des voix discordantes s'expriment peu ou prou. Ainsi l'ancien président de la Fédération protestante de France, le pasteur François Clavairoly, présent mardi à la conférence de presse, a raconté que «sa position avait évolué». Opposé à l'euthanasie mais ouvert désormais à des possibilités de suicide assisté, il estime qu'il faudrait tirer «des leçons des législations mises en place dans d'autres pays».

Deux lois distinctes

Ces dernières années, le chef de l'Etat a régulièrement interrogé les cultes sur la question de la fin de vie. Un dîner avait été organisé à l'Élysée, en 2019, réunissant plusieurs responsables religieux et partisans de l'aide active à mourir. Lors de ses vœux le 8 janvier, Emmanuel Macron a promis de revoir les responsables religieux dans le courant du mois de février pour aborder à nouveau ce dossier.

Une occasion pour clarifier un imbroglio concernant la future loi sur la fin de vie ? Lors de la conférence de presse de mardi, le grand rabbin de France et le recteur de la Grande Mosquée

de Paris ont en effet répété qu'Emmanuel Macron leur avait déclaré, le 8 janvier, qu'il y aurait deux lois distinctes, l'une sur les soins palliatifs et l'autre sur l'aide active à mourir, une configuration qui satisfait les responsables religieux. Mais qui a été démentie par l'Élysée dès le 10 janvier.



Communiqué du 23 janvier 2024

Une fois de plus, l'union sacrée des religions se fait au détriment des libertés individuelles.

Le mardi 23 janvier, les leaders des communautés musulmane, juive, catholique, protestante et bouddhiste ont tenu une conférence de presse commune, unissant leurs voix pour s'opposer à la loi de liberté en fin de vie que réclament les Français.

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité tient à rappeler que notre société, en constante évolution, doit accompagner les aspirations légitimes de ses citoyens, notamment en ce qui concerne le droit de choisir sa fin de vie, qui ne sera jamais une obligation. La légalisation de l'aide active à mourir repose sur les principes fondamentaux de la France, que sont la liberté individuelle et la laïcité.

Nous constatons avec une certaine préoccupation que certaines religions cherchent à dicter leur morale au sein de la société. Bien qu'elles puissent diverger sur de nombreux sujets, elles ont toujours su s'unir contre l'ouverture à de nouveaux droits, tels que l'interruption volontaire de grossesse et le mariage pour tous ; au détriment de la liberté individuelle.

La légalisation d'une aide à mourir reflète la volonté d'une majorité de Françaises et de Français, soutenant une évolution législative en faveur d'une fin de vie libre et choisie. La France est un pays laïque, et la voix du peuple doit prévaloir sur les principes moraux imposés par certains chefs spirituels, ne reflétant pas nécessairement la position de leurs fidèles. Pour rappel, le sondage Ifop paru dans La Croix indiquait que 78% des catholiques pratiquants étaient en faveur d'une légalisation de l'aide active à mourir.

L'ADMD appelle donc le président de la République à écouter la volonté des Françaises et des Français et à agir en conséquence. Ils attendent impatiemment que le débat sur la fin de vie arrive au Parlement le plus rapidement possible, et l'avis des autorités religieuses ne doit pas repousser le projet aux calendes grecques.

Contact presse : Bastien André, attaché de presse / presse@admd.net

Contact : Hervé Garnier - veille.laique@gmail.com